

RECUEIL
des
ACTES ADMINISTRATIFS
ANNEE 2012

*(selon la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la
Coopération Intercommunale – article L.5211-47 du CGCT-)*

BUREAUX COMMUNAUTAIRES

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2012

- 1 Secrétaire de séance – Désignation
Le Bureau Communautaire,
 - Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
 - Désigne **Martine HORY** comme secrétaire de séance.Adopté à l'unanimité par 28 voix.
- 2 Procès Verbal de la séance du 28 novembre 2011 - Adoption
Le Bureau Communautaire,
 - Adopte le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2011.Adopté à l'unanimité par 28 voix.
- 3 SAONEOR - Ouverture du Campus Industriel - Indemnisation des entreprises dans le cadre de leurs travaux de sécurisation
Le Bureau Communautaire,
 - Approuve l'attribution des indemnités conformément au tableau annexé à la décision ;
 - Habilitte Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents afférents.Adopté à l'unanimité par 28 voix.
- 4 Réserve foncière SAONEOR – Régularisation acquisition parcelle ZA n° 485 à Crissey
Le Bureau Communautaire,
 - Autorise l'acquisition à la société KODAK SA de la parcelle ZA n° 485 d'une superficie de 982 m² située sur la commune de Crissey, à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
 - Habilitte Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte nécessaire à cette acquisition.Adopté à l'unanimité par 29 voix.
- 5 ZAC Thalie Près Devant Pont Paron - Cession d'une emprise foncière à la SEM Val de Bourgogne
Le Bureau Communautaire,
 - Autorise la cession à la SEM Val de Bourgogne d'une emprise non bâtie de 1 503 m², à détacher de la parcelle CP n°125 sur la commune de Chalon-sur-Saône, pour un montant de 500 €(hors frais notariés) ;
 - Habilitte Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce et tout document découlant de la présente et en particulier l'acte authentique à intervenir.Adopté à l'unanimité par 29 voix.
- 6 Optimisation des déchetteries - Appel d'offres pour la construction des déchetteries Nord et Sud - Signature du marché
Le Bureau Communautaire,
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer les marchés avec les attributaires qui seront désignés par la Commission d'Appel d'Offres, à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, ou à l'issue de la procédure de marché négocié s'il est recouru à cette procédure après appel d'offres infructueux.Adopté à l'unanimité par 29 voix.
- 7 Habitat – Garantie des Risques Locatifs – Convention partenariale avec l'APAGL et LOGEHAB – Avenant n°1
Le Bureau Communautaire,
 - Approuve l'avenant à la Convention partenariale signée entre le Grand Chalon, l'APAGL et LOGEHAB,
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer cet avenant.Adopté à l'unanimité par 29 voix.
- 8 Habitat – Convention partenariale avec la SACICAP – PROCIVIS – Avenant annuel 2012
Le Bureau Communautaire,
 - Approuve l'avenant à la Convention partenariale signée entre le Grand Chalon et la SACICAP-PROCIVIS pour l'année 2012 ;
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer cet avenant.

9

Adopté à l'unanimité par 29 voix

Habitat - Délégation des Aides à la pierre – Attribution d'agrément « PLS » à l'OPAC
Saône-et-Loire pour la création de 10 logements locatifs sociaux - Avenue Pierre Nuges à
Chalon-sur-Saône

Le Bureau Communautaire,

- Délivre un agrément de « 10 PLS » à l'OPAC Saône-et-Loire pour la construction de 10 logements locatifs sociaux situés sur l'avenue Pierre Nuges à Chalon-sur-Saône,

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2012

1. Secrétaire de séance - Désignation

Le Bureau Communautaire,

- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
- Désigne Alian BERNADAT comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité par 32 voix.

2. Procès verbal de la séance du 23 janvier 2012 – Adoption

Le Bureau Communautaire,

- Adopte le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2012.

Adopté à l'unanimité par 32 voix.

3. Entente intercommunale Creusot-Montceau Grand Chalons – Association de la Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise

Le Bureau Communautaire,

- Associe la Communauté de Communes du Sud de la Côte chalonnaise à l'Entente intercommunale Creusot-Montceau Grand Chalons ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive de l'Entente intercommunale Creusot-Montceau Grand Chalons

Adopté à l'unanimité par 32 voix.

4. Magazine du Grand Chalons, du 360° et dépôt dans les lieux publics - Réalisation de graphiques, schémas, cartes, infographies et illustrations 2D et 3D - Impression et distribution

Le Bureau Communautaire,

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer le(s) marché(s) avec l'(les) attributaire(s) qui sera (seront) désigné(s) par la Commission d'Appel d'Offres, à l'issue de la procédure d'appel d'offres, ou à l'issue de la procédure de marché négocié s'il est recouru à cette procédure après appel d'offres infructueux.

Adopté à l'unanimité par 32 voix.

5. Facturation du service enfance et famille – Dispositif transitoire avec la commune de Saint-Marcel et les trésoreries Chalons Périphérie et Chalons Principale

Le Bureau Communautaire,

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de facturation du service enfance et famille avec la commune de Saint-Marcel et les trésoreries Chalons Périphérie et Chalons Principale.

Adopté à l'unanimité par 32 voix.

6. Evénements culturels d'intérêt d'agglomération - Subventions aux associations 2012

Le Bureau Communautaire,

- Attribue aux associations ci-après citées un montant maximal de subventions :
 - Antipodes, sise La Grande Bussière, 71460 Saint-Marcelin-de-Cray : 1 500 €
 - Arcadanse, sise 16 rue Denis Papin, 71380 Saint-Marcel : 2 700 €
 - Association sportive et culturelle du lycée de Fontaines, sise 10 rue La Platière, 71150 Fontaines : 750 €
 - Classe Voix Givry Tutte-Voci, sise 5 rue de la Gaîté, 71100 Saint-Rémy : 750 €
 - La Distraction de la Mandibule, sise 35 rue Jacques Bezullier, 71100 Chalons-sur-Saône : 2 000 €
 - La Vaillante, sise 11 impasse du Carloup, 71100 Chalons-sur-Saône : 500 €
 - Lire à l'Hôpital, sise 4 rue Capitaine Drillien, 71100 Chalons-sur-Saône : 350 €
 - Loisirs Saint-Mard-de-Vaux, sise en Mairie, 71640 Saint-Mard-de-Vaux : 300 €
 - Musique Pluriel, sise 1^{bis} rue des Cornillons, 71100 Chalons-sur-Saône : 1 100 €
 - Rencontres et Animations Rurales, sise Maison du Terroir, rue Lapin, 71460 Genouilly : 1 750 €
 - Varennes Village Culture et Patrimoine, sise en Mairie, 71240 Varennes-le-Grand : 700 €
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de financement correspondantes, conformément au projet type de convention joint en annexe
- Approuve le versement des subventions attribuées selon les modalités précisées par lesdites conventions, conformément aux dispositions du règlement d'intervention susvisé

Adopté à l'unanimité par 32 voix.

7. Gens du voyage - Marché de maîtrise d'œuvre d'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage - Résiliation
Le Bureau Communautaire,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à résilier le marché de maîtrise d'œuvre d'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage passé avec le groupement MACAULEY QUENOUILLE/PINGAT dans les conditions contractuelles du marché.
- Adopté à l'unanimité par 32 voix.
8. Habitat - Programme Local de l'Habitat - Subventions pour le logement locatif privé
Le Bureau Communautaire,
- Approuve l'attribution des subventions suivantes, conformément aux modalités définies par le Conseil Communautaire :
 - 1 145.85 euros à Monsieur Philippe Verly
 - 1 123.10 euros à Madame Henriette Dorier
 - 1 500.00 euros à Madame Monique Mouton
 - 969.65 euros à Madame Emilia Chémi
 - 4 899.55 euros à Monsieur Laurent Gautheron
 - 4 223.25 euros à Monsieur Florent Borey
 - 2 746.20 euros à Monsieur Albert Mentella
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- Adopté à l'unanimité par 32 voix.
9. Habitat - Délégation des Aides à la pierre - Attribution d'agrément « PSLA » à la SEMCODA pour la création de 31 logements locatifs sociaux - Rue Général Giraud à Chalon-sur-Saône
Le Bureau Communautaire,
- Délivre un agrément « PSLA » au titre de la programmation 2011, à la SEMCODA pour la construction de 31 logements locatifs sociaux, sur la rue Général Giraud à Chalon-sur-Saône.
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'engagement avec la SEMCODA
- Adopté à l'unanimité par 32 voix.
10. Habitat - Programme Local de l'Habitat - Subventions pour la création de logements locatifs sociaux PLAi Ressources
Le Bureau Communautaire,
- Approuve le versement des aides suivantes, conformément aux modalités définies par le Conseil Communautaire, afin de compenser les surcoûts de création des logements sociaux « PLAi Ressources » :
 - **32 760 €** à LOGIVIE pour la création de 14 logements locatifs sociaux situés rue Boucicaut à Chalon-sur-Saône ;
 - **26 841 €** à SEMCODA pour la création de 10 logements locatifs sociaux situés rue du Général Giraud à Chalon-sur-Saône.
 - **4 469 €** à SEMCODA pour la création de 2 logements locatifs sociaux situés au centre bourg d'Oslon,
 - **14 770 €** à DYNACITE pour la création de 6 logements locatifs sociaux situés à la ZAC des Fontaines à Saint-Marcel ;
 - **12 411 €** à VILLEO pour la création de 5 logements locatifs sociaux situés rue Louis Blériot à Chalon-sur-Saône,
 - Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions jointes à la présente décision.
- Adopté à l'unanimité par 32 voix.
11. Habitat - Programme Local de l'Habitat - Surcharge foncière - Attribution des aides aux organismes HLM
Le Bureau Communautaire,
- Approuve, conformément aux modalités définies par le Conseil Communautaire d'attribution des fonds de concours dans le cadre du PLH destinés à compenser les surcoûts fonciers des programmes de construction de logements sociaux, le versement des aides prévisionnelles suivantes :

- **59 778 €** à LOGIVIE pour la construction de 35 logements locatifs sociaux rue Boucicaud à Chalon-sur-Saône ;
 - **34 666 €** à SEMCODA pour la construction de 24 logements locatifs sociaux rue Général Giraud à Chalon-sur-Saône ;
 - **15 000 €** à SEMCODA pour la construction de 6 logements locatifs sociaux au centre bourg d'Oslon ;
 - **31 651 €** à DYNACITE pour la construction de 15 logements locatifs sociaux, à la ZAC des Fontaines à Saint-Marcel ;
 - **30 000 €** à VILLEO pour la construction de 12 logements locatifs sociaux sur la rue Louis Blériot à Chalon-sur-Saône.
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions jointes la présente décision.
- Adopté à l'unanimité par 32 voix.

12. Habitat - Programme Local de l'Habitat - Création de logements locatifs sociaux certifiés « Habitat et Environnement » - Subventions

Le Bureau Communautaire,

- Approuve le versement des aides suivantes, conformément aux modalités définies par le Conseil Communautaire, afin de compenser les coûts de certification environnementale :
 - **7 000 €** à LOGIVIE pour la création de 35 logements locatifs sociaux situés rue Boucicaud à Chalon-sur-Saône ;
 - **4 800 €** à SEMCODA pour la création de 24 logements locatifs sociaux situés rue Général Giraud à Chalon-sur-Saône,
 - **1 200 €** à SEMCODA pour la création de 6 logements locatifs sociaux situés au centre bourg à Oslon,
 - **3 000 €** à DYNACITE pour la création de 15 logements locatifs sociaux situés à la ZAC des Fontaines à Saint Marcel,
 - **2 400 €** à VILLEO pour la création de 12 logements locatifs sociaux situés rue Louis Blériot à Chalon-sur-Saône,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions jointes à la présente décision.

Adopté à l'unanimité par 32 voix.

13. Réserve foncière SAONEOR – Acquisitions parcelles ZA n°106-468-470-472-474-476-479-480 à Crissey

Le Bureau Communautaire,

- Autorise l'acquisition à la société KODAK SA des parcelles en nature de délaissés de voirie ZA n°106-468-470-472-474-476-479-480 d'une superficie totale de 242 m² situées sur la commune de Crissey, à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte nécessaire à cette acquisition ;

Adopté à l'unanimité par 32 voix.

14. Développement solidaire - Appui aux projets locaux – ASC du lycée Fontaines – Chalon-sur-Saône Cricket – Médecin du Monde délégation Rhône-Alpes Bourgogne – Totem Pôle – Brut d'Expression - Subventions

Le Bureau Communautaire,

- Approuve le soutien financier de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne au projet d' «Echange et éducation à la citoyenneté avec lycée agricole d'Adja-Ouééré » de l'association Sportive et Culturel (ASC) pour un montant de 1000 €;
- Approuve le soutien financier de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne au projet «Tournoi européen de Cricket ». de l'association Chalon-sur-Saône Cricket pour un montant de 1000 €;
- Approuve le soutien financier de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne au projet «Protection de la santé dans la prison de Kindia ». de l'association Médecins du Monde délégation Rhône-Alpes Bourgogne pour un montant de 1500 €;
- Approuve le soutien financier de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne au projet «La transmarocaine du cœur 2012 ». de l'association Totem Pole pour un montant de 650 €;
- Approuve le soutien financier de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne au projet «Exposition Handi-Art ». de l'association Brut D'expression de la

commune de Chalon- sur-Saône pour un montant de 1600€;

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec les dites associations.

Adopté à l'unanimité par 32 voix.

15.

Coopération décentralisée - Communauté des Communes du Plateau (CCP Bénin)- Convention Technique Opérationnelle 2012

Le Bureau Communautaire,

- Approuve le projet de convention technique opérationnelle cadre de coopération décentralisée 2012 entre le Grand Chalon et la Communauté des Communes du Plateau ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité par 32 voix.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2012

- 1 Secrétaire de séance – Désignation
Le Bureau Communautaire,
- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
 - Désigne **Gérard LAURENT** comme secrétaire de séance.
- Adopté à l'unanimité par 30 voix.
- 2 Habitat - Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)- Subvention pour l'année 2012
Le Bureau Communautaire,
- Décide d'attribuer à l'ADIL une subvention de 12 000 € pour l'année 2012.
- Adopté à l'unanimité par 30 voix.
- 3 Habitat - Convention de délégation de compétence des aides à la pierre pour le logement public et le logement privé - Avenants de clôture
Le Bureau Communautaire,
- Valide l'avenant de clôture à la convention générale de délégation d'attribution des aides publiques à la pierre 2006-2011 ;
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant, annexé à la décision ;
 - Valide l'avenant de clôture à la convention de délégation pour la gestion des aides à la pierre pour le parc privé ;
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant annexé à la décision.
- Adopté à l'unanimité par 30 voix.
- 4 Habitat - Délégation de compétences des aides à la pierre - avenants aux conventions d'opération pour l'OPAH 'Plaine Sud et Côte Chalonnaise' et le PIG 'Habitat indigne et précarité énergétique'
Le Bureau Communautaire,
- Valide l'avenant n°3 à la convention opérationnelle de l'OPAH Plaine Sud et Côte Chalonnaise ;
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant, annexé à la décision ;
 - Valide l'avenant n°1 à la convention opérationnelle du PIG « habitat indigne et précarité énergétique » ;
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant, annexé à la décision.
- Adopté à l'unanimité par 30 voix.
- 5 SAONEOR - Aménagement des voiries et réseaux du campus industriel - Appels d'offres pour la réalisation des travaux - Signature des marchés
Le Bureau Communautaire,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le(s) marché(s) avec l' (les) attributaire(s) qui sera (seront) désigné(s) par la Commission d'Appel d'Offres, à l'issue de la procédure d'appel d'offres, ou à l'issue de la procédure de marché négocié s'il est recouru à cette procédure après appel d'offres infructueux ;
 - Autorise Monsieur le président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette opération.
- Adopté à l'unanimité par 30 voix.
- 6 SAONEOR - Ouverture du Campus Industriel - Indemnisation des entreprises dans le cadre de leurs travaux de sécurisation
Le Bureau Communautaire,
- Approuve l'attribution de l'indemnité au bénéfice de l'entreprise CEPL, pour un montant de 216 000 €HT ;
 - Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents afférents.
- Adopté à l'unanimité par 29 voix.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2012

1 - Secrétaire de séance - Désignation-

Le Bureau Communautaire :

- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
- Désigne **Monsieur Jean-Claude MOUROUX** comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

2-1- Procès Verbaux des séances du 27 février 2012 et du 26 mars 2012 - Adoption-

Le Bureau Communautaire :

- Adopte le procès-verbal de la séance du 27 février 2012.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

2-2- Procès Verbal de la séance du 26 mars 2012 - Adoption-

Le Bureau Communautaire :

- Adopte le procès-verbal de la séance du 26 mars 2012.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

3- Entente intercommunale Creusot-Montceau Grand Chalons – Objet de l'Entente - Elargissement-

Le Bureau Communautaire :

- Ratifie la décision de la Conférence de l'Entente du 27 mars dernier concernant l'élargissement de l'objet de l'Entente intercommunale Creusot Montceau Grand Chalons à la coopération et à la solidarité internationale ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive de l'Entente intercommunale Creusot Montceau Grand Chalons.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

4- Marché négocié complémentaire pour la mise à disposition, maintenance et désinfection de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective en porte à porte – Attribution du marché-

Le Bureau Communautaire :

- Prolonge le marché actuel par le biais d'un marché complémentaire négocié d'une année, ne nécessitant pas de mise en concurrence.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

5- Groupe scolaire Saint-Charles Borromée - Garantie d'emprunt-

Le Bureau Communautaire :

- Accorde la garantie de la Communauté d'Agglomération aux emprunts d'un montant de 1 400 000 € 1 800 000 € et 800 000 € contractés par l'OGEC Saint-Charles Borromée auprès de la Société Générale pour le financement des dépenses liées au transfert de l'internat et au transfert de l'école primaire et maternelle du Devoir ;
- Dit que le montant couvert par la garantie sera de 50 %, soit 2 000 000 € ;
- Autorise Monsieur le Président, à signer toutes pièces ou tous documents correspondant à cette garantie et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

6- Plan de Déplacements Urbains : aide du Grand Chalons en faveur des mobilités alternatives – Convention avec la commune de Dracy le Fort -

Le Bureau Communautaire :

- Approuve le versement d'une aide de 23 259 € à la commune de Dracy le Fort,
- Habilité Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement, Monsieur le Vice-Président chargé du Transport et de l'Intermodalité, à signer la convention entre la commune de Dracy le Fort et la Communauté d'Agglomération Chalons Val de Bourgogne pour les travaux relatifs à la réalisation de ces travaux d'aménagement.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

7 - Plan de Déplacements Urbains : aide du Grand Chalons en faveur des mobilités alternatives – Convention avec la commune de Fragnes

Le Bureau Communautaire :

- Approuve le versement d'une aide de 15 641.16 € à la commune de Fragnes,
- Habilité Monsieur Le Président, ou en cas d'empêchement, Monsieur le Vice-Président chargé du Transport et de l'Intermodalité, à signer la convention entre la commune de Fragnes et la Communauté d'Agglomération Chalons Val de Bourgogne pour les travaux relatifs à la réalisation de ces travaux d'aménagement.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

8- Plan de Déplacements Urbains : aide du Grand Chalon en faveur des mobilités alternatives – Convention avec la commune de Lans-

Le Bureau Communautaire :

- Approuve le versement d'une aide de 7934.95 € à la commune de Lans,
- Habilité Monsieur Le Président, ou en cas d'empêchement, Monsieur le Vice-Président chargé du Transport et de l'Intermodalité, à signer la convention entre la commune de Lans et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne pour les travaux relatifs à la réalisation de ces travaux d'aménagement.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

9 - Plan de Déplacements Urbains : aide du Grand Chalon en faveur des mobilités alternatives – Convention avec la commune de Saint-Désert

Le Bureau Communautaire :

- Approuve le versement d'une aide de 5 052.40 € à la commune de Saint Désert,
- Habilité Monsieur Le Président, ou en cas d'empêchement, Monsieur le Vice-Président chargé du Transport et de l'Intermodalité, à signer la convention entre la commune de Saint Désert et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne pour les travaux relatifs à la réalisation de ces travaux d'aménagement.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

10 - Plan de Déplacements Urbains : aide du Grand Chalon en faveur des mobilités alternatives – Convention avec la

Le Bureau Communautaire :

- Approuve le versement d'une aide de 5652.46 € à la commune de Saint Loup de Varennes,
- Habilité Monsieur Le Président, ou en cas d'empêchement, Monsieur le Vice-Président chargé du Transport et de l'Intermodalité, à signer la convention entre la commune de Saint Loup de Varennes et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne pour les travaux relatifs à la réalisation de ces travaux d'aménagement.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

11 - Plan de Déplacements Urbains : aide du Grand Chalon en faveur des mobilités alternatives – Convention avec la commune de Sevrey

Le Bureau Communautaire :

- Approuve le versement d'une aide de 25 856.70 € à la commune de Sevrey,
- Habilité Monsieur Le Président, ou en cas d'empêchement, Monsieur le Vice-Président chargé du Transport et de l'Intermodalité, à signer la convention entre la commune de Sevrey et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne pour les travaux relatifs à la réalisation de ces travaux d'aménagement.

Adopté à l'unanimité par 28 voix.

Monsieur Bernard DUPARAY ne prend pas part au vote.

12 - Plan de Déplacements Urbains : aide du Grand Chalon en faveur des mobilités alternatives – Convention avec la commune de Saint-Marcel

Le Bureau Communautaire :

- Approuve le versement d'une aide de 13 390.55 € à la commune de Saint-Marcel,
- Habilité Monsieur Le Président, ou en cas d'empêchement, Monsieur le Vice-Président chargé du Transport et de l'Intermodalité, à signer la convention entre la commune de Saint-Marcel et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne pour les travaux relatifs à la réalisation de ces travaux d'aménagement.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

13 - Economie Sociale et Solidaire : ACTIVE, pôle de l'économie solidaire - 'La boîte à projets' - subvention 2012

Le Bureau Communautaire :

- Approuve le soutien à ACTIVE à hauteur de 18 000 € pour l'accompagnement d'initiatives solidaires par le dispositif de « la boîte à projets » ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec l'organisme bénéficiaire de l'aide de la communauté d'agglomération au titre du fonds d'intervention pour la cohésion sociale, le projet de convention afférent à l'aide versée joint en annexe 2.

Adopté à l'unanimité par 28 voix.

Monsieur Pierre JACOB ne prend pas part au vote.

14 - Habitat - Programme Local de l'Habitat - Attribution de subventions pour le logement locatif privé

Le Bureau Communautaire :

- Approuve l'attribution des subventions suivantes, conformément aux modalités définies par le Conseil Communautaire :
 - 1500.00 euros à Monsieur Pascal Garnier
 - 1212.80 euros à Madame Simone Prost

- 55.00 euros à Monsieur Jean-Pierre Moulet
- 1000.00 euros à Madame Cécile Rateau

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

15 - Insertion Emploi - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Programmation des actions 2012 et soutien du Grand Chalon

Le Bureau Communautaire :

- Approuve le soutien par le Grand Chalon des actions exposées dans le document joint en annexe, dans le cadre de la programmation du PLIE pour l'année 2012, et conformément au crédit global arrêté par le Conseil communautaire dans le cadre du budget primitif 2012 ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention cadre, jointe en annexe, avec la Maison de l'Emploi et de la Formation portant sur la gestion du Fonds d'intervention en faveur des actions portées par le PLIE dans le cadre de la programmation 2012 ainsi que tous documents afférents.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

16 - Cohésion Sociale - Première programmation 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Soutien des projets-

Le Bureau Communautaire :

- Approuve le soutien des projets présentés au titre de la première programmation 2012 du contrat urbain de cohésion sociale et exposés dans le document joint en annexe 1,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les organismes bénéficiaires des aides de la communauté d'agglomération au titre du fonds d'intervention pour la cohésion sociale, tous documents afférents aux aides versées.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

17 - Plan de gestion de la Vallée de la Thalie - Acquisition au Centre Hospitalier Chalon William Morey des parcelles CT n° 111 sur Chalon-sur-Saône et AK n° 103 sur Saint-Rémy-

Le Bureau Communautaire :

- Autorise l'acquisition au Centre Hospitalier William Morey de la parcelle CT n° 111 sur Chalon sur Saône d'une superficie de 1 760 m² en nature de pré, pour un montant de 2 400 € et la parcelle AK n° 103 sur Saint Rémy d'une superficie de 4 301 m² enclavée, au prix de 430 € soit un total de 2 830 € (les frais d'acte et de publication aux hypothèques étant à la charge du Grand Chalon).
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte relatif à cette transaction

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

18 - Répartition du Fonds d'Agglomération pour l'Aide à la Promotion des Activités Sportives (FAAPAS) - 2012-

Le Bureau Communautaire :

- Approuve la répartition du FAAPAS pour l'année 2012.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 25 JUIN 2012

1. Secrétaire de séance - Désignation
Le Bureau Communautaire,
 - Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
 - Désigne Denis EVRARD comme secrétaire de séance.Adopté à l'unanimité par 28 voix.
2. Garage - Réforme de matériels et véhicules
 - Approuve la réforme des véhicules et matériels précités et la mise en vente des équipements concernés ;
 - Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces réformes et aux ventes concernées.Adopté à l'unanimité par 28 voix.
3. Pôle Environnement - Travaux sur le patrimoine bâti communautaire - MAPA - Signature du marché
Le Bureau Communautaire,
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer le(s) marché(s) avec l'(les) attributaire(s) qui aura fait l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères annoncés dans les documents de la consultation, après avis de la Commission des Marchés.Adopté à l'unanimité par 28 voix.
4. Espace des Arts – Contrat de projet – Marché à procédure adaptée pour le remplacement des gradateurs de scène, la rénovation de l'installation de sonorisation et la reprise de l'étanchéité en toiture - signature du marché
Le Bureau Communautaire,
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer les marchés avec les attributaires (Société ATES, Société SCENETEC et Société APC étanch') pour les montants indiqués ci-dessus.Adopté à l'unanimité par 28 voix.
5. Appel d'offres pour la fourniture de pneumatiques neufs - Signature du marché
Rapporteur : Monsieur Daniel GALLAND
Le Bureau Communautaire,
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le(s) marché(s) avec l' (les) attributaire(s) qui sera (seront) désigné(s) par la Commission d'Appel d'Offres, à l'issue de la procédure de marché négocié s'il est recouru à cette procédure après appel d'offres infructueuxAdopté à l'unanimité par 28 voix.
6. Reprise de matières - Signature des conventions
Le Bureau Communautaire,
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions fixant les conditions d'évacuation et de reprise des matières.Adopté à l'unanimité par 29 voix.
7. SAONEOR - Aménagement d'une aire d'accueil des Poids Lourds et d'un parking relais P+R - Signature d'un marché de travaux complémentaires
Le Bureau Communautaire,
 - Approuve la passation de ce marché complémentaire de travaux, relatif à l'aménagement d'une aire d'accueil Poids Lourds et d'un parking relais P+R SAONEOR, au vu des nouvelles données techniques et financières citées ci-dessus ;
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ce nouveau marché de travaux complémentaire avec le titulaire du marché initial.Adopté à l'unanimité par 29 voix.
8. Optimisation des déchetteries – Appel d'offres pour la réhabilitation des déchetteries de Chalon-sur-Saône et Saint-Marcel - Signature du marché
Le Bureau Communautaire,
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer les marchés avec les attributaires qui seront désignés par la Commission d'Appel d'Offres le 25 septembre 2012, à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, ou à l'issue de la procédure de marché négocié s'il est recouru à cette procédure après appel d'offres infructueux.Adopté à l'unanimité par 29 voix.
9. SAONEOR - 2ème phase de régularisations foncières avec des entreprises présentes sur le campus industriel - Acquisitions, cession, échanges
Le Bureau Communautaire,

- Accepte les transactions foncières sur le site du Campus industriel SAONEOR, des parcelles situées sur les communes de Chalon sur Saône et Fragnes à l'euro symbolique avec dispense de paiement, conformément au plan et tableau annexés,
- Autorise les acquisitions suivantes :
 - sur la commune de Chalon-sur-Saône à :
 - SCI de LA MARE ;
 - POLIGRAT France ;
 - BATIFRANC.
 - sur la commune de Fragnes à :
 - CHALON PHOTOCHIMIE SAS ;
 - SOBOTRAM ;
 - ID'EES LANGEVIN ;
 - SCI LILAC.
- Autorise la cession suivante :
 - sur la commune de Chalon-sur-Saône à API
- Autorise les échanges suivants :
 - sur la commune de Chalon-sur-Saône avec :
 - ASL ;
 - SILC.
 - sur la commune de Fragnes avec :
 - SILC ;
 - CEPL CHALON.
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions, les compromis ou les actes à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

10. Plan de Déplacements Urbains : aide du Grand Chalon en faveur des mobilités alternatives – Convention avec la commune de Châtenoy-en-Bresse.

Le Bureau Communautaire,

- Approuve le versement d'une aide de 9 740 € à la commune de Châtenoy-en-Bresse ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention entre la commune de Châtenoy-en-Bresse et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, pour les travaux relatifs à la création du parking et l'aménagement du chemin piétonnier.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

11. Fourniture d'un système d'information voyageurs (matériel et logiciel) avec prestations associées (installation, formation et maintenance) - Signature du marché

Le Bureau Communautaire,

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer le marché avec la société LUMIPLAN pour le montant de 272 530,00 €HT soit 325 945,88 €TTC.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

12. BHNS - Aménagements de voiries nécessaires à la première ligne - Lot 1 - Voiries et Réseaux Divers - Marché - Avenant 1

Le Bureau Communautaire,

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1, du lot 1,VRD- à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

13. Habitat - PIG Lux, Champforgeuil - Attribution des aides pour le logement locatif privé- Prorogation

Le Bureau Communautaire,

- Décide de proroger la validité de l'aide accordée à Monsieur Martial CONRY jusqu'au 12 juillet 2013.

Adopté à l'unanimité par 29 voix.

14. Habitat- Programme Local de l'Habitat - Attribution de subventions pour le logement locatif privé

Le Bureau Communautaire,

- Approuve l'attribution des subventions suivantes, conformément aux modalités définies par le Conseil Communautaire :
 - 500 euros à Monsieur Jean-Pierre Chambion ;
 - 500 euros à Madame Marie-Claude Bonnamour.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la lettre de notification de subvention, nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité par 30 voix.

15. Échanges internationaux- Appui aux projets locaux de développement solidaire - Ligue de Bourgogne de Judo Jujitsu et Kendo et disciplines associées- Association Sportive du Handball Club de Chalon sur Saône- Association FSE Club coopération et solidarité du lycée Hilaire de Chardonnet - Subventions

Le Bureau Communautaire,

- Approuve le soutien financier de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne au projet « Solidarité Haïti Jeunes Ceintures Noires de Bourgogne » de l'association Ligue de Bourgogne de Judo, Jujitsu et discipline Associées de la commune Dijon pour un montant de 750 €;
- Approuve le soutien financier de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne au projet « Teramo, ville ouverte sur le monde » de l'association Sportive du Handball Club Chalon-sur-Saône de la commune de Chalon-sur-Saône pour un montant de 1 500 €;
- Approuve le soutien financier de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne au projet «Echange franco-burkinabé »de l'association FSE Club de Solidarité du Lycée Hilaire de Chardonnet de la commune de Chalon-sur-Saône pour un montant de 2 000 €;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec les dites associations.

Adopté à l'unanimité par 30 voix.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2012

N° BC-2012-09-1

- Secrétaire de séance - Désignation -

- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
- Désigne **Monsieur Jean-Noël DESPOCQ** comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité par 29 voix pour.

N° BC-2012-09-2

- Procès Verbaux des séances du 21 mai 2012 et du 25 juin 2012 - Adoption -

- Adopte les procès-verbaux des séances du 21 mai 2012 et du 25 juin 2012.

Adopté à l'unanimité par 29 voix pour.

N° BC-2012-09-3

- Demande de subvention auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) -

- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du FIPHFP une aide financière afférente à la prise en charge d'une partie de l'achat de deux prothèses auditives pour un agent affecté à la Direction des Achats et de la Logistique pour un montant de 559,45 €;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à verser à l'agent le remboursement émanant du FIPHFP de frais liés à l'achat de deux prothèses auditives qu'il a engagé personnellement pour un montant de 559,45 €

Adopté à l'unanimité par 29 voix pour.

N° BC-2012-09-4

- Appel d'offres pour la fourniture d'un véhicule de collecte – Signature du marché -

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer le marché avec l'attributaire qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres, à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, ou à l'issue de la procédure de marché négocié s'il est recouru à cette procédure après appel d'offres infructueux.

Adopté à l'unanimité par 31 voix pour.

N° BC-2012-09-5

- Réaménagement des Quais de Saône - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre -

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des quais de Saône avec le groupement GAUTIER + CONQUET / ARCADIS / LES ECLAIREURS pour un montant de 486 793,56 €HT, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offre ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer ou à signer l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme correspondant à ces travaux ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat et de la Région Bourgogne, au titre du Contrat de Développement Territorial du Chalonnais 2007-2013.

Adopté à l'unanimité par 31 voix pour.

N° BC-2012-09-6

- Appel d'offres pour la collecte et le transport des ordures ménagères et des emballages- Signature du marché -

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer le marché avec l'attributaire qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres, à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, ou à l'issue de la procédure de marché négocié s'il est recouru à cette procédure après appel d'offres infructueux.

Adopté à l'unanimité par 31 voix pour.

N° BC-2012-09-7

- Plan de Déplacements Urbains - Aide du Grand Chalon en faveur des mobilités alternatives – Convention avec la commune de Saint-Désert -

- Approuve le versement d'une aide de 4 970 € à la commune de Saint-Désert ;

- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention entre la commune de Saint-Désert et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne pour les travaux relatifs à la réalisation de ces travaux d'aménagements.

Adopté à l'unanimité par 31 voix pour.

N° BC-2012-09-8

- Plan de Déplacements Urbains - Aide du Grand Chalon en faveur des mobilités alternatives – Convention avec la commune de Mellecey -

- Approuve le versement d'une aide de 10 220 € à la commune de Mellecey ;
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention entre la commune de Mellecey et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne pour les travaux relatifs à la réalisation de ces travaux d'aménagements.

Adopté à l'unanimité par 31 voix pour.

N° BC-2012-09-9

- Espace multi-accueil « Les Lutins » - Modification du règlement intérieur complémentaire -

- Approuve le règlement intérieur complémentaire de l'Espace Multi Accueil « Les Lutins » relatif notamment à la capacité d'accueil modulable et aux horaires de la structure, sous réserve de sa validation par le Président du Conseil Général de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 31 voix pour.

N° BC-2012-09-10

- Appel à projets « Economies d'énergie dans les bâtiments communaux » – Sélection des communes -

- Retient les projets de Marnay, Givry et Saint Mard de Vaux dans le cadre de l'appel à projets « Economie d'énergie dans les bâtiments communaux ».

Adopté à l'unanimité par 31 voix pour.

N° BC-2012-09-11

- Écoles de Musique et de Danse à caractère public de l'agglomération - Versement de l'aide financière de la CACVB au titre de l'année 2012 -

- Approuve les montants des subventions à verser, au titre de l'année 2012, aux écoles bénéficiaires de ces aides et figurant dans les tableaux joints en annexe.

Adopté à l'unanimité par 31 voix pour.

N° BC-2012-09-12

- Le Colisée - Extension des tribunes et acquisition d'un tableau d'affichage / Stade Léo LAGRANGE - Terrain Honneur Football Jean-Pierre ADAMS - Mise aux normes de l'éclairage - Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport -

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter de la part du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) la subvention la plus élevée possible et à signer tout document à fournir pour l'instruction de la demande.

Adopté à l'unanimité par 31 voix pour.

N° BC-2012-09-13

- Habitat - Habitat Social - Avenant n°1 à la Convention d'Utilité Sociale OPAC de Saône-et-Loire -

- Approuve le projet d'avenant n°1 de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) à signer avec l'OPAC Saône-et-Loire et l'Etat ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant n°1.

Adopté à l'unanimité par 31 voix pour.

N° BC-2012-09-14

- Habitat- Programme Local de l'Habitat- Prorogation de délai SCI Famille Gérard -

- Décide de proroger jusqu'au 16 juillet 2013 la date de demande de paiement des subventions accordées à la SCI Famille Gérard.

Adopté à l'unanimité par 31 voix pour.

N° BC-2012-09-15

- Habitat - Programme Local de l'Habitat - Attribution de subventions pour le logement locatif privé -

- Approuve l'attribution des subventions suivantes, conformément aux modalités définies par le Conseil Communautaire :
 - 2 042,07 € à Madame Marie-Thérèse CHOPIN ;

- 854,08 € à Madame Odette BOIREAU ;
- 216,89 € à Madame Marguerite LACROIX ;
- 1 023,00 € à Madame Jacqueline BOUILLOUX ;
- 1 500,00 € à Madame Marie-France GAUDILLAT ;
- 166,20 € à Madame Madeleine MERCEY.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la lettre de notification de subvention.

Adopté à l'unanimité par 31 voix pour.

N° BC-2012-09-16

- Habitat- Programme Local de l'Habitat- Attribution des aides aux organismes HLM pour surcharge foncière -

- Approuve, conformément aux modalités définies par le Conseil Communautaire d'attribution des fonds de concours dans le cadre du PLH destinés à compenser les surcoûts fonciers des programmes de construction de logements sociaux, le versement des aides prévisionnelles suivantes :
 - **55 202 €** à LOGIVIE pour la construction de 37 logements locatifs sociaux rue Boucicaud à Chalon-sur-Saône ;
 - **60 000 €** à LOGIVIE pour la construction de 24 logements locatifs sociaux rue André Frénaud à Châtenoy-le-Royal.
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions jointes à la présente décision.

Adopté à l'unanimité par 31 voix pour.

N° BC-2012-09-17

- Habitat - Programme Local de l'Habitat - Attribution de subventions pour la création de logements locatifs sociaux certifiés « Habitat et Environnement »-

- Approuve le versement des aides suivantes, conformément aux modalités définies par le Conseil Communautaire, afin de compenser les coûts de certification environnementale :
 - **5 400 €** à LOGIVIE pour la création de 27 logements locatifs sociaux situés au 136 rue Boucicaud à Chalon-sur-Saône ;
 - **4 800 €** à LOGIVIE pour la création de 24 logements locatifs sociaux situés rue André Frénaud à Châtenoy-le-Royal.
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions jointes à la présente décision.

Adopté à l'unanimité par 31 voix pour.

N° BC-2012-09-18

- Habitat- Programme Local de l'Habitat - Attribution de subventions pour la création de logements locatifs sociaux PLAI Ressources -

- Approuve le versement des aides suivantes, conformément aux modalités définies par le Conseil Communautaire, afin de compenser les surcoûts de création des logements sociaux « PLAI Ressources » :
 - **25 927 €** à LOGIVIE pour la création de 11 logements locatifs sociaux situés au 136 rue Boucicaud à Chalon-sur-Saône ;
 - **17 500 €** à LOGIVIE pour la création de 7 logements locatifs sociaux situés rue André Frénaud à Châtenoy-le-Royal ;
 - **8 168 €** à l'OPAC Saône et Loire pour la création de 3 logements locatifs sociaux situés au 112 avenue Boucicaud à Chalon-sur-Saône ;
 - **18 114 €** à l'OPAC Saône et Loire pour la création de 6 logements locatifs sociaux situés rue des lieutenants Chauveau à Chalon-sur-Saône.
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe à la présente décision.

Adopté à l'unanimité par 31 voix pour.

N° BC-2012-09-19

- Aménagement économique – Garantie d'emprunt à la SEM Val de Bourgogne -

- Accorde la garantie de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne à l'emprunt d'un montant de 600 000 € contracté par la SEM Val de Bourgogne auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche Comté pour le financement de l'opération d'aménagement « Thalie – Prés Devant – Pont Paron » ;
- Décide que le montant couvert par la garantie sera de 80% soit 480 000 €;

- Autorise Monsieur le Président, à signer toutes les pièces ou tous documents correspondant à cette garantie d'emprunt et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Adopté à la majorité par 29 voix pour.

N° BC-2012-09-19

- Aménagement économique – Garantie d'emprunt à la SEM Val de Bourgogne -

- Accorde la garantie de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne à l'emprunt d'un montant de 600 000 € contracté par la SEM Val de Bourgogne auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche Comté pour le financement de l'opération d'aménagement du site de la Sucrierie ;
- Décide que le montant couvert par la garantie sera de 80% soit 480 000 €;
- Autorise Monsieur le Président, à signer toutes les pièces ou tous documents correspondant à cette garantie d'emprunt et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Adopté à la majorité par 29 voix pour.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2012

N° BC-2012-11-1

- Secrétaire de séance - Désignation-

- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
- Désigne Madame Marie MERCIER comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité par 27 voix pour.

N° BC-2012-11-2

- Bureau Communautaire - Séance du 29 octobre 2012 - Procès Verbal - Adoption -

- Adopte le Procès Verbal de la séance du 29 octobre 2012.

Adopté à l'unanimité par 27 voix pour.

N° BC-2012-11-3

- Réseau ZOOM - Fourniture et pose du mobilier urbain - Signature du marché-

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché avec l'(les) attributaire(s) qui sera(seront) désigné(s) par la Commission des Marchés le 4 décembre 2012, à l'issue de la procédure de marché négocié.

Adopté à l'unanimité par 28 voix pour.

N° BC-2012-11-4

- Enseignement Supérieur - Appel à Projets Étudiants - Subvention 2012-

- D'approuver l'attribution d'une subvention aux porteurs de projets qui ont été retenus lors du jury du 22 novembre 2012.

Adopté à l'unanimité par 28 voix pour.

N° BC-2012-11-5

- Conservatoire à Rayonnement Régional Danse, Musique et Théâtre - Saison de l'Auditorium - Demande de Subvention auprès de l'Etat - Année 2012-

- Décide de solliciter auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) le versement d'une subvention la plus élevée possible pour la Saison de l'Auditorium 2012 ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces et documents relatifs à cette demande.

Adopté à l'unanimité par 28 voix pour.

N° BC-2012-11-6

- Conservatoire à Rayonnement Régional de Danse, Musique et Théâtre - Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne et de la Caisse d'Allocations Familiales du Département de Saône-et-Loire au titre du projet Tous artistes - Tous spectateurs pour l'année 2012-

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Régional de Bourgogne, une subvention de fonctionnement pour le projet « Tous Artistes – Tous Spectateurs » à hauteur de 7 000 €
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Département de Saône-et-Loire, une subvention de fonctionnement pour le projet « Tous Artistes – Tous Spectateurs » à hauteur de 5 000€
- Autorise Monsieur le président, ou son représentant, à signer les pièces ou documents relatifs à cette demande.

Adopté à l'unanimité par 28 voix pour.

N° BC-2012-11-7

- Habitat - Programme Local de l'Habitat - Création d'un logement locatif social PLAI Ressources - Attribution d'une subvention -

- Approuve le versement de l'aide suivante, conformément aux modalités définies par le Conseil Communautaire, afin de compenser les surcoûts de création des logements sociaux de type « PLAI Ressources » :
 - **3 000 € à LOGIVIE** pour l'acquisition et la réhabilitation d'un logement individuel situé 10 rue Léon Pernot à Saint-Marcel,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe la présente décision.

Adopté à l'unanimité par 28 voix pour.

N° BC-2012-11-8

- Cohésion sociale - Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) - Soutien des projets - Programmation complémentaire 2012 -

- Approuve le soutien des projets présentés au titre de la programmation complémentaire 2012 du contrat urbain de cohésion sociale et exposés dans le document joint en annexe 1 ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les organismes bénéficiaires des aides de la communauté d'agglomération au titre du fonds d'intervention pour la cohésion sociale, tous documents afférents aux aides versées.

Adopté à l'unanimité par 28 voix pour.

N° BC-2012-11-9

- Habitat - Programme Local de l'Habitat - Logement locatif privé - Attribution de subventions-

- Approuve l'attribution de la subvention à hauteur de 1 500,00 euros à Madame DELANNOY Emeline, conformément aux modalités définies par le Conseil Communautaire ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la lettre de notification de la subvention adressée à la propriétaire concernée.

Adopté à l'unanimité par 28 voix pour.

N° BC-2012-11-10

- Développement numérique - Équipement numérique des groupes scolaires - Demandes de subventions-

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toutes subventions utiles auprès de l'Etat, via le Syndicat Mixte du Chalonnais, pour l'équipement numérique des groupes scolaires publics élémentaires du Grand Chalon, et ce pour chacune des phases du programme.

Adopté à l'unanimité par 27 voix pour.

N° BC-2012-11-11

- Développement solidaire - Appui aux projets locaux – Association Sportive de la Police Chalonnaise

- Approuve le soutien financier du Grand Chalon au projet « Tournoi de football des vétérans des polices européennes » de l'Association Sportive de la Police Chalonnaise pour un montant de 730 €;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la dite association.

Adopté à l'unanimité par 28 voix pour.

CONSEILS COMMUNAUTAIRES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2012

1 Secrétaire de séance - Désignation

Le Conseil Communautaire :

- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
- Désigne Monsieur **Daniel CHRISTEL** comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité par 82 voix.

2 Procès Verbaux des séances des 12 et 29 septembre et 18 novembre 2011 - Adoption

Le Conseil Communautaire :

- Adopte les Procès Verbaux des séances des 12 et 29 septembre et 18 novembre 2011.

Adopté à l'unanimité par 83 voix.

3 Décisions prises par le Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Liste du 29 novembre 2011 au 27 janvier 2012

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte des décisions énoncées dans le rapport.

4 Commissions thématiques - Composition

Le Conseil Communautaire :

- Désigne les membres devant siéger dans les six commissions thématiques du Conseil Communautaire, suivant la composition figurant les tableaux joints en annexe de la délibération ;
- Approuve la modification du Règlement Intérieur en ce qui concerne l'intitulé de la Commission Aménagement de l'espace communautaire, Développement économique, Voirie et Travaux, Projet communautaire et prospective, Transports et intermodalité qui s'intitule désormais Aménagement et Développement économique, Urbanisme, Transports et intermodalité.

Adopté à l'unanimité par 83 voix.

5 Transfert de compétences - Représentations du Conseil Communautaire au sein de divers organismes – Désignations et actualisation

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la désignation de représentants du Grand Chalon en lieu et place, ou dans certains cas, en complément des élus municipaux au sein des organismes suivants :

Domaine de compétence	Organisme	élus désignés
Politique de la Ville	CREPI (Club Régional des Entreprises pour l'Insertion)	Nathalie LEBLANC
	Commission Locale d'Insertion	Yvette SEGAUD
	Groupement d'intérêt public Solidarité départementale pour l'insertion et le logement en Saône-et-Loire (S.D.I.L.) 71	Titulaire : Bernard GAUTHIER Suppléant : Pierre JACOB
	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)	Jean-Noël DESPOCQ : Prévention des risques psychologiques et sociaux – Mauricette CHATILLON : Tranquillité locale - Gilles GONNOT : Prévention des risques sur le territoire
Action Sociale d'intérêt communautaire	Commissions mixtes de la Caisse d'Allocations Familiales	Titulaires : Martine HORY, Geneviève JOSUAT (St Marcel), Suppléantes : Michelle ARGAUD (Châtenoy le Royal), Catherine LAURIOT (Crissey)

	Association La Pomme Verte	Martine HORY
	ACAID - Aide et Intervention à domicile	Titulaire : Dominique COPREAUX Suppléante : Martine HORY
	Résidence de l'Ecluse	Titulaire : Pierre JACOB Suppléante : Nathalie LEBLANC
	UNAFAM Espérance	Titulaire : Martine COURBON Suppléante : Pierre JACOB
	Association Médico-Educative Chalonnaise - A.M.E.C.	Le Président ou son représentant : Pierre JACOB Titulaire : Martine COURBON Suppléant : Patrick LE GALL
	Handisertion	Martine COURBON
	Comité de Coordination de la lutte contre l'infection due aux virus de l'immunodéficience humaine de Bourgogne (COREVIH)	Patrick LE GALL
	APAR – Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	Nathalie LEBLANC
Eau et Assainissement	Syndicat Intercommunal des eaux du Sud Ouest Chalonnais	Gilles MANIERE Monsieur Michel LAZZARONI - Barizey Monsieur Jacques BESSON - Barizey Monsieur Jean Bernard TUETÉY - Dracy Le Fort Monsieur Daniel DUCRET - Dracy Le Fort Monsieur Jean Claude BOBILLOT - Givry Monsieur Didier MARCANT - Givry Monsieur Gilles MUGNIER - Jambles Monsieur Christian BONZANI - Jambles Monsieur Thierry THEVENIAUX - Marnay Monsieur Albert DURAND - Marnay Monsieur Jacky GOUX - Saint-Ambreuil Monsieur Alain HERVE - Saint-Denis De Vaux Monsieur Jean François DERAÏN - Saint-Denis De Vaux Monsieur Jean DUPARD - Saint-Désert Monsieur Joël MICHAUD - Saint-Désert Monsieur Henri LIEUTET - Saint-Loup De Varennes Madame Annick FIEUX - Saint-Loup De

		Monsieur Jean Louis MOREAU - La Charmée
	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Dheune	Gilles MANIERE, Fabien AUTREAU (Charrecey) - Suppléant = Christian FICHOT
	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Dheune	Gilles MANIERE, Christian FICHOT, Gérard DUBIEF (Gergy), Jean-Yves DEVEVEY (Demigny)
	ASMEAU 71	Gilles MANIERE, Christian FICHOT, Raymond GUYENNOT
	SYDRO	Titulaires : Gilles MANIERE, Christian FICHOT, Georges FLATOT (Epervans) – Suppléants : Gilles DESBOIS (Lans), Jean-Yves GUENNEGUEZ (Châtenoy en Bresse), Gérard MENAND (Oslon)
Equilibre social de l'Habitat	Centre PACT	Bernard GAUTHIER
Cohésion sociale	Mission Locale du Chalonnais	Pierre JACOB, Nathalie LEBLANC, Nisrine ZAÏBI, Eric MERMET
Protection et mise en valeur de l'Environnement et du cadre de vie	Agence Régionale pour l'Environnement et le Développement Soutenable en Bourgogne	Denis EVRARD
Soutien aux activités culturelles	Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (F.N.C.C.)	Florence ANDRE

Adopté à l'unanimité par 83 voix.

6 Représentations du Conseil Communautaire au sein de divers organismes - Actualisation

Le Conseil Communautaire :

- Désigne Christian FICHOT pour représenter le Grand Chalon au SMET Nord Est 71 en remplacement de Claude RICHARD ;
- Désigne Christian FICHOT pour représenter le Grand Chalon à ICF Sud Est Méditerranée en remplacement de Claude RICHARD..

Adopté à l'unanimité par 83 voix.

7 Comités d'Orientation et de Programmation - Composition

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte de la de la composition des six Comités d'Orientation et de Programmation telle que présentée dans le tableau annexé.

8 Commission de Délégation de Service Public - Désignation des membres - Conditions de dépôt des listes

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte des modalités de dépôt des listes, en vue de la nouvelle désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

9 Chèque Emploi Service Universel - Centre de Remboursement (CRCESU) - Affiliation

Le Conseil Communautaire :

- Autorise l'affiliation du Grand Chalon au CRCESU (Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel) ;
- Accepte le CESU comme moyen de paiement des services proposés par le Grand Chalon ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au CRCESU.

Adopté à l'unanimité par 85 voix.

10 Nicéphore Cité – Convention d'objectifs – du 1^{er} mars 2012 au 31 décembre 2012

Le Conseil Communautaire

- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs (projet joint en annexe de la délibération) entre le Grand Chalons et la SEM Nicéphore Cité pour la période allant du 1^{er} mars 2012 au 31 décembre 2012,
- Approuve, au titre de cette convention, le versement d'une subvention de 675 000 € à la SEM Nicéphore Cité pour la réalisation de ses missions du 1^{er} mars 2012 au 31 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité des suffrages par :

Abstention : 1 : Eric MICHOUX

Pour : 83

Monsieur Benjamin GRIVEAUX, Président de la SEML Nicéphore Cité ne prend pas part au vote.

11 Transfert de compétence urbanisme – Convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec les communes

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la convention cadre jointe en annexe de la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention avec chaque commune du Grand Chalons concernée.

Adopté à la majorité par :

Contre : 5 : Marie MERCIER, Jean-Claude ROUSSEAU, Patricia FAUCHEZ, Fabrice RIGNON, Fabienne SAINT-ARROMAN.

Abstention : 3 : Michel CESSOT, Eric MICHOUX, François DUPARAY.

Pour : 77.

12 Requalification des Quais de Saône - Intentions d'aménagement

Le Conseil Communautaire :

- Approuve les intentions d'aménagement proposées pour les secteurs Californie à Saint-Rémy, Port-Villiers / quai Gambetta et Bastion Sainte-Marie à Chalons-sur-Saône pour la requalification des Quais de Saône ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions auprès des financeurs potentiels ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute participation des communes concernées à hauteur maximale de 20 % HT des coûts de travaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages par :

Abstention : 1 : Eric MICHOUX.

Pour : 84.

13 Projet Régional de Santé Bourgogne – Consultation – Avis du Grand Chalons

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la proposition d'avis sur le Projet Régional de Santé 2012-2016 ;
- Autorise le Président à le communiquer à l'Agence Régionale de Santé.

Adopté à l'unanimité par 85 voix.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2012

- 1 Secrétaire de séance - Désignation
Le Conseil Communautaire :
- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
 - Désigne Monsieur **Michel CESSOT** comme secrétaire de séance.
- Adopté à l'unanimité par 75 voix.
- 2 Procès Verbaux de la séance du 12 décembre 2011 - Adoption
Le Conseil Communautaire :
- Adopte le Procès Verbal de la séance du 12 décembre 2011.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 3 Modification du périmètre de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne - Retrait des communes de Saint-Ambreuil et Charrency
Le Conseil Communautaire :
- Autorise le retrait des communes de Saint-Ambreuil et Charrency du périmètre de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon ;
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs au retrait des communes de Saint-Ambreuil et Charrency.
- Adopté à l'unanimité par 81 voix.
- 4 Modification des intérêts communautaires - Ajout du dispositif contractuel relatif aux contrats de développement territorial
Le Conseil Communautaire :
- Approuve la modification des intérêts communautaires relatifs à la compétence obligatoire « Politique de la Ville dans la communauté » en ajoutant aux « Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire » « l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des Contrats de Développement Territoriaux ».
- Adopté à l'unanimité par 81 voix.
- 5 Actions de santé publique - Demandes de subventions
Le Conseil Communautaire :
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auxquelles les actions de santé sont éligibles, auprès de l'Agence Régionale de Santé et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à passer avec les organismes attribuant les subventions.
- Adopté à l'unanimité par 81 voix.
- 6 Service Public Petite Enfance - Logiciel gestion de la Petite Enfance - Caisse Nationale d'Allocations Familiales - Subvention
Le Conseil Communautaire :
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, à demander une subvention à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales relative à l'acquisition d'un logiciel de gestion commun aux établissements d'accueil de la Petite Enfance.
- Adopté à l'unanimité par 81 voix.
- 7 Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) – Règlement d'intervention - Refonte et révision
Le Conseil Communautaire :
- Approuve les modifications apportées au règlement d'intervention du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC), dont la version modifiée complète est jointe à la délibération en annexe 1 ;
 - Approuve le modèle de convention pour les futures attributions du fonds de concours, jointe à la délibération, en annexe 2.
- Adopté à l'unanimité des suffrages par :
- Abstention : 1 : Eric MICHOUX
Pour : 82
- 8 Ressources Humaines – Tableau des effectifs - Actualisation
Le Conseil Communautaire :
- Approuve les modifications d'emplois suivantes :
 - **Direction Générale des Services**
 - **Direction de la Communication**

- Transformation d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe, à temps non complet de 17,50 h/hebdomadaires en un poste catégorie A, à temps complet.

▪ **Direction des Ressources Humaines - Service Conditions de Travail et Relations Sociales**

- Transformation d'un poste catégorie B, à temps complet, en un poste de catégorie A, à temps complet.

○ **Direction Générale Adjointe aux Finances et aux Moyens Généraux**

▪ **Direction des Achats et de la Logistique**

Effet au 1^{er} mai 2012

- Transformation d'un poste d'attaché contractuel, à temps complet, en un poste de rédacteur, à temps complet.

- *Service Logistique*

- Transfert d'un poste d'adjoint technique, à temps complet, du tableau des effectifs de la Ville au tableau des effectifs du Grand Chalon ;

- Transfert d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps complet, du tableau des effectifs du CCAS, au tableau des effectifs du Grand Chalon ;

- Transformation d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non complet 17,50 h/hebdomadaires, en un poste d'adjoint technique, à temps complet.

○ **Direction Générale Adjointe à la Citoyenneté et à l'Animation Locale**

▪ **Direction de la Culture du Tourisme et du Patrimoine – pôle action culturelle**

- *Conservatoire de Musique à Rayonnement Régional*

- Transformation d'un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique, à temps non complet 10/20^{ème} d'heure de 20 h hebdomadaires et d'un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique, à temps non complet de 7,5/20^{ème} d'heure de 20 h hebdomadaires en un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique, à temps non complet 17,50/20^{ème} d'heure de 20 h hebdomadaires.

▪ **Direction des Sports - Pôle équipements sportifs**

- Transfert d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet, du tableau des effectifs de la Ville au tableau des effectifs du Grand Chalon.

○ **Direction Générale Adjointe aux Solidarités et à la Cohésion Sociale**

▪ **Direction Enfance Familles Education – Service Enfance et Familles**

- Transformation de deux postes d'assistante maternelle en deux postes d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe, à temps complet ;

- Transformation d'un poste d'infirmière de classe supérieure, à temps complet, en un poste d'éducateur de jeunes enfants à effet au 1^{er} mai 2012 ;

- Transformation d'un poste d'infirmière de classe supérieure, à temps complet en un poste de puéricultrice cadre de santé, à temps complet - Transfert d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non complet 33,50/35^{ème} d'heure de 35 h hebdomadaires.

▪ **Direction des Solidarités - Service personnes âgées**

- Transfert d'un poste d'assistant socio éducatif, à temps complet, du tableau des effectifs du Grand Chalon au tableau des effectifs du CCAS.

▪ **Direction de la Cohésion Sociale de l'Emploi et de l'Habitat**

- *Service Cohésion Sociale Emploi*

- Transfert d'un poste de rédacteur chef, à temps complet, de la Commune de St Marcel sur un grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, à temps complet.

▪ **Direction de la Santé Publique - Service Hygiène et Salubrité**

- Transfert d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, à temps complet du tableau des effectifs de la Ville au tableau des effectifs du Grand Chalon suite au transfert de compétences ;

- Transfert d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe, à temps complet du tableau des effectifs de la Ville au tableau des effectifs du Grand Chalon suite au transfert de compétences.

- Approuve les tableaux des effectifs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne actualisés à l'application de la présente délibération, au 1^{er} avril 2012, au 1^{er} mai 2012 et annexés à la délibération.

Adopté à l'unanimité par 83 voix.

9

Ressources Humaines – Transferts - Postes d'apprentis

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le transfert de 5 postes d'apprentis du tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Chalon-sur-Saône au tableau des effectifs du Grand Chalon.

Adopté à l'unanimité par 83 voix.

- 10 SMET NE 71 - Adhésion de la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône
Le Conseil Communautaire
- Se prononce favorablement à l'adhésion de la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône au SMET NE 71 à compter du 1^{er} août 2012.
- Adopté à l'unanimité par 83 voix.
- 11 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Taux pour 2012 - Taxe d'habitation et Taxe foncière non bâties transférées - Taux pour 2012
Le Conseil Communautaire :
- Décide de maintenir le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à son niveau de 2011, soit 25,54%,
 - Décide de ne pas voter de taux de fiscalité mixte autres que ceux liés au transfert de la Taxe d'habitation et de la Taxe sur le foncier non bâti, et de maintenir ces taux au même niveau qu'en 2011, soit :
 - taxe d'habitation : 9,87 %
 - taxe sur le foncier bâti : 0,00 %
 - taxe sur le foncier non bâti : 2,10 %.
- Adopté à l'unanimité des suffrages par :
Abstention : 1 : Eric MICHOUX
Pour : 82.
- 12 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Taux pour 2012
Le Conseil Communautaire :
- Fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 9,51 % à compter de 2012.
- Adopté à l'unanimité par 83 voix.
- 13- 01 Budget Eaux - Assujettissement à la TVA – Option régime réel normal mensuel
Le Conseil Communautaire :
- Opte pour l'assujettissement à la TVA régime réel normal mensuel pour le service public de distribution d'eau potable.
- Adopté à l'unanimité par 83 voix.
- 13-02 Budget Assainissement collectif - Assujettissement à la TVA – Option régime réel normal mensuel
Le Conseil Communautaire :
- Opte pour l'assujettissement à la TVA régime réel normal mensuel pour le service public de l'assainissement collectif.
- Adopté à l'unanimité par 83 voix.
- 13- 03 Budget Assainissement non collectif (SPANC) - Assujettissement à la TVA - Option régime réel normal mensuel
Le Conseil Communautaire :
- Opte pour l'assujettissement à la TVA régime réel normal mensuel pour le service public de l'assainissement non collectif.
- Adopté à l'unanimité par 83 voix.
- 14 Établissement Public de Coopération Culturelle « Espace des Arts » - Statuts
Le Conseil Communautaire :
- Approuve le projet de statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Espace des Arts » actualisé pour tenir compte des incidences du transfert de l'équipement culturel « Espace des Arts » au Grand Chalon.
- Adopté à l'unanimité par 82 voix.
- 15 « Espace des Arts » - Convention d'utilisation de biens du domaine public - Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne/EPCC
Le Conseil Communautaire :
- Approuve le projet de convention administrative d'utilisation de biens du domaine public communautaire (Espace des Arts, Théâtre Piccolo) à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et l'EPCC, tel que joint en annexe de la délibération.
- Adopté à l'unanimité par 82 voix.
- 16 « Espace des Arts » - Convention financière Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne/EPCC
Le Conseil Communautaire :
- Approuve le projet de convention financière à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon et l'EPCC, joint en annexe de la délibération ;
 - Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention ainsi que l'avenant annuel établissant le montant du soutien financier du Grand Chalon, voté au budget primitif de

l'exercice en cours par le Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité par 82 voix.

17 Établissement Public Industriel et Commercial Intercommunal « Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon » - Statuts Modifications

Le Conseil Communautaire :

- Approuve les statuts actualisés de l'Établissement Public Industriel et Commercial Intercommunal « Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon » annexés à la délibération, étant précisé qu'ils prendront effet à compter du 1^{er} juin 2012 ;
- Donne délégation à Monsieur le Président du Grand Chalon afin de porter avis conforme, sur proposition de l'EPIC, à la désignation par les organismes et structures socio-professionnels et en leur sein, de leurs représentants.

Adopté à la majorité par :

Contre : 1 : Eric MICHOUX

Pour : 82

18 «Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon » - Convention d'utilisation de biens du domaine public

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention administrative d'utilisation de biens du domaine public communautaire à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et l'EPIC, concernant le Parc des Expositions et les Salons du Colisée ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Adopté à l'unanimité par 83 voix.

19-01 Transfert de compétences – EPCC Espace des Arts – Désignations

Le Conseil Communautaire :

- Décide ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner les représentants du Grand Chalon à l'EPCC « Espace des Arts » ;

Désigne les 11 représentants titulaires et 11 représentants suppléants pour siéger à l'EPCC «Espace des Arts», comme suivant :

	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
1	ANDRE	<i>Florence</i>	Chalon	ZAIBI	<i>Nisrine</i>	Chalon
2	BENSACI	<i>Rachid</i>	Chalon	SEGAUD	<i>Yvette</i>	Chalon
3	JACOB	<i>Pierre</i>	St Rémy	VILLERE T	<i>Daniel</i>	Givry
4	KOHLER	<i>Cécile</i>	Chalon	CHAUDR ON	<i>Anne</i>	Chalon
5	MANIÈRE	<i>Gilles</i>	Chalon	WAGENE R	<i>Christian</i>	Dracy le Fort
6	MATRON	<i>Lucien</i>	Chalon	FOREST	<i>Chantal</i>	Chalon
7	MERCIER	<i>Marie</i>	Châtenoy le R.	GRESS	<i>Jean Claude</i>	Fontaines
8	MOUROUX	<i>Jean Claude</i>	La Loyère	JOSUAT	<i>Geneviève</i>	St Marcel
9	MERMET	<i>Eric</i>	Crissey	CESSOT	<i>Michel</i>	Mellecey
10	LE GALL	<i>Patrick</i>	Varennes le Gd	GARREY	<i>Dominiqu e</i>	Barizey
11	SIRUGUE	<i>Christoph e</i>	Chalon	FLUTTAZ	<i>Laurence</i>	Chalon

Adopté à l'unanimité par 83 voix.

19-02 Transfert de compétences – EPIC « Office du Tourisme et des Congrès » – Désignations

Le Conseil Communautaire :

- Décide ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner les représentants du Grand Chalon à l'EPIC « Office du Tourisme et des Congrès » ;
- Désigne les 14 représentants titulaires et 14 représentants suppléants pour siéger à l'EPIC « Office du Tourisme et des Congrès », comme suivant :

	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
1	ANDRE	<i>Florence</i>	Chalon	LEBLANC	<i>Nathalie</i>	Chalon
2	BENSACI	<i>Rachid</i>	Chalon	AGUILLO	<i>Georges</i>	Chalon

				N		
3	DUFOURD	<i>Jean Claude</i>	Givry	VILLERE T	<i>Daniel</i>	Givry
4	GALLAND	<i>Daniel</i>	Gergy	MICONNE T	<i>Annie</i>	Gergy
5	JOSUAT	<i>Geneviève</i>	St Marcel	DESPOCQ	<i>Jean Noël</i>	St Marcel
6	LOTTEAU	<i>François</i>	Rully	BOIT	<i>Marc</i>	Marnay
7	MATRON	<i>Lucien</i>	Chalon	DUBOIS	<i>Jacky</i>	Chalon
8	MERCIER	<i>Marie</i>	Châtenoy le R.	FAUCHEZ	<i>Patricia</i>	Châtenoy le R.
9	MERMET	<i>Eric</i>	Crissey	GARREY	<i>Dominiq ue</i>	Barizey
10	MOUROUX	<i>Jean Claude</i>	La Loyère	DESBOIS	<i>Gilles</i>	Lans
11	NUZILLAT	<i>Jean Pierre</i>	Chalon	PIGNEGU Y	<i>André</i>	Chalon
12	SIRUGUE	<i>Christoph e</i>	Chalon	DURAIN	<i>Jérôme</i>	Chalon
13	VERJUX PELLETIER	<i>Françoise</i>	Chalon	CHAUDR ON	<i>Anne</i>	Chalon
14	WAGENER	<i>Christian</i>	Dracy le Fort	LE GALL	<i>Patrick</i>	Varennes le Gd

Adopté à l'unanimité par 83 voix.

20 Politique énergie – Economies d'énergie dans les bâtiments communaux - Appel à projets

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le règlement d'intervention relatif à l'appel à projets proposé en annexe de la délibération ;
- Délègue au Bureau Communautaire la désignation des communes retenues dans le cadre de l'appel à projets.

Adopté à l'unanimité par 82 voix.

21 Ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales – Convention de gestion

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention ainsi que les modalités de la participation des communes membres à la gestion des ouvrages d'assainissement et d'eaux telles que prévues dans la convention unique ;
- Fixe la tarification des interventions des communes membres ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions.

Adopté à l'unanimité par 82 voix.

22 Travaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales – Conventions de financement entre le Grand Chalon et les communes membres

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention type de financement des travaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer les conventions qui seront passées avec les communes.

Adopté à l'unanimité par 82 voix.

23 Habitat - PLH - Convention avec la société CERQUAL - Avenant n°5

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention type de financement des travaux d'eau potable, Décide de reprendre temporairement la délégation d'attribution accordée au Bureau Communautaire par délibération du 17 septembre 2009, cette reprise temporaire ne pouvant excéder la date du 12 avril 2012 ;
- Approuve l'avenant à la convention signée entre le Grand Chalon et la société CERQUAL portant sur la certification « habitat et environnement », annexé à la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention pour une durée de 1 an.

- Adopté à l'unanimité par 82 voix.
- 24 Appel d'offres pour la fourniture de deux bennes à ordures ménagères - Signature du marché
Le Conseil Communautaire :
- Décide de reprendre temporairement la délégation d'attribution accordée au Bureau Communautaire par délibération du 17 septembre 2009, cette reprise temporaire ne pouvant excéder la date du 12 avril 2012 ;
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché avec l'attributaire qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, ou à l'issue de la procédure de marché négocié s'il est recouru à cette procédure après appel d'offres infructueux.
- Adopté à l'unanimité par 82 voix.
- 25 Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – PLU de Gergy et de Marnay-Orientations générales - Débat
Le Conseil Communautaire :
- Prend acte des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables des PLU de Gergy et Marnay.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2012

1 Secrétaire de Séance - Désignation

Le Conseil Communautaire :

- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
- Désigne Madame **Fabienne SAINT-ARROMAN** comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité par 68 voix.

2 Procès Verbal de la séance du 16 février 2012 - Adoption

Le Conseil Communautaire :

- Adopte le Procès Verbal de la séance du 16 février 2012.

Adopté à l'unanimité par 70 voix.

3 Procès Verbal de la séance du 22 mars 2012 - Adoption

Le Conseil Communautaire :

- Adopte le Procès Verbal de la séance du 22 mars 2012.

Adopté à l'unanimité par 72 voix.

4 Procès Verbal de la séance du 12 avril 2012 - Adoption

Le Conseil Communautaire :

- Adopte le Procès Verbal de la séance du 12 avril 2012.

Adopté à l'unanimité par 72 voix.

5 Décisions prises par le Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Liste du 20 décembre 2011 au 18 mai 2012

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte des décisions ci-dessus exposées.

6 Décisions prises par le Bureau Communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Séances des 23 janvier, 27 février, 26 mars et 21 mai 2012

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte des décisions ci-dessus exposées.

7 Délégation d'attribution au Bureau Communautaire - Actualisation

Le Conseil Communautaire :

- Délègue au Bureau Communautaire, pendant toute la durée du mandat, les attributions énoncées ci-dessous :

Administration

- . administrer et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires et faire en conséquence tous actes conservatoires de ses droits ;
- . définir les modalités de partenariat avec l'Education Nationale concernant le fonctionnement des Classes à Horaires Aménagés Musique et Classes à Horaires Aménagés Danse et passer les conventions correspondantes ;
- . approuver les avenants aux conventions (hors marchés publics) déjà approuvées par le Conseil Communautaire lorsque ces avenants n'ont aucune incidence financière ;
- . approuver la passation des conventions de mise à disposition de service avec les communes membres, en application de l'article L5211-4-1 paragraphe II du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- . approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération.
- . approuver les actes afférents à l'acquisition des biens immobiliers et mobiliers nécessaire à l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération
- . approuver et modifier les règlements spécifiques à chaque établissement d'accueil du jeune enfant dès lors qu'il ne déroge pas au règlement de fonctionnement général approuvé par délibération du Conseil Communautaire

Ressources Humaines

- . fixer en référence aux plafonds définis par le Conseil Communautaire le montant individuel des indemnités octroyées aux stagiaires accueillis dans les services de la Communauté ;
- . fixer et modifier les tarifs de vacations pour les jurys d'examen du conservatoire, et autres intervenants ponctuels auprès des services de la Communauté ;
- . adhérer aux services d'assistance et d'accompagnement proposés par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire ;

- . adopter les modifications relatives aux modalités d'attribution du régime indemnitaire du personnel de la Communauté d'Agglomération instauré initialement par le Conseil Communautaire.

Aménagement

- . fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- . octroyer des avances de trésorerie prévues au budget, aux SEM pour la réalisation d'opérations faisant l'objet d'une convention publique d'aménagement entre la SEM et la Communauté d'Agglomération et passer la convention correspondante dans la limite de 500 000 €TTC ;
- . passer des conventions avec les communes ayant pour objet l'attribution d'aides communautaires en faveur des mobilités alternatives, en application du règlement d'intervention de la Communauté d'Agglomération approuvé par délibération du Conseil Communautaire ;
- . émettre des avis sur les projets de révision des plans locaux d'urbanisme transmis par les communes membres ;
- . décider des acquisitions et des cessions foncières nécessaires à la réalisation des opérations dont la Communauté d'Agglomération est maître d'ouvrage, ainsi que de l'octroi des indemnités consécutives ;
- . attribuer des fonds de concours aux communes membres pour la mise en place de circuits de randonnées « balades vertes » en application du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Finances

Garanties d'emprunts

- . accorder la garantie de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'exercice de ses compétences aux emprunts contractés par des personnes de droit public ou privé dans le respect des dispositions des articles L.2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Autres

- . prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- . créer les régies comptables d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- . fixer l'indemnité de conseil de M. le Receveur ;
- . décider l'étalement des charges à répartir et définir les durées d'étalement ;
- . définir les durées d'amortissement des biens renouvelables ;
- . définir et mettre à jour la liste des biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 €TTC à imputer en section d'investissement ;
- . transférer en section de fonctionnement les subventions amortissables ;
- . décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers de 4 600 € à 20 000 € ;
- . définir les conditions d'amortissement des subventions d'équipement ;
- . décider de la réforme des biens et procéder à leur vente ou à leur destruction ;
- . effectuer le choix du régime de constitution des provisions pour risques et charges ;
- . décider de la constitution des provisions pour risques et charges et de leur éventuel ajustement annuel ;
- . admettre en non valeur les créances irrécouvrables
- . solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès de tous les organismes financeurs possibles

Marchés publics

- . Prendre toute décision concernant la préparation, le lancement et la passation des marchés et accords-cadres passés selon une procédure formalisée, selon une procédure adaptée relevant de l'article 30 du Code des Marchés Publics, ou des marchés de travaux passés selon une procédure adaptée dont le montant est compris entre :

- entre le seuil fixé à l'article 26 II 2° du Code des Marchés Publics et 1 million d'euros lorsque la Communauté d'Agglomération intervient en tant que pouvoir Adjudicateur
- entre le seuil fixé à l'article 144 III a) du Code des Marchés Publics et 1 million d'euros lorsque la Communauté d'Agglomération intervient en tant qu'Entité Adjudicatrice

et lorsque les crédits sont inscrits au budget, à l'exception des avenants et des décisions

de poursuivre qui sont délégués au Président.

Environnement

- . passer les conventions avec les entreprises de recyclage permettant à la Communauté d'Agglomération de percevoir des recettes sur la reprise des matériaux.

Affaires culturelles

- . fixer les montants de subventions à verser aux organismes culturels bénéficiaires des aides, en application du règlement d'intervention en matière culturelle approuvé par le conseil communautaire par la délibération du Conseil Communautaire ;
- . fixer les montants fonds de concours à verser aux communes bénéficiaires d'aides à l'aménagement ou à la construction de studios de répétition dédiés aux musiques actuelles, selon les modalités définies par le règlement d'intervention adopté par délibération du Conseil Communautaire.

Affaires sportives

- . attribuer les fonds de concours aux communes dans le cadre du règlement de financement des équipements sportifs adopté par le Conseil Communautaire ;
- . fixer les montants versés aux associations sportives du Grand Chalon dans le cadre du Fonds d'Agglomération pour l'Aide à la Promotion des Activités Sportives, dans le respect du règlement d'intervention adopté par délibération du Conseil Communautaire.

Habitat

- . attribuer les subventions pour le logement social HLM, en application des règlements d'intervention approuvés par le Conseil Communautaire ;
- . attribuer les subventions aux propriétaires de logements privés, dans le cadre de l'OPAH du centre ancien de Chalon/Saône et du PIG sur les communes de Lux, Champforgeuil et Saint-Marcel, dans les conditions définies par délibération du Conseil Communautaire ;
- . attribuer les subventions prévues par la convention de délégation de compétence des aides publiques à la pierre, dans le domaine du logement social adopté par délibération du Conseil Communautaire ;
- . attribuer les subventions en faveur de l'adaptation des logements sociaux pour les personnes handicapées, les personnes âgées ou à mobilité réduite dans le cadre du règlement d'intervention approuvé par délibération du conseil communautaire ;
- . attribuer les subventions en faveur de la création de logements d'urgence ;
- . attribuer les aides aux maîtres d'ouvrages pour la construction de logements neufs ayant obtenu la certification « Habitat et Environnement », selon les modalités définies par délibération du Conseil Communautaire ;
- . attribuer les aides à l'accession à la propriété selon les modalités définies par délibération du Conseil Communautaire ;
- . attribuer fonds de concours en faveur des acquisitions foncières des communes membres destinées à la réalisation de logement selon les modalités définies par délibération du Conseil Communautaire ;
- . attribuer les aides au logement locatif privé Programme Social Thématique (PST) selon les modalités définies par délibération du Conseil Communautaire.

Cohésion sociale et emploi

- . fixer les montants de subventions à verser aux opérateurs retenus dans le cadre de la programmation annuelle du PLIE en application du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire ;
- . fixer les montants de subventions à verser aux porteurs de projets retenus dans la programmation annuelle du CUCS, selon les modalités définies par le règlement intérieur adopté par délibération du Conseil Communautaire.

Enseignement supérieur

- . attribuer les aides financières en faveur du soutien à la vie étudiante selon les modalités définies par le règlement intérieur adopté par délibération du Conseil Communautaire.

Echanges internationaux

- . fixer les montants des aides versées aux associations dans le cadre du règlement d'intervention financière d'appui aux projets locaux de développement solidaire sur le territoire du Grand Chalon adopté par délibération du Conseil Communautaire
 - Prend acte que cette nouvelle liste de délégations au Bureau remplace celle qui résultait de la délibération du 17 septembre 2009 complétée par une délibération en date du 18 novembre 2011

Adopté à l'unanimité par 72 voix.

8 Comités d'Orientation et de Programmation - Fonctionnement -

Bilan Intermédiaire

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte du premier bilan relatif au fonctionnement des six Comités d'Orientation et de Programmation.

Adopté à l'unanimité par 77 voix.

9 Ressources Humaines - Mutualisation des services - Actualisation

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la mutualisation des services ainsi que le temps de travail des postes concernés selon les modalités indiquées dans les tableaux ci-après :

TABLEAU de MISE A DISPOSITION DES POSTES MUTUALISES

A= agglo
V = ville

DIRECTIONS et SERVICES	Ville	CCAS	Agglo	catég emploi	quotité travail
Cabinet du Député-Maire Président					
Directeur de Cabinet	1			A	50%
Collaborateur de Cabinet	1			A	50%
Cellule réception	3			C	80% V 20% A
DIRECTION GENERALE DES SERVICES					
Directeur général des services			1	A	50%
Chargée de mission	1			A	50%
Assistante	1			B	50%
Direction de la communication					
Directeur de la communication			1	A	50%
Directeur adjoint de la communication			1	A	50%
cellule administrative	2			C	50%
Pôle édition	2		1	B	50%
	1		1	C	50%
			1	B	50%
Pôle Presse	2			A	50%
Pôle évènements	2			A	50%
	1			C	50%
Maison du projet urbain	1			A	50%
			1	C	50%
Direction de la coordination					
Directeur	1			A	50%
Directeur adjoint			1	A	50%
Service des assemblées aux communes	1			A	30% V70% A
	2			C	30% V70% A
			1	B	30% V70% A
Pôle contrôle légalité	2			C	30% V70% A
Service Coopération Décentralisée			1	A	20% V80% A
Documentation	2			C	50%
Gestions déléguées et politiques contractuelles	1			A	60% V40% A
	1			A	30% V70% A
	1			A	70% V30% A

secrétariat	1			C	50%
Direction de la prévention de la médiation et de la tranquillité locale					
Directeur	1			A	80% V20% A
Direction des ressources humaines					
Directeur des ressources humaines	1			A	50%
Directeur adjoint des ressources humaines			1	A	50%
Service du déroulement de carrière et de l'action sociale	2			A	50%
	1			B	50%
	6	1	1	C	50%
Service des rémunérations et de la gestion	1			A	50%
	3			B	50%
	2		1	C	50%
Service des conditions de travail et relations sociales	3		1	A	50%
	2			B	50%
	7			C	50%
Service des emplois des compétences et de la formation	2			A	50%
	1	1	2	B	50%
	6		1	C	50%
Communication interne			1	A	50%
			1	B	50%
Pôle administratif	1			A	50%
	4			C	50%
DIRECTION GENERALE ADJOINTE AUX FINANCES ET AUX SERVICES GENERAUX					
Directeur général adjoint aux finances et aux services généraux	1			A	50%
assistante			1	C	50%
Direction des finances et de la gestion					
Directeur			1	A	50%
Directeur adjoint			1	A	50%
secrétariat			1	C	50%
Service budget			1	A	50%
Service ressources			2	A	50%
			1	B	50%
			10	C	50%
Direction des affaires juridiques, de la commande publique et des assurances					
Directeur	1			A	50%
Directeur adjoint			1	A	50%
Service affaires juridiques et assurances			3	A	50%
			1	B	50%
			1	C	50%
Service commande publique			1	B	50%
			4	C	50%
Direction des achats et de la logistique					
Directeur			1	A	50%
Directeur adjoint	1			A	50%
assistante			1	C	50%

Service achats			1	A	50%
			1	B	50%
	1		1	C	50%
Moyens généraux			3	C	50%
Editions	1			B	70% V30% A
Service logistique			1	B	50%
			10	C	50%
factotum			4	C	50%
Courrier	1		7	C	50%
Accueil			1	B	50%
			5	C	50%
Service Garage	1			A	50%
Direction des systèmes. d'Information					
Directeur			1	A	50%
Directeur adjoint			1	B	50%
Gestion et logistique			2	C	50%
Infrastructures et assistance aux utilisateurs			1	A	50%
			4	B	50%
			2	C	50%
Etudes et applications			2	B	50%
			1	C	50%
DIRECTION GENERALE ADJOINTE A LA CITOYENNETE ET A L'ANIMATION LOCALE					
Directeur général adjoint à la citoyenneté et à l'animation locale	1			A	50%
assistante	1			B	50%
Direction de la culture du tourisme et du patrimoine					
Directeur	1			A	50%
Assistante	1			C	50%
Pôle patrimoine musées tourisme	1			A	20% V80% A
Coordination administrative et financière	1			A	60% V40% A
Direction des sports					
Directeur des sports	1			A	50%
assistante	1			C	50%
secrétariat	1			C	50%
Pôle équipements sportifs et de loisirs			1	B	30% V70% A
secrétariat			1	C	30% V70% A
Pôle animation et vie sportive	1			A	80% V20% A
Coordonnateur administratif	1			A	85% V 15% A
Direction de la citoyenneté et de la vie associative					
Directeur	1			A	60% V40% A
démocratie participative			1	A	60% V40% A
	1			C	90% V10%

					A
Vie associative	1			A	90% V10% A
DIRECTION GENERALE ADJOINTE AUX SOLIDARITES ET A LA COHESION SOCIALE					
Directeur général adjoint aux solidarités et à la cohésion sociale			1	A	50%
assistante			1	C	50%
Direction de la cohésion sociale, habitat et emploi					
Directeur			1	A	50%
Assistante	1			B	50%
Assistante			1	B	20% V80% A
Assistante	1			B	50%
Service Cohésion Sociale Emploi			1	A	50%
Service logement et gestion immobilière	1			A	90% V 10% A
Assistante	1			C	90% V 10% A
Service habitat et renouvellement urbain			1	A	40% V60% A
			1	C	40% V60% A
DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES					
Directeur général des services techniques			1	A	50%
assistantes	1			B	50%
assistante			1	C	50%
Direction des déplacements Domaines Publics					
Directeur			1	A	50%
Responsable des déplacements			1	A	50%
Service Gestion des Domaines Publics			1	A	80% V20% A
	1		1	B	80% V20% A
	3			C	80% V20% A
Direction des grands projets					
Directeur	1			A	50%
Assistante		1		C	50%
Directeur adjoint			1	A	50%
Cellule administrative	1			C	50%
Service grands projets de voirie	1			A	50%
	1			B	50%
Service grands projets de construction et du patrimoine bâti	1			A	60% V40% A
Responsable bureau d'études	1			A	60% V40% A
	9		1	B	60% V40% A
	6			C	60% V40% A
Service Etudes de Proximité	3			B	80% V20% A
	4			C	80% V20%

					A
Direction des services urbains de proximité					
Directeur	1			A	60% V40% A
Assistants opératrices	2			C	60% V40% A
Ateliers Municipaux	1			A	60% V40% A
	1,1 ETP			B	60% V40% A
	9,55 ETP			C	60% V40% A
Service Propreté Urbaine et Proximité	1			A	60% V40% A
	0,12 ETP			B	60% V40% A
	3,20 ETP			C	60% V40% A
Service Espaces Verts	1			A	60% V40% A
	0,84 ETP			B	60% V40% A
	1,45 ETP			C	60% V40% A
Service Voirie Exploitation	2			B	60% V40% A
	3,8 ETP			C	60% V40% A
Service Electrique Urbain	2			B	60% V40% A
	2,13 ETP			C	60% V40% A
Direction Environnement					
Directeur			1	A	50%
			1	A	50%
assistantes	1		1	C	50%
Missions agenda 21	1			B	50%
Mission énergie climat	1			B	50%
Gestion des risques et prévention des pollutions	3			B	80% V20% A
DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE					
Directeur général Adjoint			1	A	50%
Assistante	1		1	C	50%
Direction urbanisme et foncier					
Directeur			1	A	50%
assistante			1	C	50%
Service foncier			1	A	50%
			2	B	50%
Etudes et projets urbains			2	A	50%
			2	B	50%
			1	C	50%
Direction Economie Recherche Enseignement Supérieur					
Directeur			1	A	50%
Assistante			1	C	50%

Service Aménagement Economique Développement numérique et SIG					
Directeur			1	A	50%
Ingénieur aménagement	1			A	50%
Technicien SIG			1	B	50%
Enseignement supérieur			1	A	20% V80% A

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition dont le projet est mis en annexe.

Adopté à l'unanimité par 77 voix.

10 Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Actualisation

Le Conseil Communautaire :

- Approuve les modifications et les créations d'emplois suivantes :

Direction Générale Adjointe aux Finances et Services Généraux

Direction des Achats et de la Logistique – service logistique

- Transformation d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet 25 h/hebdomadaires, en un poste d'adjoint technique, à temps complet, à effet au 1^{er} août 2012

Service achats

- Transfert de deux postes d'adjoints techniques, à temps complet, du tableau des effectifs de la Ville de Chalon au tableau des effectifs de la CACVB à effet au 1^{er} août 2012

Direction des Systèmes d'Information - Etudes et applications

- Transformation d'un poste de technicien, à temps complet, en un poste d'ingénieur, à temps complet, à effet au 1^{er} juillet 2012

Direction Générale Adjointe à la Citoyenneté et à l'Animation Locale

Direction de la Culture du Tourisme et du Patrimoine – Conservatoire à Rayonnement Régional

- Création d'un poste d'assistant enseignement artistique (AEA), à temps complet 20h /hebdomadaires, à effet au 1^{er} septembre 2012
- Transformation d'un poste d'assistant enseignement artistique (AEA) principal 1^{ère} classe, à temps non complet, 18 h 50/hebdomadaires, en un poste d'assistant enseignement artistique (AEA) principal 1^{ère} classe, à temps complet 20 h/hebdomadaires

Direction Générale Adjointe aux Solidarités et à la Cohésion Sociale

Direction Enfance Familles Education – service enfance et familles

- Transfert d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps complet, du tableau des effectifs de la Ville au tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne (CACVB)
- Transfert d'un poste d'assistant socio éducatif, à temps complet, du tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne (CACVB)

Direction Générale des Services Techniques

Direction de l'Eau et de l'Assainissement

- Transformation d'un poste de secrétaire de mairie, à temps non complet 10h50/hebdomadaires en un poste d'attaché, à temps complet 35 heures hebdomadaires et mise à disposition à la commune de Saint-Mard-de-Vaux
- d'un volume d'heures de 16 heures hebdomadaires de ce poste

Direction de la Gestion des Déchets

- Création d'un poste d'agent de maîtrise, ou de techniciens, à temps complet pour le recrutement d'un contrôleur
- Approuve le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne actualisé et annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 77 voix.

11 Ressources Humaines - Direction des Ressources Humaines - Organigramme - Actualisation

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte de la proposition des évolutions suivantes de l'organisation de la Direction des Ressources Humaines :

1/ - Service Déroulement de Carrière :

OBJECTIFS	SOLUTION	MOYENS
<ul style="list-style-type: none"> • recentrer les gestionnaires de carrière sur la gestion administrative et le conseil des agents permanents • améliorer l'exploitation et la gestion des informations concernant les agents non titulaires non permanents • préfigurer une gestion déconcentrée des principales populations (animateurs – personnels de remplacement petite enfance notamment) 	Création d'une cellule de gestion des agents non titulaires non permanents	2 agents de catégorie C en poste au sein du service
<ul style="list-style-type: none"> • permettre à tout agent permanent d'avoir un entretien de carrière incluant la formation permanente et la mobilité interne avec un interlocuteur cadre de la DRH 	<p>Création d'un groupe cadres au sein de la direction animé par la responsable du service Déroulement de Carrière et Action Sociale chargé de recevoir à la demande les agents pour un entretien de carrière.</p> <p>Outre celle-ci il serait composé des cadres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjointe au responsable du service - Responsable unité formation - Psychologue du travail - DRH adjointe - DRH 	5 agents de catégorie A en poste au sein de la direction

2/ - Pôle administratif :

ce service en plus de ses missions actuelles sera chargé de la gestion de l'action sociale :

- suivi des contrats avec le CNAS (rappel la gestion des demandes de prestations faites par les agents de la ville et du CCAS est confiée à l'association COSCA qui accepte de prendre également en charge celles des agents de la Communauté d'Agglomération) ;
- suivi des contrats de participation à la protection sociale .

3/ - création d'un emploi de conseiller technique placé auprès de la direction des

ressources humaines par redéploiement d'un emploi de catégorie A.

Missions

- conduire des études générales et transversales sur différents dossiers relatifs à la politique de gestion des ressources humaines telles que : astreintes - permanences – interventions, horaires de travail, temps de travail, logement de fonction... ;
- animer des groupes de réflexion dans le domaine RH en lien avec ces études.

4/ - création d'une cellule chargée de conduire en lien avec la Direction des Systèmes d'Information le projet de dématérialisation de certains processus RH.

5/ - renfort de la cellule communication interne par un agent de catégorie A qui assurera l'encadrement et le management des actions dans ce domaine.

- Prend acte de la mise en place du nouvel organigramme joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 77 voix.

12 Ressources Humaines - Direction des Achats et de la Logistique - Organigramme - Actualisation

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte de la proposition de mise en place d'une nouvelle organisation de la gestion des fournitures d'entretien, des vêtements de travail ainsi que du nettoyage du linge qui sera assurée par la Direction des Achats et de la Logistique et qui implique le transfert d'une partie de l'activité du magasin des ateliers municipaux à la Direction des Achats et de la Logistique,
- Prend acte de la mise en place du nouvel organigramme de la Direction des Achats et de la Logistique joint en annexe.

13 Ressources Humaines - Autorisation d'absences - Actualisation

Le Conseil Communautaire :

- Approuve les autorisations d'absences qui pourront être accordées aux membres du bureau ainsi qu'aux délégués de l'Association COSCA, pour exercer leurs missions et qui seront intégrées dans la liste annexée au présent rapport, à savoir :
 - 20 jours par an pour le Président et le Trésorier, fractionnables par demi-journée ;
 - 7 jours par an aux membres du bureau, fractionnables par demi-journée (en dehors du Président et du trésorier) ;
 - 5 jours par an aux délégués, fractionnables par demi-journée.

Les autorisations d'absence devront donner lieu à information préalable du service, dans la mesure du possible au moins 3 jours avant la date souhaitée et seront accordées sous réserve de nécessité de service.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

14 Ressources Humaines - Association COSCA - Convention d'objectifs - Subvention - Délégation de la gestion des prestations CNAS

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le versement d'une subvention de 27.000 euros à l'Association COSCA ;
- Approuve le projet de convention d'objectifs tripartite Ville de Chalon-sur-Saône, CACVB, Association COSCA fixant les modalités de versement d'une subvention à l'Association COSCA. Cette convention entrera en vigueur à la date de la signature et arrivera à échéance le 31 décembre 2012 ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'Association COSCA dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- Confie à l'Association COSCA la gestion du service des prestations CNAS des agents de la CACVB indépendamment de l'adhésion individuelle des agents de la collectivité à l'association.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

15 Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) - Demande de subvention

Le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du FIPHFP une aide financière afférente à la prise en charge d'une partie de l'achat de prothèses auditives pour un agent affecté à la Direction Enfance Familles Education pour un montant de 1 150,34 €;

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à verser à l'agent le remboursement émanant du FIPHFP de frais liés à l'achat de prothèses auditives qu'il a engagés personnellement.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 16 Règlements de dommages
Le Conseil Communautaire :
- Prend acte de l'acceptation par Monsieur le Président d'une indemnité de sinistre à hauteur de 1 634,00 €
- 17 Entretien des locaux - Groupement de commandes entre la Ville de Chalon-sur-Saône et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne - Création
Le Conseil Communautaire :
- Approuve la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Chalon-sur-Saône et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, pour la prestation de nettoyage de locaux ;
 - Désigne la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne comme coordonnateur du groupement ;
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, dont le projet est joint en annexe.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 18 SEM Val de Bourgogne - EHPAD de Saint-Rémy - Subvention d'équipement
Le Conseil Communautaire :
- Approuve une subvention d'équipement de 250 000 € à la SEM Val de Bourgogne ;
 - Autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite entre la SEM Val de Bourgogne, la commune de Saint-Rémy et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, telle qu'annoncée.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 19 CISPD - Adhésion au Réseau OREE - Entreprises, territoires et environnement
Le Conseil Communautaire :
- Approuve l'adhésion au Réseau OREE pour l'année 2012 ;
 - Approuver la participation financière de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne pour un montant de 500 € au titre du droit d'entrée et d'approuver le versement de 2000 € au titre de la cotisation annuelle 2012 ;
 - Décide à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner son représentant au sein de l'OREE ;
 - Désigne Monsieur Denis EVRARD comme représentant du Grand Chalon appelé à siéger au sein du réseau OREE ;
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion à l'OREE.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 20 Pôle Environnement - Travaux sur le patrimoine bâti communautaire
Le Conseil Communautaire :
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondant à cette opération.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 21 Cession d'un local situé 34 avenue de l'Aubépin au Docteur HELLER
Le Conseil Communautaire :
- Autorise la cession du local situé 34 avenue de l'Aubépin, dans un ensemble en copropriété, composé des lots n° 12 et 42 (cave et local), édifié sur la parcelle cadastrée DP n° 28, au Docteur Anne HELLER pour un montant de 35 100 € (hors frais notariés à la charge de l'acquéreur) ;
 - Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le compromis de vente ou l'acte authentique à intervenir.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 22 Fourniture et programmation d'un système de commande synchronisée de l'Éclairage Public - Groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Ville de Chalon-sur-Saône - Création
Le Conseil Communautaire :
- Approuve la création d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Ville de Chalon-sur-Saône pour

- la fourniture et la programmation d'un système de commande synchronisée de l'Eclairage Public avec prise en compte météorologique pour les Zones d'Intérêts Communautaires limitrophes et la Ville ;
- Désigne la Ville de Chalon-sur-Saône comme coordonnateur du groupement ;
 - Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, dont le projet est joint en annexe.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 23 Parc d'Activités des Bords de Saône (PABS 2) - Bilan de clôture
Le Conseil Communautaire :
- Approuve le bilan de clôture de la concession d'aménagement produit par l'aménageur, la SEM Val de Bourgogne ;
 - Accepte la remise au Grand Chalon des terrains, propriété de la SEM Val de Bourgogne, à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
 - Charge Maître Céline VINCENT, Notaire à Chalon-sur-Saône, des formalités afférentes ;
 - Donne quitus à l'aménageur, la SEM Val de Bourgogne.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 24 ZAE de la RN6 - Convention Publique d'Aménagement - Avenant N°2
Le Conseil Communautaire :
- Approuve l'avenant n°2 à la Convention Publique d'Aménagement relative à la ZAE de la RN6 sur la commune de Varennes-le-Grand ;
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 25 Saoneor - Domaine Industriel Chalon Bourgogne - Convention de participation financière de la société COFELY à l'extension du réseau public de distribution d'électricité
Le Conseil Communautaire :
- Approuve l'offre de concours de la Société COFELY ;
 - Adopte le projet de convention de financement entre le Grand Chalon et la Société COFELY ;
 - Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la dite convention.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 26 Saoneor - Cession d'emprises foncières à CAYON
Le Conseil Communautaire :
- Accepte la cession foncière sur le secteur SAONEOR, d'une partie de la parcelle AE 73 d'environ 3 420 m² située sur la commune de Fragnes et d'une partie de la parcelle AI 45 d'environ 17 340 m² sur la commune de Champforgeuil, (les superficies seront définies après bornage définitif), pour un montant de 210 000 € hors frais notariés à la charge de l'acquéreur ;
 - Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le compromis de vente ou l'acte authentique à intervenir.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 27 SEM Patrimoniale Sud Bourgogne - Outil départemental de portage immobilier et foncier économique – Statuts - Modification
Le Conseil Communautaire :
- Approuve le projet de statuts de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne, dans leur nouvelle version, jointe en annexe ;
 - Autorise Monsieur le Président à les signer.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 28 Conduite du projet « Point Mobilité » 2012 - Convention entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Régie de Quartier Ouest Chalonnais
Le Conseil Communautaire :
- Approuve le projet de convention entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, et la Régie de Quartiers Ouest Chalonnais ;
 - Approuve le versement d'une subvention de 15 000,00 € à la Régie de Quartiers Ouest Chalonnais au titre de l'année 2012 ;
 - Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.

- 29 Déplacements et Domaines Publics - Transports scolaires – Convention financière et technique entre le Conseil Général de Saône-et-Loire et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne
Le Conseil Communautaire :
- Valide les termes de la convention générale de répartition des compétences pour le transport public de voyageurs avec le Département de Saône-et-Loire ;
 - Fixe la durée de la convention à quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015 ;
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'application annexées à la présente délibération.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 30 Convention relative au financement de l'étude préliminaire pour la réouverture de la ligne Chalon Saint-Marcel au trafic voyageurs
Le Conseil Communautaire :
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention entre l'Etat, la Région Bourgogne, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et Réseau Ferré de France relative au financement de l'étude préliminaire pour la réouverture de la ligne Chalon – Saint-Marcel au trafic de voyageurs (ligne 882 000 de Chalon-sur-Saône à Saint-Marcel).
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 31-1 Plan local d'urbanisme de Chalon-sur-Saône - Prescription de la révision simplifiée n°5 portant sur la réduction d'un EBC
Le Conseil Communautaire :
- Prescrit la révision simplifiée n°5 du PLU visant à réduire un EBC pour permettre l'aménagement d'une aire de stationnement pour les parents d'élèves de maternelle et d'une nouvelle cour au sein de l'établissement scolaire Saint Dominique, opération présentant un intérêt général pour la Ville de Chalon-sur-Saône ;
 - Approuve les modalités de la concertation publique prévues dans le cadre de la révision simplifiée n°5 aux conditions énoncées ci-dessous :
- information au public par le bulletin municipal (Chalon Magazine) ainsi qu'une communication par le biais du site internet de la Ville de Chalon-sur-Saône ;
- mise à disposition d'un dossier et d'un registre pour recueillir l'avis de la population à l'accueil de l'Hôtel de Ville ;
 - Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure de révision simplifiée ;
- La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Chalon-sur-Saône et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 31-2 Plan local d'urbanisme de Chalon-sur-Saône - Prescription de la modification n° 8 visant à la prise en compte de la suppression de 4 ZAC
Le Conseil Communautaire :
- Prescrit la modification n°8 du PLU pour modifier les pièces du PLU relatives aux ZAC n° 5, 8, 9, 14 clôturées ;
 - Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.
- La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Chalon-sur-Saône et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.
- Adopté à l'unanimité par 78 voix.
- 32 Plan Local d'Urbanisme de Châtenoy-en-Bresse - Prescription de la modification n°1
Le Conseil Communautaire :
- Prescrit la modification n°1 du PLU pour mettre à jour les pièces du PLU relatives à la suppression de la ZAC du Champ Chassy ;
 - Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Chalon Val

de Bourgogne, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure de modification.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Châtenoy-en-Bresse et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire. Adopté à l'unanimité par 78 voix.

33 Plan Local d'Urbanisme de Crissey - Prescription de la modification n° 1

Le Conseil Communautaire :

- Prescrit la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Crissey, conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, pour adapter l'orientation d'aménagement du secteur AU1 des Terres des Croix Rouges, mettre en œuvre un phasage de l'urbanisation de ce secteur et classer en réserve d'urbanisation future (2AU) les secteurs AU1 « rue de la Chapelle » et « A la Rougrière » ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Crissey et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire. Adopté à l'unanimité par 78 voix.

34-1 Commune de Dracy-le-Fort - Instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU)

Le Conseil Communautaire :

- Décide l'institution du droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du Plan local d'urbanisme ;
- Précise que le droit de préemption entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage à la mairie de Dracy-le-Fort et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon et d'une insertion dans deux journaux : Le Journal de Saône-et-Loire et Dimanche Saône-et-Loire.

Le périmètre d'application du droit de préemption urbain figurera dans les annexes du dossier du PLU conformément à l'article R 123-13-4 du Code de l'Urbanisme. Une copie de la délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux, Monsieur le Président du Conseil supérieur du notariat, à la Chambre départementale des notaires, au Barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance, au Greffe du même tribunal.

Adopté à la majorité par 77 voix pour et 1 abstention (M. JUILLOT)

34-2 Plan Local d'Urbanisme de Dracy-le-Fort - Approbation de la Révision

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision du PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération. Conformément aux dispositions des articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, et à la mairie de Dracy-le-Fort. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire. Le dossier de révision du PLU sera tenu à la disposition du public à la Direction Urbanisme et Foncier du Grand Chalon, 7 rue Georges Maugey 71100 Chalon-sur-Saône, à la mairie de Dracy-le-Fort ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône. Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'urbanisme la présente délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa transmission à Monsieur le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU ou dans le cas contraire dès publication et transmission à Monsieur le Préfet de la délibération approuvant les modifications demandées.

Adopté à la majorité par 77 voix pour et 1 abstention (M. JUILLOT)

35 Révision du Plan Local d'Urbanisme de Gergy - Bilan de la concertation et arrêt projet

Le Conseil Communautaire :

- Clôture la concertation réalisée pendant l'élaboration du PLU ;
- Approuve le bilan de la concertation tel qu'exposé ci-dessous :

La commune a déterminé les modalités de concertation suivantes :

- Une réunion publique ;

- Le site internet de la commune ;
- Le bulletin municipal ;

Les modalités de la concertation ont été respectées de la manière suivante :

La réunion publique du 3 février 2011 a fait ressortir deux points qui portent sur le renforcement de la concertation par la mise à disposition des documents en mairie et sur le site internet. Par ailleurs, les habitants ont demandé des documents clairs et explicites ; ce que la municipalité s'est efforcée de réaliser en transmettant des documents synthétiques ;

Lors de la réunion du 1^{er} septembre 2011 présentant le PADD les discussions ont porté sur l'assainissement, ce qui a conduit la municipalité à préciser les modalités de raccordement des deux stations d'épuration de la commune ; sur les zones inondables, la municipalité a intégré les dernières réflexions en cours ; et sur les différences entre zones Agricoles et zones Naturelles, ce qui a conduit à transformer la zone inondable du Val de Saône en zone Agricole inondable (Ai) au lieu d'une zone Naturelle (N) ;

La réunion du 15 mai 2012 a permis de faire une présentation du projet d'arrêt du PLU. Les remarques concernaient principalement la volonté des habitants de conserver l'esprit village de leur commune. Le projet de PLU répond à cette demande par le choix d'un scénario de développement modéré (taux de croissance de 0,6% annuel) ;

Une page dédiée à la révision du PLU a été créée sur le site internet communal et régulièrement actualisée ;

Plusieurs bulletins municipaux ont rendu compte de l'avancement de la démarche de révision du PLU, notamment ceux de mai et décembre 2011 ;

- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gergy, tel qu'il est annexé ;
- Précise que le projet sera notifié en application des l'articles L121-4, L123-9 et L121-12 du code de l'urbanisme pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à son élaboration, à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, et à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- Informe que le dossier sera tenu à disposition du public à la mairie de Gergy et à la Direction Urbanisme et Foncier du Grand Chalon, 7 rue Georges Maugey 71100 Chalon-sur-Saône, conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme ;
- Informe que les Présidents des associations agréées en application de l'article L121-5 du code de l'urbanisme pourront en prendre connaissance, s'ils le demandent.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Gergy et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon.

Adopté à l'unanimité par 78 voix.

36 Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de Marnay - Bilan de la concertation et arrêt projet

Le Conseil Communautaire :

- Clôture la concertation réalisée pendant l'élaboration du PLU ;
- Approuve le bilan de la concertation tel qu'exposé ci-dessous :

La commune a déterminé les modalités de concertation suivantes :

- la tenue de réunions publiques d'information à l'échelle communale ;
- l'affichage et la mise en place d'une exposition en mairie permettant la présentation des éléments d'étude et des orientations relatifs au contenu du PLU, et notamment le PADD ;
- la mise à disposition d'un registre où des observations pourront être consignées par écrit.

Les modalités de la concertation ont été respectées et ont donné lieu notamment à :

- Deux réunions publiques, qui ont eu lieu, le 28 mars et le 11 mai 2012 ; lors des réunions publiques, certains habitants se sont interrogés sur la zone Ue, à vocation d'équipement, située devant la Mairie en l'absence de projet connu ;
- Une exposition du projet qui a été réalisée en mairie ;
- La mise à disposition d'un registre en mairie qui n'a pas recueilli de remarques.

Les remarques n'ont donné lieu à aucune modification du projet de PLU.

- Arrête le projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Marnay, tel qu'il est annexé ;

- Précise que le projet sera notifié en application des l'articles L121-4, L123-9 et L121-12 du Code de l'Urbanisme pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à son élaboration, à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, et à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- Informe que le dossier sera tenu à disposition du public à la mairie de Marnay et à la Direction Urbanisme et Foncier du Grand Chalons, 7 rue Georges Maugey à Chalons-sur-Saône, conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme ;
- Informe que Messieurs les Présidents des associations agréées en application de l'article L121-5 du Code de l'Urbanisme pourront en prendre connaissance, s'ils le demandent.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalons-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Marnay et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalons Val de Bourgogne, dite le Grand Chalons.

Adopté à la majorité par 79 voix pour et 1 abstention (M.BOIT)

37-1 Plan Local d'Urbanisme de Mercurey - Prescription de la révision simplifiée n°1 pour l'extension du Groupe Scolaire

Le Conseil Communautaire :

- Prescrit la révision simplifiée n°1 du PLU de Mercurey pour permettre l'agrandissement du groupe scolaire de la commune de Mercurey ;
 - Ouvre une phase de concertation pour la procédure de révision simplifiée n°1 avec la population, les associations locales et l'ensemble des partenaires directement intéressés dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes :
 - Mise à disposition d'un dossier présentant le projet et d'un registre à la Mairie de Mercurey ;
 - Information du public dans le bulletin municipal de la commune de Mercurey et sur son site internet ;
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Chalons Val de Bourgogne, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure de révision simplifiée.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalons-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Mercurey et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalons Val de Bourgogne, dite le Grand Chalons. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 80 voix.

37-2 Plan Local d'Urbanisme de Mercurey - Prescription de la révision simplifiée n°2 pour la rectification d'une erreur d'appréciation au sein du zonage

Le Conseil Communautaire :

- Prescrit la révision simplifiée n°2 du PLU de Mercurey pour rectifier une erreur d'appréciation sur le zonage ;
- Ouvre une phase de concertation pour la procédure de révision simplifiée n°2 avec la population, les associations locales et l'ensemble des partenaires directement intéressés dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes :
 - Mise à disposition d'un dossier présentant le projet et d'un registre à la Mairie de Mercurey ;
 - Information dans le bulletin municipal de la commune de Mercurey et sur son site internet ;
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Chalons Val de Bourgogne, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure de révision simplifiée.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalons-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Mercurey et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalons Val de Bourgogne, dite le Grand Chalons. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 80 voix.

38 Plan Local d'Urbanisme d'Oslon - Approbation de la modification n°2

Le Conseil Communautaire :

- Constate que les modalités d'enquête publique ont bien été respectées ;
- Approuve la modification n° 2 du PLU de la commune d'Oslon, telle qu'elle est

annexée.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie d'Oslon et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 80 voix.

39 Révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Désert - Bilan de la concertation et arrêt projet

Le Conseil Communautaire :

- Clôture la concertation réalisée pendant l'élaboration du PLU ;
- Approuve le bilan de la concertation tel qu'exposé ci-dessous :

La délibération prescrivant l'élaboration du PLU a prévu les modalités de concertation suivantes :

- réunions publiques ;
- bulletin municipal ;
- registre en mairie.

Les modalités de la concertation ont été respectées de la manière suivante :

- Une première réunion publique portant sur les orientations du PADD a eu lieu le 8 décembre 2009. Une seconde réunion publique a eu lieu le 15 décembre 2011 ;
- Des informations relatives au PLU ont été publiées dans les bulletins municipaux de juillet et octobre 2008, juillet et décembre 2009, décembre 2009, décembre 2010 et janvier 2012 ;
- Un registre a été mis à disposition du public. 38 courriers sont annexés à ce registre émanant de particuliers ;
- les remarques portent principalement sur le zonage : demandes relatives à la constructibilité des terrains, demande de classement en espace naturel protégé ;
- d'autres demandes concernaient le déclassement ou le classement de plusieurs Espaces Boisés Classés (EBC) ;
- plusieurs remarques concernaient des demandes pour réaliser des abris pour les animaux ou abris de jardin, garages ou extensions de l'habitation principale.

Plusieurs de ces remarques ont été intégrées dans le document d'arrêt projet.

- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Désert, tel qu'il est annexé ;
- Précise que le projet sera notifié en application des articles L121-4, L123-9 et L121-12 du Code de l'Urbanisme pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à sa révision, à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, et à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- Informe que le dossier sera tenu à disposition du public conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme à la mairie de Saint-Désert et à la Direction Urbanisme et Foncier du Grand Chalon, 7 rue Georges Maugey à Chalon-sur-Saône ;
- Informe que Messieurs les Présidents des associations agréées en application de l'article L121-5 du Code de l'Urbanisme pourront en prendre connaissance, s'ils le demandent.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Saint-Désert et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

40 Plan Local d'Urbanisme de Saint-Loup-de-Varennes - Prescription de la modification n°2

Le Conseil Communautaire :

- Prescrit la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Loup-de-Varennes, conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, portant sur l'adaptation du règlement de la zone IINAXB ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de modification.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Saint-Loup-de-Varennes et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

41 Plan d'Occupation des Sols de Sevrey - Prescription de la modification n°3

Le Conseil Communautaire :

- Annule la procédure de révision générale du PLU de Sevrey, prescrite par délibération municipale en date du 12 décembre 2007 ;
- Prescrit la modification n°3 du Plan local d'urbanisme de Sevrey, conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, portant sur :
 - La modification du règlement de la zone IINAXB ;
 - La modification du règlement des zones IINA ;
 - La modification du règlement de la zone UC ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

La délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Sevrey et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le journal de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

42-1 Syndicat Mixte du Chalonnais, en charge du SCoT et des contrats de développement territoriaux - Création et approbation des statuts

Le Conseil Communautaire :

- Demande la création entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, et les communautés de communes précitées d'un syndicat mixte dénommé « Syndicat Mixte du Chalonnais », au 1^{er} octobre 2012 ;
- Approuve les statuts du Syndicat Mixte du Chalonnais, tels que joints en annexe.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

42-2 Syndicat Mixte du Chalonnais, en charge du SCoT et des contrats de développement territoriaux - Désignation des délégués de la Communauté d'Agglomération

Le Conseil Communautaire :

- Décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour désigner les délégués de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne au Syndicat Mixte du Chalonnais, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Désigne, après élection, parmi ses membres, les délégués suivants :
 - Délégués titulaires : 16 délégués
 - Monsieur Alain BERNADAT ;
 - Monsieur Jean-Noël DESPOCQ ;
 - Monsieur Daniel GALLAND ;
 - Monsieur Dominique GARREY ;
 - Monsieur Bernard GAUTHIER ;
 - Monsieur Benjamin GRIVEAUX ;
 - Monsieur Pierre JACOB ;
 - Monsieur Gérard LAURENT ;
 - Madame Nathalie LEBLANC ;
 - Monsieur François LOTTEAU ;
 - Monsieur Jean-Claude NOUVEAU ;
 - Madame Evelyne PETIT ;
 - Monsieur Christophe SIRUGUE ;
 - Madame Françoise VERJUX-PELLETIER ;
 - Monsieur Daniel VILLERET ;
 - Monsieur Christian WAGENER ;
 - Délégués suppléants : 8 délégués :
 - Monsieur Marc BOIT ;
 - Monsieur Jean-Paul BONIN ;
 - Monsieur Francis DEBRAS ;
 - Monsieur Bernard DUPARAY ;
 - Monsieur René GUYENNOT ;
 - Monsieur Eric MERMET ;
 - Monsieur Yvan NOEL ;
 - Monsieur Alain ROUSSELOT-PAILLEY.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

- 43 Association Seine-Moselle-Saône - Adhésion et désignation du représentant du Grand Chalon
 Le Conseil Communautaire :
 - Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, à l'association Seine-Moselle-Saône ;
 - Approuve le versement de la cotisation annuelle de 1000 €;
 - Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour la désignation de son représentant au sein de l'Association Seine-Moselle-Saône ;
 - Désigne Monsieur Gérard LAURENT en tant que représentant du Grand Chalon pour siéger au sein de l'Association Seine-Moselle-Saône.
 Adopté à l'unanimité par 81 voix.
- 44 Système d'Informations Géographiques - Convention de mise à disposition de données géographiques avec le Conseil Régional de Bourgogne
 Le Conseil Communautaire :
 - Approuve la convention de mise à disposition de données géographiques au Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre de sa plate-forme d'informations voyageurs Mobigo ;
 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant de signer la convention.
 Adopté à l'unanimité par 81 voix.
- 45 Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) - Premier appel à projets 2012 - Attribution de subventions
 Le Conseil Communautaire :
 - Approuve les propositions de la Commission de suivi du FAPC concernant l'attribution des fonds de concours dans le cadre du premier appel à projets de l'année 2012, telles que présentées dans le tableau ci-après :

Commune	Thématique FAPC	Intitulé du projet	Coût prévisionnel total du projet (€HT)	Montant prévisionnel maximal du fonds de concours
DRACY LE FORT	Thématique 1 : voirie ayant un impact réduit sur l'environnement	Aménagement d'une partie de la rue de l'Eglise : création de stationnements en dalles alvéolaires	8 201,00 €	4 100,50 €
FARGES LES CHALON	Thématique 2 : économie et tourisme de proximité	Restauration du lavoir communal	13 315,31 €	6 589,07 €
FONTAINES	Thématique 1 : voirie ayant un impact réduit sur l'environnement	Aménagement de la rue des Champs	400 337,00 €	44 913,28 €
GERGY	Thématique 1 : voirie ayant un impact réduit sur l'environnement	Réfection de la route du Grand Villeneuve	72 918,00 €	22 837,63 €
GIVRY	Thématique 4 : Etudes communales environnementales et urbaines	Etude de réaménagement et d'embellissement d'espaces publics en centre bourg	8 000,00 €	2 796,18 €
GIVRY	Thématique 3 : Aménagement paysager environnemental	Réaménagement de l'école élémentaire Lucie Aubrac : aménagement du parc Oppenheim	174 718,39 €	23 301,52 €

LUX	Thématique 1 : voirie ayant un impact réduit sur l'environnement	Aménagement de la rue Claude Bernard	28 182,50 €	9 662,44 €
OSLON	Thématique 1 : voirie ayant un impact réduit sur l'environnement	Renouvellement de la rue du Galois	115 026,00 €	40 160,00 €
RULLY	Thématique 5 : Valorisation de bâtiments communaux pour la mise en œuvre d'un projet de développement local	Aménagement de bâtiments communaux pour créer un local professionnel situé Grande Rue	18 500,00 €	8 262,37 €
SAINT DESERT	Thématique 3 : Aménagement paysager environnemental	Aménagement du square Jean Terrillon	44 776,78 €	18 571,54 €
SAINT JEAN de VAUX	Thématique 3 : Aménagement paysager environnemental	Aménagement de la place des Tilleuls et rénovation de la fontaine	9 748,00 €	3 874,00 €
SASSENAY	Thématique 1 : voirie ayant un impact réduit sur l'environnement	Réaménagement d'une partie de la Grande Rue	299 772,50 €	46 382,60 €
VIREY LE GRAND	Thématique 5 : Valorisation de bâtiments communaux pour la mise en œuvre d'un projet de développement local	Réhabilitation de l'ancien bureau de tabac en vue de l'implantation d'un commerce multi-services	52 332,00 €	11 775,00 €
TOTAL				243 226,14 €

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir entre le Grand Chalon et les communes bénéficiaires du FAPC, fixant les modalités de versement des fonds de concours ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions passées avec les communes de Crissey et Lessard-le-National pour proroger d'une année supplémentaire les subventions allouées en 2010, à titre exceptionnel, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

46 EPIC Office de Tourisme et des Congrès de Chalon-sur-Saône - Bilan d'utilisation de la taxe de séjour 2011 - Retirée de l'ordre du jour

47 Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne/Établissement Public Commercial et Industriel (EPIC) Intercommunal « Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon » -Convention d'objectifs et de moyens 2012/2014

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention triennale d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon et l'EPIC Intercommunal « Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon » ;
- Autorise Monsieur le Président du Grand Chalon ou son représentant, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

48 Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne/Établissement Public Commercial et Industriel (EPIC) Intercommunal Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon - Convention d'utilisation de biens du domaine public – Port de plaisance

de Chalon-sur-Saône

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention administrative d'utilisation du Port de Plaisance de Chalon-sur-Saône, bien du domaine public communautaire, à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, et l'EPIC Intercommunal « Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon » ;
- Autorise Monsieur le Président du Grand Chalon ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

49 Enseignement Supérieur - ARCNAM Bourgogne - Capacité en Droit - Subvention pour le soutien de la Capacité en Droit pour l'année 2012

Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution d'une subvention de 24 000 € au titre de l'année 2012 à l'ARNAM de Bourgogne ;
- Approuve le projet de convention joint en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention annexée.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

50 Enseignement Supérieur - Convention de partenariat avec l'Association Mosaïques - Événement Étudiant 2012

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention de partenariat avec l'association Mosaïques joint en annexe de la présente délibération, pour l'organisation de l'Évènement Étudiant ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

51 École Média Art - Demande de subvention 2012-2013 auprès de l'État

Le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant le plus élevé possible, auprès de l'État (Ministère de la Culture et de la Communication) pour l'année 2012-2013.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

52 École Média Art - Tarification EMA|PRAXIS 2012-2013

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la nouvelle tarification applicable à l'école média art pour la rentrée 2012-2013.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

53 EPCC Espace des Arts - Étude de programmation – Demande de subvention

Le Conseil Communautaire :

- Sollicite de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne) l'attribution d'une subvention à hauteur de 50% du coût HT de l'étude de programmation projetée, soit 40 000 €;
- Autorise Monsieur le Président du Grand Chalon ou son représentant, à signer toute convention de financement afférente.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

54 Conservatoire à Rayonnement Régional de Danse Musique et Théâtre - Politique tarifaire - Année scolaire 2012 - 2013

Le Conseil Communautaire :

- Approuve les nouveaux tarifs du Conservatoire à Rayonnement Régional de Danse Musique et Théâtre pour l'année scolaire 2012- 2013 à compter du 1^{er} septembre 2012, et détaillés dans le document joint en annexe de la délibération.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

55 Espace Nautique - Récupération des calories des eaux grises - Demande de subvention

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la demande de subvention auprès de l'ADEME Bourgogne et du

Conseil Régional de Bourgogne pour la réalisation du projet de récupération des calories des eaux grises de l'Espace Nautique ;

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces et documents afférents à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

56 Sport de haut niveau - Convention d'objectifs tripartite entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, la Ville de Chalon-sur-Saône et l'Association Sportive Handball Club Chalon-sur-Saône - Avenant n° 1 - Subvention exceptionnelle 2012

Le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 ci-joint à la convention d'objectifs tripartite 2012 entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne dite le Grand Chalon, la Ville de Chalon sur Saône et l'Association Sportive Handball Club Chalon-sur-Saône ;
- Approuve le versement à l'Association Sportive Handball Club Chalon-sur-Saône d'une subvention exceptionnelle de 400 € relative à sa participation à la phase finale de la Coupe de France.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

57 Sport de haut niveau - Convention d'objectifs tripartite pluriannuelle entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, la Ville de Chalon-sur-Saône et la SEM Elan Sportif Chalonnais - Avenant n° 2 - Subvention exceptionnelle 2012

Le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs tripartite pluriannuelle entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, la Ville de Chalon sur Saône et la SEM Elan ;
- Approuve le versement à la SEM Elan d'une subvention exceptionnelle de 32 000 €

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

58 Échanges internationaux - Collectif Chalonnais pour la Solidarité Internationale - Subvention 2012

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le versement pour l'année 2012 d'une subvention à l'association Collectif Chalonnais pour la Solidarité Internationale d'un montant de 2 500 €;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec ladite association.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

59 Échanges internationaux – Association Bourgogne Coopération - Adhésion, approbation de la charte et subvention 2012

Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'adhésion du Grand Chalon à l'association Bourgogne Coopération ;
- Approuve la charte des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale en Bourgogne ;
- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner ses représentants ;
- Désigne Monsieur Rachid BENSACI comme représentant titulaire et Madame Geneviève JOSUAT comme suppléante pour siéger au sein de l'association ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion annexé à la présente délibération ;
- Approuve le versement pour l'année 2012 d'une subvention à l'association Bourgogne Coopération d'un montant de 4 000 €;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec ladite association.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

60 Mise en place du Titre Interbancaire de Paiement - Convention avec le Trésor Public

Le Conseil Communautaire :

- Se prononce favorablement sur les termes de la convention de partenariat avec le Trésor Public ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention, jointe en annexe, régissant les relations ente la Communauté d'Agglomération

Chalon Val de Bourgogne et le Trésor Public - Centre d'Encaissement de Lille, en ce qui concerne le traitement des Titres Interbancaires de Paiement (TIP) et des chèques munis d'un volet TIP.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

61 Certificats d'économie d'énergie - Dépôt et valorisation

Le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la demande d'ouverture de compte auprès du teneur du registre national des CEE, le contrat de services, les demandes de dépôt ainsi que les contrats de vente des CEE ;
- Accepte de vendre les Certificats d'Economie d'Energie obtenus par la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

62 Politique énergie – Dispositif d'aide à la réalisation de diagnostics énergie pour les particuliers

Le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à attribuer aux particuliers satisfaisant à l'intégralité des conditions requises une aide égale à 48 % du montant TTC des dépenses plafonnées à 800 €TTC.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

63 Environnement – Association Atmosf'air Bourgogne – Renouvellement de la convention

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le renouvellement pour 3 ans de la convention relative à la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air avec l'association Atmosf'air ;
- Approuve la participation financière du Grand Chalon pour un montant de 33 277 €pour l'année 2012, et de 0,30 €par hab/an pour 2013 et 2014 ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

64 Assainissement - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le Conseil Communautaire :

- Approuve les modalités de calcul et les conditions d'application de la PFAC qui viendra en remplacement de la PRE à compter du 1^{er} juillet 2012 et ce sur l'ensemble du périmètre du Grand Chalon.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

65 Station d'épuration et des réseaux d'assainissement de l'AUZIN - Transfert domaine public

Le Conseil Communautaire :

- Acte le transfert dans le domaine public de la station d'épuration de l'Auzin et de son réseau à l'euro symbolique ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de transfert de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement en annexe, ainsi que tous les actes et décisions afférents ;
- Valide le principe d'appliquer le tarif de l'ex SIEEAC aux abonnés domestiques et ne pas leur faire supporter les coûts liés à la mise à niveau de la partie « industrielle » de la station d'épuration (0.6402 €HT/m³) ;
- Valide l'assiette de facturation et les charges d'exploitation aboutissant à un tarif moyen de 1.70 €HT/m³ pour les abonnés industriels ;
- Valide le principe de constance du tarif moyen industriel jusqu'en 2015 le temps d'établir les conventions avec chaque industriel. A charge pour eux de fournir dans cet intervalle les éléments nécessaires pour établir la convention. A défaut la collectivité pourra doubler le tarif.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

66 Habitat – Programme Local d'Habitat (PLH) 2013-2018 - Premier arrêt du projet

Le Conseil Communautaire :

- Arrête le projet de PLH qui comprend le diagnostic, la note d'orientation et le programme d'actions territorialisé ;
- Autorise Monsieur le Président à transmettre aux communes le projet de PLH arrêté afin qu'elles le soumettent à leur conseil dans un délai de 2 mois, conformément à l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Adopté à la majorité par 54 voix pour et 27 abstentions (Mmes SAINT-ARROMAN, DURAND et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et Ms DEBRAS, RIGNON + pouvoir M.ROUSSEAU, ROUSSELOT-PAILLEY, MERMET + pouvoir de M.VOARICK, NOUVEAU, BERTIN, CHRISTEL, BONIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, RENAUD, DUPARAY F., CESSOT, NOËL, DUTHOY + pouvoir de M.ISAIE, BOIT, DESBOIS, MORIN et PASCAL).

67 Gens du Voyage - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage de Saône-et-Loire - Projet - Avis du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire :

- Porte sur le projet de schéma d'accueil et l'habitat des gens du voyage 2012-2017, un avis positif sur l'ensemble des axes :
 - la nouvelle gouvernance proposée et la création d'un coordinateur départemental ;
 - l'obligation inscrite de proposer 48 places d'aires d'accueil sur l'agglomération soit 18 places supplémentaires à créer, obligation qui pourra être réduite du nombre de places aménagées pour la sédentarisation des gens du voyage sous la forme soit de terrains familiaux ou d'habitat adapté ;
 - la nouvelle organisation des aires de grands passages ;
 - les actions visant à renforcer l'accompagnement à la vie sociale des gens du voyage ;
- Prend acte de la proposition complémentaire concernant la mise à disposition de terrains provisoires d'accueil pour les Gens du Voyage itinérants, dans l'attente de libérer les aires d'accueil de Chalon-sur-Saône et de Saint-Marcel occupées en grande partie par des sédentaires.

Adopté à la majorité par 80 voix pour et 1 abstention (M. NOËL)

68 Insertion Emploi - Mission Locale du Chalonnais - Convention d'objectifs 2012 et subvention

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention de financement de la Mission locale du chalonnais ;
- Approuve l'attribution d'une subvention de 85 000 € pour 2012 dans le cadre de ladite convention à la Mission locale du chalonnais ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

69 Insertion Emploi - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – Convention annuelle de fonctionnement et subvention

Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution d'une subvention de 55 000 euros à la MEF au titre du fonctionnement de la structure d'animation et de gestion du PLIE pour l'année 2012 ;
- Approuve le projet de convention proposé portant notamment sur les missions de facilitateur de la clause sociale déléguées au PLIE ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe à la présente délibération ainsi que tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

70 Insertion Emploi – Maison de l'Emploi et de la Formation du Chalonnais – Convention annuelle de fonctionnement et subvention 2012

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention de financement de la Maison de l'Emploi et de la Formation du chalonnais ;
- Approuve l'attribution d'une subvention de 90 000 € pour 2012 dans le cadre de ladite convention à la Maison de l'Emploi et de la Formation ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe au présent rapport ainsi que tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

71 Insertion Emploi – Soutien à la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) pour l'étude de faisabilité et l'implantation d'un club local d'entrepreneurs - Convention de partenariat et subvention

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le projet de convention proposé ;
- Approuve l'attribution d'une subvention de 10 000 € dans le cadre de ladite convention à la Fondation Agir Contre l'Exclusion pour l'étude de faisabilité et l'implantation d'un club local d'entrepreneurs ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

72 Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées - Modification de la composition

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la modification de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées ;
- Décide ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération ;
- Désigne les représentants suivants appelés à siéger au sein de cette commission :
 - Monsieur le Président ou son représentant Monsieur Pierre JACOB ;
 - Madame Martine COURBON ;
 - Madame Yvette SEGAUD.
- Approuve la création d'un groupe de travail et de réflexion relatif au secteur du handicap.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

73 Accompagnement social - Épicerie Sociale et Solidaire - ANDES (Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires) - Adhésion, cotisation et demande de subvention

Le Conseil Communautaire :

- Autorise le représentant de l'Épicerie du Grand Chalon à signer la convention et le formulaire d'adhésion à l'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (ANDES) ;
- Autorise le règlement de la cotisation annuelle 2012 à l'ANDES, d'un montant de 50€;
- Autorise la demande de subvention de fonctionnement 2012 auprès de l'ANDES.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

74 Enfance et Familles – Schéma d'organisation d'un service public Petite Enfance – Orientations stratégiques et objectifs opérationnels - Approbation

Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'établissement d'un schéma d'organisation pour la Petite Enfance ;
- Approuve l'orientation globale et les trois axes généraux proposés pour le schéma d'organisation Petite Enfance ;
- Approuve la validation de la méthodologie de ce schéma en deux étapes, la première étape étant l'identification des objectifs opérationnels, la seconde étape l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel 2012-2014 ;
- Approuve les objectifs opérationnels définis pour les trois axes généraux.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

75 Enfance et Familles – Espaces Multi Accueil et Crèche Familiale - Règlements

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (Espaces Multi Accueil et Crèche Familiale) précisant en particulier :
 - Les modalités de participation des familles ;
 - Les modalités des contrats d'accueil ;
 - Les principes de révision du contrat ;
 - Les modalités de facturation spécifiques aux enfants accueillis sous contrat ;
 - Les modalités spécifiques aux enfants accueillis sans contrat ;
 - Les modalités de paiement ;
 - Les modalités concernant la vie quotidienne de l'enfant dans l'établissement ;
- Approuve les règlements spécifiques à chaque établissement d'accueil du jeune enfant ;
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Chalon Val

de Bourgogne, dite le Grand Chalon, à signer le règlement de fonctionnement commun des Espaces Multi Accueil et Crèche Familiale ainsi que les règlements spécifiques après validation par le Président du Conseil Général ;

- Approuve les contrats d'accueil ci-annexés ;
- Autorise Monsieur le Président à demander à la CNAF l'autorisation d'utiliser le service CAFPRO pour l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

76 Petite Enfance - Accueil des enfants âgés de 4 à 6 ans - CAF -Financement 2012

Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'accueil des enfants de 4 à 6 ans dans les Espaces Multi-Accueil et la crèche familiale jusqu'au 31 décembre 2012 ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le versement de la participation exceptionnelle de la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement de l'accueil des enfants âgés de 4 à 6 ans dans les établissements d'accueil du jeune enfant pour l'année 2012 (Espaces multi accueil – Haltes-garderies – Crèches Familiales).

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

77 EPIC Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon - Budget Primitif 2012 du Port de Plaisance de Chalon-sur-Saône - Approbation

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le budget primitif 2012 du Port de Plaisance pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2012 tel que présenté par l'EPIC « Office du Tourisme et des Congrès du Grand Chalon ».

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

78-1 Assujettissement à la TVA de plein droit - Option du régime de déclaration - Activités liées à l'EPCC Espace des Arts

Le Conseil Communautaire :

- Opte pour le régime réel normal mensuel pour l'assujettissement de plein droit à la TVA pour les opérations relatives à l'EPCC Espace des Arts.

Adopté à l'unanimité 81 voix.

78-2 Assujettissement à la TVA de plein droit - Option du régime de déclaration - Activités liées au Parc des Expositions via l'EPIC

Le Conseil Communautaire :

- Opte pour le régime réel normal mensuel pour l'assujettissement de plein droit à la TVA pour les opérations relatives au Parc des expositions via l'EPIC Office de Tourisme et Parc des Expositions.

Adopté à l'unanimité 81 voix.

78-3 Assujettissement à la TVA de plein droit - Option du régime de déclaration - Activités liées au Port de plaisance

Le Conseil Communautaire :

- Opte pour le régime réel normal mensuel pour l'assujettissement de plein droit à la TVA pour les opérations relatives au Port de plaisance.

Adopté à l'unanimité 81 voix.

79 Finances - Rapport annuel 2011 sur la gestion de la dette - Situation au 1er janvier 2012

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte de la présentation du rapport annuel sur la dette de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, au 1^{er} janvier 2012.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

80-1 Syndicats dissous de plein droit au 1er janvier 2012 (eau et assainissement) - Comptes de gestion 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve les comptes de gestion de l'exercice 2011 des syndicats dissous au titre du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération de Chalon Val de Bourgogne au 1^{er} janvier 2012, qui se soldent :
 - Pour le SIVOM des eaux de Chatenoy le Royal, Lux, Saint Rémy, Sevrey :
 - o Budget eau : par un excédent global de clôture de 903 143,49€;
 - o Budget assainissement : par un excédent global de clôture de 701 716,66€;

- Budget service public assainissement non collectif (SPANC) : par un excédent global de clôture de 2 343,57€
- Pour le SIVOM de Saint Loup de Varennes, Varennes le Grand : par un excédent global de clôture de 505 033,31€;
- Pour le Syndicat intercommunal des eaux du Nord de Chalon : par un excédent global de clôture de 883 655,02€;
- Pour le Syndicat intercommunal d'assainissement du Nord-Est chalonais : par un excédent global de clôture de 44 868,00€;
- Pour le SIVOM de la Vallée des Vaux, compétence assainissement : par un excédent global de clôture de 382 843,25€;
- Pour le Syndicat intercommunal d'épuration des eaux de l'agglomération chalonaise : par un excédent global de clôture de 334 490,53€;
- Pour le SIVOM des eaux et de l'assainissement de Chatenoy en Bresse, Lans, Oslon, par un excédent global de clôture de 743 386,79 €.

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 9 voix contre (Mmes SAINT ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

80-2 Budget général - Compte de gestion 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2011 du Budget principal, présenté par Madame le Trésorier Principal, qui se solde par un excédent de clôture de 12 606 208,96 €

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 9 voix contre (Mmes SAINT ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

80-3 Budget annexe Transports Urbains - Compte de gestion 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2011 du Budget annexe Transports urbains, présenté par Madame le Trésorier Principal, qui se solde par un excédent de clôture de 2 053 625,61 €

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 9 voix contre (Mmes SAINT ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

80-4 Budget annexe Locations immobilières - Compte de gestion 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2011 du Budget annexe Locations immobilières, présenté par Madame le Trésorier Principal, qui se solde par un excédent de clôture de 141 128,42 €

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 9 voix contre (Mmes SAINT ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

80-5 Budget annexe Aéroport - Compte de gestion 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2011 du Budget annexe Aéroport, présenté par Madame le Trésorier Principal, qui se solde par un résultat de clôture de 0,00 €

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 9 voix contre (Mmes SAINT ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

80-6 Budget annexe Fonds de mutualisation - Compte de gestion 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2011 du Budget annexe Fonds de mutualisation, présenté par Madame le Trésorier Principal, qui se solde par un excédent de clôture de 6,00 €

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 9 voix contre (Mmes SAINT ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS,

DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

81-1 Comptes administratifs 2011 des syndicats dissous de plein droit au 01.01.2012 (eau et assainissement)

Le Conseil Communautaire :

- Approuve les comptes administratifs de l'exercice 2011 des syndicats dissous au titre du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération de Chalon Val de Bourgogne au 1^{er} janvier 2012, qui se soldent :
 - Pour le SIVOM des eaux de Chatenoy le Royal, Lux, Saint Rémy, Sevrey :
 - o Budget eau : par un excédent global de clôture de 903 143,49€;
 - o les restes à réaliser identifiés dans le cadre de l'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2012 s'élèvent à :
 - 47 800,00 € en dépenses de fonctionnement ;
 - 139 310,00 € en dépenses d'investissement.
 - Budget assainissement : par un excédent global de clôture de 701 716,66€
 - o les restes à réaliser identifiés dans le cadre de l'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2012 s'élèvent à :
 - 65 354,00 € en dépenses d'investissement.
 - Budget service public assainissement non collectif (SPANC) : par un excédent global de clôture de 2 343,57€
 - Pour le SIVOM de Saint Loup de Varennes, Varennes le Grand : par un excédent global de clôture de 505 033,31€;
 - o les restes à réaliser identifiés dans le cadre de l'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2012 s'élèvent à :
 - 38 547,50 € en dépenses de fonctionnement ;
 - 7 774,25 € en dépenses d'investissement.
 - Pour le Syndicat intercommunal des eaux du Nord de Chalon : par un excédent global de clôture de 883 655,02€;
 - o les restes à réaliser identifiés dans le cadre de l'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2012 s'élèvent à 446 228,26 € en dépenses d'investissement.
 - Pour le Syndicat intercommunal d'assainissement du Nord-Est chalonais : par un excédent global de clôture de 44 868,00€;
 - Pour le SIVOM de la Vallée des Vaux, compétence assainissement : par un excédent global de clôture de 382 843,25€;
 - o les restes à réaliser identifiés dans le cadre de l'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2012 s'élèvent à :
 - 167 635,00 € en dépenses de fonctionnement ;
 - 6 006,52 € en dépenses d'investissement.
 - Pour le Syndicat intercommunal d'épuration des eaux de l'agglomération chalonaise : par un excédent global de clôture de 334 490,53€;
 - les restes à réaliser identifiés dans le cadre de l'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2012 s'élèvent à 25 050,00 € en dépenses de fonctionnement
 - Pour le SIVOM des eaux et de l'assainissement de Chatenoy en Bresse, Lans, Oslon :
 - Par un excédent global de clôture de 743 386,79 €;
 - o les restes à réaliser identifiés dans le cadre de l'exécution budgétaire au cours du premier semestre 2012 s'élèvent à :
 - 349 072,11 € pour la partie eau, en dépenses de fonctionnement ;
 - 108 669,34 € pour la partie assainissement, en dépenses d'investissement.

Adopté à la majorité par 70 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).

81-2 Budget général - Compte administratif 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2011 du Budget général qui se solde par un excédent global de clôture (restes à réaliser inclus) de 8 852 703,75 €

- Adopté à la majorité par 70 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).
- 81-3 Budget annexe Transports Urbains - Compte administratif 2011
Le Conseil Communautaire :
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe Transports urbains qui se solde par un excédent global de clôture (restes à réaliser inclus) de 2 015 989,41 €
- Adopté à la majorité par 70 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).
- 81-4 Budget annexe Locations immobilières - Compte administratif 2011
Le Conseil Communautaire :
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe Locations immobilières qui se solde par un excédent global de clôture de 141 128,42 €
- Adopté à la majorité par 70 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).
- 81-5 Budget annexe Aérodrome - Compte administratif 2011
Le Conseil Communautaire :
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe Aérodrome qui se solde par un résultat global de clôture de 0,00 €
- Adopté à la majorité par 70 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).
- 81-6 Budget annexe Fonds de mutualisation - Compte administratif 2011
Le Conseil Communautaire :
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe Fonds de mutualisation qui se solde par un excédent global de clôture de 6,00 €
- Adopté à la majorité par 70 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY et MICHOUX).
- 82-1 Budget annexe Assainissement - Affectation des résultats 2011
Le Conseil Communautaire :
- Approuve comme suit, l'affectation des résultats de l'exercice 2011 concernant les syndicats dissous de plein droit à compter du 1^{er} janvier 2012, la reprise des résultats des communes concernant la compétence transférée assainissement en tenant compte des restes à réaliser repérés par la Communauté d'Agglomération au cours du 1^{er} semestre 2012 et qui concernent les syndicats dissous, les communes et la Communauté d'Agglomération :
- En section de fonctionnement :**
Il est constaté :
- Un résultat global excédentaire de fonctionnement de 2 014 791,06 € correspondant à la reprise des résultats des syndicats dissous et incluant l'excédent de 2 343,57 € du SPANC,
- Par ailleurs, les communes ont délibéré pour transférer au Grand Chalons les résultats de fonctionnement dont le solde s'élève à 915 974,36 €
- 991 523,72 € au compte 778 en recettes correspondant à la reprise des résultats des communes,
 - 75 549,36 € au compte 678 en dépenses correspondant à la reprise des résultats des communes.
- En outre, le solde des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement s'élève à 231 232,50 € et concernent les syndicats dissous.
- En conséquence, il convient d'affecter :
- **2 014 791,06 € au compte 002 en recettes de fonctionnement,**
- En section d'investissement :**
Il est constaté :
- Un résultat global excédentaire d'investissement de 630 526,18 € qui s'explique comme suit :
 - **710 411,99 € au compte 001 en recettes** correspondant à la reprise des

résultats des syndicats dissous,

- **79 885,81 € au compte 001 en dépenses** correspondant à la reprise des résultats des syndicats dissous.

Par ailleurs, les communes ont délibéré pour transférer au Grand Chalon les résultats d'investissement dont le solde correspond à un excédent de 262 229,45 €:

- 603 104,77 € au compte 1068 en recettes correspondant à la reprise des résultats des communes,
- 340 875,72 € au compte 1068 en dépenses correspondant à la reprise des résultats des communes,

En outre, le solde global des restes à réaliser en section d'investissement s'élève à un déficit de 392 898,21 € et porte sur :

- 174 023,34 € en dépenses d'investissement pour les syndicats dissous,
- 225 343,31 € en dépenses d'investissement pour les communes,
- 18 531,56 € en dépenses d'investissement en provenance du budget général de la Communauté d'agglomération,
- 25 000,00 € en recettes d'investissement en provenance du budget général de la Communauté d'agglomération,

Compte tenu du solde déficitaire des restes à réaliser de 392 898,21 € et du résultat d'investissement excédentaire des syndicats dissous (de 630 526,1 €), il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation en réserve au compte 1068.

En conséquence, il convient d'affecter :

- **710 411,99 € au compte 001 en recettes d'investissement,**
- **79 885,81 € au compte 001 en dépenses d'investissement**

Adopté à la majorité par 71 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY F. et MICHOUX).

82-2 Budget principal - Affectation des résultats 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2011 du Budget principal comme suit :
 - 8 856 406,14 € en report à nouveau en section de fonctionnement (recettes R002) ;
 - 701 936,77 € en report à nouveau en section d'investissement (recettes R001) ;
 - 3 047 872,05 € en affectation de la section de fonctionnement au compte 1068 en recettes.

Adopté à la majorité par 71 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY F. et MICHOUX).

82-3 Budget annexe Transports urbains - Affectation des résultats 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2011 du Budget annexe Transports urbains comme suit :
 - 1 101 206,06 € en report à nouveau en section de fonctionnement (recettes R002) ;
 - 952 419,55 € en report à nouveau en section d'investissement (recettes R001).

Adopté à la majorité par 71 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY F. et MICHOUX).

82-4 Budget annexe Locations immobilières - Affectation des résultats 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2011 du Budget annexe Locations immobilières comme suit :
 - 87 061,31 € en report à nouveau en section de fonctionnement (recettes R002);
 - 149 069,03 € en report à nouveau en section d'investissement (dépenses D001);
 - 203 136,14 € en affectation de la section de fonctionnement au compte 1068 en recettes.

Adopté à la majorité par 71 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY F. et MICHOUX).

82-5 Budget annexe Aéroport - Affectation des résultats 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2011 du Budget annexe Aéroport comme suit :
 - 133 650,61 € en report à nouveau en section de fonctionnement (dépenses D002) ;
 - 133 650,61 € en report à nouveau en section d'investissement (recettes R001).

Adopté à la majorité par 71 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY F. et MICHOUX).

82-6 Budget annexe Fonds de mutualisation - Affectation des résultats 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve, compte tenu de la clôture du budget annexe Fonds de mutualisation au 31 décembre 2011, l'affectation des résultats de l'exercice 2011 de ce budget annexe comme suit :
 - Reprise dans le cadre du budget supplémentaire 2012 du budget général de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe Fonds de mutualisation pour 6,00 € (R002), le solde d'exécution de la section d'investissement dudit budget annexe étant nul.

Adopté à la majorité par 71 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY F. et MICHOUX).

82-7 Budget annexe Eau - Affectation des résultats 2011

Le Conseil Communautaire :

- Approuve comme suit, l'affectation des résultats de l'exercice 2011 concernant les syndicats dissous de plein droit à compter du 1^{er} janvier 2012, la reprise des résultats des communes concernant la compétence transférée eau en tenant compte des restes à réaliser repérés par la Communauté d'Agglomération au cours du 1^{er} semestre 2012 et qui concernent les syndicats dissous, les communes et la Communauté d'Agglomération :

En section de fonctionnement :

Il est constaté :

- Un résultat global excédentaire de fonctionnement de 894 478,04 € qui s'explique comme suit :
 - 701 032,38 € au compte 002 en recettes correspondant à la reprise des résultats des syndicats dissous (920 585,32 € avant affectation au 1068) ;
 - 26 107,28 € au compte 002 en dépenses correspondant à la reprise des résultats des syndicats dissous.

Par ailleurs, les communes ont délibéré pour transférer au Grand Chalon les résultats de fonctionnement dont le solde excédentaire s'élève à 14 529,09 € :

- 34 379,22 € au compte 778 en recettes correspondant à la reprise des résultats des communes ;
- 19 853,13 € au compte 678 en dépenses correspondant au transfert des résultats des communes.

En outre, le solde des restes à réaliser concernant les syndicats dissous et les communes correspond à un déficit de fonctionnement de 61 625,00 € dont :

- 47 800 € pour les syndicats dissous ;
- 13 825,00 € pour les communes.

En conséquence, il convient d'affecter :

- **701 032,38 € au compte 002 en recettes de fonctionnement ;**
- **26 107,28 € au compte 002 en dépenses de fonctionnement.**

En section d'investissement :

Il est constaté :

Un résultat global excédentaire d'investissement de 961 685,34 € au compte 001 en recettes correspondant à la reprise des résultats des syndicats dissous.

Par ailleurs, les communes ont délibéré pour transférer au Grand Chalon les résultats d'investissement dont le solde correspond à un déficit de 20 956,14 €:

- 20 410,65 € au compte 1068 en recettes correspondant à la reprise des résultats des communes ;
- 41 366,79 € au compte 1068 en dépenses correspondant à la reprise des résultats des communes,

En outre, le solde global des restes à réaliser s'élève à un déficit d'investissement de 1 181 238,28 € dont :

- 934 610,47 € en dépenses d'investissement pour les syndicats dissous ;
- 253 096,25 € en dépenses d'investissement pour les communes ;
- 18 531,56 € en dépenses d'investissement en provenance du budget général de la Communauté d'Agglomération ;
- 25 000,00 € en recettes d'investissement en provenance du budget général de la Communauté d'Agglomération.

Compte tenu du solde déficitaire des restes à réaliser de 1 181 238,28 € et du résultat d'investissement excédentaire des syndicats dissous (de 961 685,34 €), il en ressort un besoin de financement de 219 552,94 €

En conséquence, il convient d'affecter :

- **961 685,34 € au compte 001 en recettes d'investissement ;**
- 219 552,94 € au compte 1068 en recettes d'investissement

Adopté à la majorité par 71 voix pour, 8 voix contre (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 2 abstentions (MM. DUPARAY F. et MICHOUX).

83-1 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Déviation de la Rue du Bourg

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Déviation de la rue du Bourg », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	proposition de ventilation des crédits de paiement		
		Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007
2012	5 392 637,07	0,00	3 946,80	3 013,92

proposition de ventilation des crédits de paiement				
Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CP 2012
442 885,65	4 229 634,33	613 528,69	42 368,07	57 259,61

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-2 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Aides à la pierre

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Aides à la pierre », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement			
		Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010
2012	2 830 720,00	21 905,74	153 195,14	254 069,13	605 001,24

Proposition de ventilation des crédits de paiement				
Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
474 698,24	500 000,00	450 000,00	250 000,00	121 850,51

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-3 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Programme Local de l'Habitat

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Programme Local de l'Habitat », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement			
		Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010
2012	1 820 000,00	90 278,53	50 068,07	133 482,47	128 697,53

Proposition de ventilation des crédits de paiement				
Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
91 317,88	390 000,00	400 000,00	400 000,00	136 155,52

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-4 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Aires de passage des gens du voyage

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Aires de passage des gens du voyage », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement		
		Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009
2012	3 612 794,00	37 809,05	1 427 108,88	306 600,25

Proposition de ventilation des crédits de paiement				
Réalisé 2010	Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
175 933,81	59 884,44	0,00	100 000,00	1 505 457,57

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-5 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Extension du réseau haut débit

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Extension du réseau haut débit », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement				
		Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013
2012	2 000 000,00	462 391,78	578 539,48	624 506,98	179 068,74	155 493,02

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-6 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Optimisation des déchetteries

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Optimisation des déchetteries », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement					
		Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
2012	5 200 000,00	23 220,34	22 326,33	182 659,96	2 000 000,00	1 900 000,00	1 071 793,37

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-7 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Quai de transfert des déchets

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme «Quai de transfert des déchets », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement			
		Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CP 2012
2012	2 354 030,62	37 264,30	294 720,17	1 802 046,15	220 000,00

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-8 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Equipement numérique des groupes scolaires

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Equipement numérique des groupes scolaires », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement				
		Réalisé 2010	Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
2012	750 000,00	0,00	119 391,22	166 000,00	232 304,39	232 304,39

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-9 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T)

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Schéma de Cohérence Territorial », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement			
		Réalisé 2010	Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013
2012	450 000,00	0,00	73 075,60	75 000,00	301 924,40

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-10 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - B.H.N.S Aménagement de voiries

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « B.H.N.S – Aménagement de voiries », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement			
		Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
2012	7 200 000,00	318 860,11	5 100 000,00	1 400 000,00	381 139,89

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-11 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - B.H.N.S – Matériels roulants (Budget Annexe Transports Urbains)

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme «B.H.N.S – Matériels roulants», du budget annexe transports urbains, selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant de l'AP	Ventilation initiale des crédits de paiement			
		Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
2012	4 300 000,00	0,00	2 592 000,00	1 500 000,00	208 000,00

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-12 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Quai de Saône

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Quai de Saône», selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant initial de l'AP	Ventilation initiale des crédits de paiement		
		CP 2012	CP 2013	CP 2014
2012	5 000 000,00	100 000,00	2 350 000,00	2 550 000

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-13 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - SAONEOR

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « SAONEOR », selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant de l'AP	Proposition de ventilation des crédits de paiement		
		Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010
2012	10 443 962,00	182 359,03	4 401 732,14	297 636,93

Proposition de ventilation des crédits de paiement				
Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
559 437,65	3 303 756,00	931 295,00	729 928,00	37 817,25

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-14 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - RCEA DROUX CORTELIN

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme «RCEA DROUX CORTELIN», selon les modalités suivantes :

Année de révision	Montant révisé de l'AP	Ventilation des crédits de paiement				
		Réalisé 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
2012	15 248 672,00	0,00	1 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	4 248 672,00

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-15 Finances – Autorisation de programme – Révision annuelle 2012 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la révision de l'autorisation de programme « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal », selon les modalités suivantes :

Année de création	Montant initial de l'AP	Ventilation initiale des crédits de paiement		
		CP 2012	CP 2013	CP 2014
2011	400 000,00	100 000,00	200 000,00	100 000,00

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

83-16 Finances – Autorisation de programme – Clôture de l'Autorisation de programme - Restructuration et réhabilitation du Centre Nautique

Le Conseil Communautaire :

- Approuve la clôture de l'autorisation de programme « Restructuration et réhabilitation du Centre Nautique », selon les modalités suivantes :

Année de clôture	Montant de l'AP	Ventilation des crédits de paiement		
		Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007
2012	16 918 961,00	0,00	0,00	4 348 546,61

Ventilation des crédits de paiement				
Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CP 2012
9 111 367,92	2 764 982,00	229 600,00	152 532,56	0,00

Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).

84-1 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget principal

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 2012 du budget principal.

Adopté à la majorité par 69 voix pour, 11 voix contre (Mmes SAINT-ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, DEBRAS et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)

84-2 Finances - Budget principal - Ouverture d'une Autorisation de Programme de recette Subventions perçues BHNS

Le Conseil Communautaire :

- Approuve l'ouverture de l'Autorisation de Programme de recette dénommée « Subventions perçues BHNS » d'un montant de 1 905 140 € sur 3 ans ;
- Valide les crédits de paiement présentés de façon détaillée ci-dessus.

Adopté à la majorité par 69 voix pour, 11 voix contre (Mmes SAINT-ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, DEBRAS et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)

84-3 Finances - Budget principal - Avance de trésorerie au budget annexe Port de plaisance

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe Port de plaisance pour un montant de 200 000 €

Adopté à la majorité par 69 voix pour, 11 voix contre (Mmes SAINT-ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, DEBRAS et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)

84-4 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget annexe - Transports urbains

Le Conseil Communautaire :

- Approuve le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 pour 2012 du

- budget annexe transports urbains.
Adopté à la majorité par 69 voix pour, 11 voix contre (Mmes SAINT-ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, DEBRAS et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)
- 84-5 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget annexe locations immobilières
Le Conseil Communautaire :
- Approuve le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 pour 2012 du budget annexe locations immobilières
- Adopté à la majorité par 69 voix pour, 11 voix contre (Mmes SAINT-ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, DEBRAS et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)
- 84-6 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget annexe - Aéroport
Le Conseil Communautaire :
- Approuve le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 pour 2012 du budget annexe aéroport
- Adopté à la majorité par 69 voix pour, 11 voix contre (Mmes SAINT-ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, DEBRAS et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)
- 84-7 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget annexe - Eaux
Le Conseil Communautaire :
- Approuve le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 pour 2012 du budget annexe eaux.
- Adopté à la majorité par 69 voix pour, 11 voix contre (Mmes SAINT-ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, DEBRAS et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)
- 84-8 Finances - Budget supplémentaire 2012 du budget annexe - Assainissement
Le Conseil Communautaire :
- Approuve le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 pour 2012 du budget annexe assainissement.
- Adopté à la majorité par 69 voix pour, 11 voix contre (Mmes SAINT-ARROMAN et MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX, DEBRAS et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)
- 85 Budget Annexe Aéroport - Budget Supplémentaire 2012 - Compensation financière pour contraintes particulières de service public
Le Conseil Communautaire :
- D'approuver le montant d'une compensation financière pour contraintes particulières de service public, à hauteur de 133 651 €inscrite au budget supplémentaire 2012.
- Adopté à la majorité par 79 voix pour, 1 voix contre (M. MICHOUX) et 1 abstention (M. DUPARAY F.)
- 86 Transferts de compétences - Domanialité des biens
Le Conseil Communautaire :
- Décide d'acter les principes de domanialité des biens dans le cadre des compétences exercées par le Grand Chalon ;
 - Décide de déléguer au Bureau Communautaire l'ensemble des décisions à intervenir en matière de domanialité des biens dans le cadre des compétences du Grand Chalon.
- Adopté à la majorité par 72 voix pour, 9 abstentions (Mme MERCIER + pouvoir de M.BERTIN-BOUSSU et MM. NOUVEAU, BERTIN, GRESS, DEMULE, MICHOUX et RIGNON + pouvoir de M.ROUSSEAU).
- 87 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales - Répartition 2012 - Dérogation
Le Conseil Communautaire :
- Décide, pour l'exercice 2012, que la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne prenne en charge l'intégralité du prélèvement 2012 au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales opéré sur

l'ensemble intercommunal soit 68 495€

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

88 Société Amazon.Com.Inc. – Implantation - Dispositif d'accompagnement et de suivi

Le Conseil Communautaire :

- Décide d'attribuer une subvention d'investissement à la société Foncière Europe Logistique à hauteur de 550 000 € pour la réalisation d'un programme d'investissement pour la réhabilitation et l'adaptation du bâtiment logistique à l'activité et au fonctionnement spécifiques de la société Amazon ;
- Acte la réalisation par le Grand Chalon des travaux d'aménagement d'une bretelle d'accès au giratoire et d'arrêts de bus ainsi que les travaux connexes nécessaires à ces opérations ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer les consultations et à signer les marchés, les conventions et tous les documents à intervenir afférents à ces opérations.

Adopté à l'unanimité par 81 voix.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2012

N° CC-2012-09-1

- Secrétaire de séance - Désignation-

- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
- Désigne Monsieur **Jean-Noël DESPOCQ** comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour.

N° CC-2012-09-2

- Décisions prises par le Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Liste du 02 mars 2012 au 06 août 2012 -

- Prend acte des décisions ci-dessus exposées.

N° CC-2012-09-3

Décisions prises par le Bureau Communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Séance du 25 juin 2012-

- De prendre acte des décisions ci-dessus énoncées.

N° CC-2012-09-4

- Conseil Communautaire - Séance du 28 juin 2012 - Procès Verbal - Adoption-

- Adopte le Procès Verbal de la séance du 28 juin 2012.

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour.

N° CC-2012-09-5

- Bureau Communautaire - Délégations d'attributions - Modification-

- Approuve pour toute la durée du mandat les délégations d'attributions consenties au Bureau Communautaires suivantes :

Administration

- Administrer et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires et faire en conséquence tous actes conservatoires de ses droits ;
- Définir les modalités de partenariat avec l'Education Nationale concernant le fonctionnement des Classes à Horaires Aménagés Musique et Classes à Horaires Aménagés Danse et passer les conventions correspondantes ;
- Approuver les avenants aux conventions (hors marchés publics) déjà approuvées par le Conseil Communautaire lorsque ces avenants n'ont aucune incidence financière ;
- Approuver la passation des conventions de mise à disposition de service avec les communes membres, en application de l'article L5211-4-1 paragraphe II du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération ;
- Approuver les actes afférents à l'acquisition des biens immobiliers et mobiliers nécessaire à l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération ;
- Approuver et modifier les règlements spécifiques à chaque établissement d'accueil du jeune enfant dès lors qu'il ne déroge pas au règlement de fonctionnement général approuvé par délibération du Conseil Communautaire ;
- Les conventions d'entretien du domaine public communautaire prise en application du règlement général d'intervention des services du Grand Chalon sur les voiries des zones d'activités économiques d'intérêt communautaires déterminé par le Conseil Communautaire.

Ressources Humaines

- Fixer en référence aux plafonds définis par le Conseil Communautaire le montant individuel des indemnités octroyées aux stagiaires accueillis dans les services de la Communauté ;
- Fixer et modifier les tarifs de vacations pour les jurys d'examen du conservatoire, et autres intervenants ponctuels auprès des services de la Communauté ;
- Adhérer aux services d'assistance et d'accompagnement proposés par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire ;
- Adopter les modifications relatives aux modalités d'attribution du régime indemnitaire du personnel de la Communauté d'Agglomération instauré initialement par le Conseil Communautaire.

Aménagement

- Fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- Octroyer des avances de trésorerie prévues au budget, aux SEM pour la réalisation d'opérations faisant l'objet d'une convention publique d'aménagement entre la SEM et la Communauté d'Agglomération et passer la convention correspondante dans la limite de 500 000 €TTC ;
- Passer des conventions avec les communes ayant pour objet l'attribution d'aides communautaires en faveur des mobilités alternatives, en application du règlement d'intervention de la Communauté d'Agglomération approuvé par délibération du Conseil Communautaire ;
- Émettre des avis sur les projets de révision des plans locaux d'urbanisme transmis par les communes membres ;
- Décider des acquisitions et des cessions foncières nécessaires à la réalisation des opérations dont la Communauté d'Agglomération est maître d'ouvrage, ainsi que de l'octroi des indemnités consécutives ;
- Attribuer des fonds de concours aux communes membres pour la mise en place de circuits de randonnées « balades vertes » en application du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Finances

Garanties d'emprunts

- Accorder la garantie de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'exercice de ses compétences aux emprunts contractés par des personnes de droit public ou privé dans le respect des dispositions des articles L2252-1 du code général des collectivités Territoriales.

Autres

- Prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au « a » de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Créer les régies comptables d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- Fixer l'indemnité de conseil de M. le Receveur ;
- Décider l'étalement des charges à répartir et définir les durées d'étalement ;
- Définir les durées d'amortissement des biens renouvelables ;
- Définir et mettre à jour la liste des biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 €TTC à imputer en section d'investissement ;
- Transférer en section de fonctionnement les subventions amortissables ;
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers de 4 600 € à 20 000 € ;
- Définir les conditions d'amortissement des subventions d'équipement ;
- Décider de la réforme des biens et procéder à leur vente ou à leur destruction ;
- Effectuer le choix du régime de constitution des provisions pour risques et charges ;
- Décider de la constitution des provisions pour risques et charges et de leur éventuel ajustement annuel ;
- Admettre en non valeur les créances irrécouvrables
- Solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès de tous les organismes financeurs possibles

Marchés publics

- Prendre toute décision concernant la préparation, le lancement et la passation des marchés et accords-cadres passés selon une procédure formalisée, selon une procédure adaptée relevant de l'article 30 du Code des Marchés Publics, ou des marchés de travaux passés selon une procédure adaptée dont le montant est compris entre :
 - entre le seuil fixé à l'article 26 II 2° du Code des Marchés Publics et 1 million d'euros lorsque la Communauté d'Agglomération intervient en tant que pouvoir adjudicateur
 - entre le seuil fixé à l'article 144 III a) du Code des Marchés Publics et 1 million d'euros lorsque la Communauté d'Agglomération intervient en tant qu'entité adjudicatrice et lorsque les crédits sont inscrits au budget, à l'exception des avenants et des décisions de poursuivre qui sont délégués au Président.

Environnement

- Passer les conventions avec les entreprises de recyclage permettant à la Communauté d'Agglomération de percevoir des recettes sur la reprise des matériaux.

Affaires culturelles

- Fixer les montants de subventions à verser aux organismes culturels bénéficiaires des aides, en application du règlement d'intervention en matière culturelle approuvé par le Conseil Communautaire par la délibération du Conseil Communautaire ;
- Fixer les montants fonds de concours à verser aux communes bénéficiaires d'aides à

l'aménagement ou à la construction de studios de répétition dédiés aux musiques actuelles, selon les modalités définies par le règlement d'intervention adopté par délibération du Conseil Communautaire.

Affaires sportives

- Attribuer les fonds de concours aux communes dans le cadre du règlement de financement des équipements sportifs adopté par le Conseil Communautaire ;
- Fixer les montants versés aux associations sportives du Grand Chalon dans le cadre du Fonds d'Agglomération pour l'Aide à la Promotion des Activités Sportives, dans le respect du règlement d'intervention adopté par délibération du Conseil Communautaire.

Habitat

- Attribuer les subventions pour le logement social HLM, en application des règlements d'intervention approuvés par le Conseil Communautaire ;
- Attribuer les subventions aux propriétaires de logements privés, dans le cadre de l'OPAH du centre ancien de Chalon/Saône et du PIG sur les communes de Lux, Champforgeuil et Saint-Marcel, dans les conditions définies par délibération du Conseil Communautaire ;
- Attribuer les subventions prévues par la convention de délégation de compétence des aides publiques à la pierre, dans le domaine du logement social adopté par délibération du Conseil Communautaire ;
- Attribuer les subventions en faveur de l'adaptation des logements sociaux pour les personnes handicapées, les personnes âgées ou à mobilité réduite dans le cadre du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire ;
- Attribuer les subventions en faveur de la création de logements d'urgence ;
- Attribuer les aides aux maîtres d'ouvrages pour la construction de logements neufs ayant obtenu la certification « Habitat et Environnement », selon les modalités définies par délibération du Conseil Communautaire ;
- Attribuer les aides à l'accession à la propriété selon les modalités définies par délibération du Conseil Communautaire ;
- Attribuer fonds de concours en faveur des acquisitions foncières des communes membres destinées à la réalisation de logement selon les modalités définies par délibération du Conseil Communautaire ;
- Attribuer les aides au logement locatif privé Programme Social Thématique (PST) selon les modalités définies par délibération du Conseil Communautaire.

Cohésion sociale et emploi

- Fixer les montants de subventions à verser aux opérateurs retenus dans le cadre de la programmation annuelle du PLIE en application du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire ;
- Fixer les montants de subventions à verser aux porteurs de projets retenus dans la programmation annuelle du CUCS, selon les modalités définies par le règlement intérieur adopté par délibération du Conseil Communautaire.

Enseignement supérieur

- Attribuer les aides financières en faveur du soutien à la vie étudiante selon les modalités définies par le règlement intérieur adopté par délibération du Conseil Communautaire.
- Octroyer les aides financières relatives aux bourses d'excellence semestrielle aux étudiants internationaux sélectionnés par l'Institut Image –Arts et Métiers ParisTech et inscrits dans le Master Recherche « Maquettes Numérique et Visualisation 3D » dans le cadre du règlement d'intervention approuvé par le Conseil Communautaire.

Echanges internationaux

- Fixer les montants des aides versées aux associations dans le cadre du règlement d'intervention financière d'appui aux projets locaux de développement solidaire sur le territoire du Grand Chalon adopté par délibération du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour.

N° CC-2012-09-6

- Délégations d'attribution au Président - Modification-

- Délégué à Monsieur le Président, pendant toute la durée du mandat, les attributions suivantes :
 - a) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon la procédure adaptée, d'un montant inférieur à celui fixé à l'article articles 26 II 2° du CMP lorsque la Communauté d'Agglomération intervient en tant que pouvoir adjudicateur, ou inférieur à celui fixé à l'article 144 III a) du CMP pour les fournitures et services lorsque la Communauté d'Agglomération intervient en tant qu'entité adjudicatrice, ainsi que leur(s) avenant(s), lorsque les crédits sont inscrits au budget, et à

l'exception des marchés de service passés selon la procédure adaptée en application de l'article 30 qui sont délégués au Bureau ;

b) décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €;

c) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

d) intenter au nom de la Communauté d'Agglomération les actions en justice ou défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, en première instance, en appel et en cassation, dans les cas définis ci-dessous :

- contentieux au pénal, notamment la constitution de partie civile ;

- recours auprès des juridictions judiciaires ;

- recours auprès des juridictions administratives ;

e) décider du lieu de réunion des Conseils de Communauté ;

f) attribuer les aides individuelles destinées aux personnes bénéficiaires du PLIE dans les conditions définies par la délibération du Conseil Communautaire ;

g) autoriser l'exécution des missions dans le cadre de mandats spéciaux délivrés aux élus pour le compte et dans l'intérêt de la Communauté d'Agglomération, et autoriser le remboursement des frais occasionnés par ceux-ci ;

h) effectuer au nom de la Communauté d'Agglomération les demandes de permis de construire, les demandes de permis de démolir et les déclarations de travaux sur les propriétés communautaires, et procéder à la signature des pièces correspondantes ;

i) en matière de trésorerie :

. contracter toute ouverture de crédit de trésorerie d'une durée maximale de 12 mois, à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables, comportant un ou plusieurs index parmi les index suivants : EONIA, T4M, EURIBOR, et dont les intérêts sont prévus au budget ;

j) en matière d'emprunt :

. contracter, dans les limites fixées ci-après, tout emprunt à court, moyen ou long terme destiné au financement des investissements dans la limite des crédits ouverts chaque année au budget et exercer les options prévues par le contrat.

Le contrat d'emprunt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes:

. la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou structuré ou du taux fixe au taux variable ou structuré ou de taux structuré à taux fixe ou taux variable,

. la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts,

. la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises,

. des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,

. la possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt,

. la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,

. la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;

k) en matière d'opération financière :

. procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et notamment aux opérations de réaménagement de la dette incluant la renégociation, le remboursement anticipé d'emprunts souscrits, avec ou sans indemnités compensatrices, et la réalisation de tout prêt de substitution dont les crédits sont prévus au budget et dans les limites fixées à l'alinéa précédent ;

Un rapport détaillé de la situation de la dette et des opérations effectuées sera présenté au Conseil Communautaire. Cette présentation annuelle, rétrospective, sera effectuée au plus tard lors du vote du compte administratif ;

l) passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

m) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

n) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

o) D'attribuer les aides aux propriétaires remettant sur le marché un logement vacant depuis plus d'un an ou qui s'engage à louer leur logement à un ménage de moins de 30 ans dans le cadre d'une convention approuvée en Conseil Communautaire avec l'APAGL et Logehab

- Autorise Monsieur le Président, en application des articles L2122-23, L2122-18 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à subdéléguer tout ou partie de ces attributions aux vice-présidents, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;
- Autorise Monsieur le Président, en application des articles L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, à donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté,

délégation de signature au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint des Services, au Directeur Général des Services Techniques, au Directeur des Services Techniques et aux responsables de service pour les actes visés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour.

N° CC-2012-09-7

- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Périmètre et composition - Actualisation-

- De créer une cinquième thématique à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, intitulée « Eau et Assainissement » ;
- De désigner les associations suivantes qui siègeront à la thématique « Eau et Assainissement » :
 - La confédération Nationale du logement ;
 - La Consommation Logement et Cadre de Vie ;
 - l'UFC « que choisir » ;
 - L'union fédérale des consommateurs ;
- De donner délégation au Président, de saisir pour avis, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, pour tout projet de création de Délégation de Service Public ou de régie dotée de l'autonomie financière, avant que ne se prononce l'assemblée communautaire.

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour.

N° CC-2012-09-8

- Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Actualisation-

- Approuve les transferts de postes, les modifications d'emplois et les créations d'emplois suivants :

Direction Générale Adjointe aux Finances et Moyens Généraux

Direction des Achats et de la Logistique – service logistique

Transfert d'un poste d'adjoint technique 2ème classe, à temps complet, du tableau des effectifs de la Ville de Chalon au tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon ;

Direction Générale Adjointe à la Citoyenneté et à l'Animation Locale

Direction de la Culture du Tourisme et du Patrimoine

Service archives

Transformation d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine 1^{ère} classe, à temps complet, en un poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe, à temps complet ;

Conservatoire à Rayonnement Régional

Transformation d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale, à temps non complet 12 h/hebdomadaires en un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale, à temps complet 16 h/hebdomadaire ;

Transformation d'un poste d'assistant enseignement artistique principal 1^{ère} classe, à temps non complet 8,5/20ème hebdomadaires, en un poste d'assistant enseignement artistique principal 1ère classe, à temps complet 20h/hebdomadaires ;

Transfert d'un poste de rédacteur du tableau des effectifs de la Ville de Chalon-sur-Saône au tableau des effectifs du Grand Chalon ;

Ecole Média Art

Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique, à temps complet ;

Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique, à temps non complet 6/16ème hebdomadaires ;

Création d'un poste d'assistant de conservation, à temps complet,

Direction des Sports

Transfert d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe, à temps complet du tableau des effectifs de la CACVB au tableau des effectifs de la Ville de Chalon, pour le service pôle équipements sportifs et de loisirs ;

Direction Générale Adjointe aux Solidarités et à la Cohésion Sociale

Direction Cohésion Sociale Emploi Habitat

Transformation d'un poste d'animateur, à temps complet en un poste d'adjoint administratif 2ème classe, à temps complet ;

Direction Enfance Familles Education – Service enfance et familles

Transformation d'un poste d'adjoint spécialisé des écoles maternelles (ASEM) 1^{ère} classe, à temps non complet 31,50/35ème hebdomadaires en un poste d'adjoint spécialisé des écoles maternelles (ASEM) 1ère classe, à temps complet ;

Direction Générale des Services Techniques

Transfert d'un poste d'ingénieur chef de classe normale, à temps complet, du tableau des effectifs de la Ville de Chalon au tableau des effectifs du Grand Chalon ;

Direction de la Gestion des Déchets

Création de quatre postes d'adjoint technique 2ème classe, à temps complet ;

Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Création d'un poste de catégorie A, filière technique, à temps complet ;

Création d'un poste de rédacteur, à temps complet ;

Transformation d'un poste de rédacteur, à temps non complet 17,50/35^{ème} hebdomadaires en un poste de rédacteur, à temps complet, à effet au 1er décembre 2012 ;

- Approuve le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne actualisé et annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2012-09-9

- Ressources Humaines - Catégorie C - Ratios d'avancement à l'échelon spécial - Échelle 6 - Création -

- Fixe le ratio d'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6 de la catégorie C à 100 % pour tous les grades, pour l'effectif des agents remplissant les conditions.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2012-09-10

- Ressources Humaines - Direction des Grands Projets et Infrastructures - Service Patrimoines Bâti et Constructions-

- Prend acte de la nouvelle organisation et du nouvel organigramme du Service Patrimoines Bâti et Constructions de la Direction des Grands Projets et Infrastructures ;
- Approuve les transferts des postes suivants :
 - Transfert de 3 postes du Service Patrimoines Bâti et Constructions de la Direction des Grands Projets Infrastructures à la Direction Environnement et Energies :
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet ;
 - 1 poste de technicien à temps complet ;
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet.
 - Transfert d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet, de la Direction des Grands Projets, Infrastructures – Service Patrimoines Bâti et Constructions à la Direction Environnement et Energies et transfert de ce poste du tableau des effectifs de la Ville de Chalon au tableau des effectifs du Grand Chalon ;
- Approuve la création de deux postes de technicien, à temps complet, au tableau des effectifs du Grand Chalon pour les emplois de chargé d'opérations et de référent patrimoine.

Adopté à l'unanimité par 79 voix pour, 1 abstention (Monsieur Eric MICHOUX.)

N° CC-2012-09-11

- Ressources Humaines - Direction Environnement et Energies-

- Prend acte de la nouvelle organisation de la Direction de l'Environnement et des Energies et de la mise en place du nouvel organigramme ;
- Approuve la création et les transferts des postes suivants :
 - Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
 - Transfert de 5 postes du tableau des effectifs de la Ville au tableau des effectifs du Grand Chalon :
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet ;
 - 2 postes de technicien à temps complet ;

2 postes d'ingénieur à temps complet.

Adopté à l'unanimité par 79 voix pour, 1 abstention (Monsieur Eric MICHOUX.)

N° CC-2012-09-12

- Ressources Humaines - Actualisation des fonctions ouvrant droit à une indemnité forfaitaire de déplacement-

- Approuve le remboursement forfaitaire de frais de déplacement pour certains agents titulaires et non titulaires exerçant, à titre permanent et tout au long de l'année, les fonctions suivantes au sein du Service Enfance et Familles, Direction Enfance Familles Education :
 - responsables des structures collectives ;
 - responsable de la crèche familiale ;
 - responsables des relais assistantes maternelles ;

- responsable du relais « les enfants de Marguerite ».
et appelés à se déplacer, pendant leur temps de travail, avec leur véhicule personnel, sur le territoire de la collectivité dans les conditions prévues par le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 et son arrêté d'application.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2012-09-13

- Plan d'action emploi/handicap - Ville de Chalon-sur-Saône/CCAS de Chalon-sur-Saône/Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne - Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)-

- Prend acte du plan d'actions pluriannuel de maintien et d'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap élaboré pour les trois collectivités pour la période de septembre 2012 à septembre 2015, consultable à la Direction des Ressources Humaines et à la Direction de la Coordination ;
- Approuve la convention tripartite établie avec le FIPHFP (jointe en annexe) ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention précitée.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2012-09-14

- Archives municipales – Archives du Grand Chalon - Convention de dépôt-

- Les archives du Grand Chalon seront déposées et gérées dans les bâtiments d'archives appartenant à la Ville de Chalon-sur-Saône selon les termes de la convention passée entre les deux administrations ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ou tout autre document nécessaire à ce dépôt.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2012-09-15

- Règlement de dommages-

- Prend acte de l'acceptation par Monsieur le Président, des indemnités de sinistres pour un montant total de 4 071,54 €

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2012-09-16

- Responsabilité civile – Indemnisation de M. GUITTAT-

- Accepte de verser à Monsieur GUITTAT la somme de 175,48 € en remboursement du préjudice subi
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par Monsieur GUITTAT.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2012-09-17

- Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'équipements actifs réseaux - Groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Ville de Chalon-sur-Saône - Création

- Approuve la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Ville de Chalon sur Saône, pour l'acquisition d'équipements actifs réseaux ;
- Désigne la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne comme coordonnateur du groupement ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, dont le projet est joint en annexe de la délibération.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2012-09-18

- Création et maintenance des portails internet de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et de la Ville de Chalon-sur-Saône - Groupement de commandes - Création-

- Approuve la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Ville de Chalon-sur-Saône, pour la création et la maintenance des portails internet. La répartition budgétaire s'établit comme suit : 80 % pour la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et 20 % pour la Ville de Chalon-sur-Saône ;

- Désigne la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne comme coordonnateur du groupement ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement, dont le projet est joint en annexe.

Adopté à la majorité par 79 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Eric MICHOUX.) .

N° CC-2012-09-19

- Fibre optique noire - Contrat-cadre avec Grand Chalon Networks - Signature

- Approuve la création d'un réseau indépendant de communication électronique entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Ville de Chalon sur Saône ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer le contrat cadre de Grand Chalon Networks.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-09-20

- Concours "Un nom pour le BHNS" - Dotation du lot gagnant-

- Autorise la dotation du concours « Un nom pour le BHNS », d'une valeur totale de 253,40€ au gagnant du concours BHNS.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-09-21

- Groupements de commandes ouverts aux communes membres - Rapport d'information annuel 2012-

Prend acte du rapport d'information relatif aux groupements de commandes entre le Grand Chalon, les communes membres du Grand Chalon, et le CCAS de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-09-22

- Ressources Humaines - Augmentation du nombre de postes d'apprentis-

- Approuve la création de 5 postes d'apprentis supplémentaires au tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne ;
- Approuve le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne ainsi actualisé et annexé au présent rapport.

Adopté à l'unanimité par 82 voix pour.

N° CC-2012-09-23

- Délégation de Service Public "Transport Public de Voyageurs" - Avenant n° 14-

- Approuve l'avenant n°14 de la convention de délégation du service de transport public de voyageurs passé avec la STAC ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 14 ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toute autre démarche nécessaire à l'accomplissement de cette délibération.

Adopté à l'unanimité par 82 voix pour.

N° CC-2012-09-24

- Délégation de Service des transports de voyageurs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne - Choix du délégataire

- Désigne la Société Des Transports de l'Agglomération de Chalon (STAC) du groupe VEOLIA - TRANSDEV comme le délégataire du service public d'exploitation des transports de voyageurs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- Approuve le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes dont le projet est tenu à disposition des élus communautaires à la Direction de la Coordination, Service des Assemblées et aux Communes (SDAC) ;
- Habilité le Président ou son représentant à signer le contrat de Délégation de Service Public des transports de voyageurs et ses annexes.

Adopté à l'unanimité par 83 voix pour.

N° CC-2012-09-25

- Association Trans-Europe TGV Rhin Rhône Méditerranée - Adhésion et Cotisation 2012-

- Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon à l'Association Trans-Europe TGV Rhin Rhône Méditerranée ;
- S'acquiesce de l'adhésion 2012, à hauteur de 2 466,00 €;
- Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret, en application de l'article L.2121-21 du CGCT, pour désigner les représentants titulaire et suppléant de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Association Trans-Europe TGV Rhin Rhône Méditerranée ;
- Désigne Monsieur Jean-Noël DESPOCQ pour représenter la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon au sein de l'Association Trans Europe TGV Rhin Rhône Méditerranée.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-26

- Déplacements et Domaines Publics - Conventions entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et les SIVOS - RPI Marnay-Saint Cyr-Gigny sur Saône, RPI La Charmée-Granges-Saint Germain les Buxy et RPI Saint Ambreuil-Beaumont sur Grosne-Laives

- Approuve les projets de convention entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et les SIVOS, annexés à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-27

- ZAE de la Sucrierie - Convention Publique d'Aménagement - Avenant n° 5-

- Approuve l'avenant n°5 à la Convention Publique d'Aménagement de la Sucrierie confiée à la SEM Val de Bourgogne ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 5.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-28

- ZAC du Parc d'Activités Val de Bourgogne - PAVB secteur Nord Est - Compte-Rendu Annuel aux Collectivités 2011-

- Prend acte du compte-rendu annuel 2011 de la SEM Val de Bourgogne concernant l'aménagement de la ZAC du Parc d'Activités Val de Bourgogne (PAVB) secteur Nord-Est.

N° CC-2012-09-29

- ZAC Thalie - Prés-Devant - Pont Paron - Compte-Rendu Annuel aux Collectivités 2011-

- Prend acte du compte-rendu annuel 2011 de la SEM Val de Bourgogne concernant l'aménagement de la ZAC Thalie – Prés Devant-Pont Paron

N° CC-2012-09-30

- ZAE de la Sucrierie – Compte-Rendu Annuel aux Collectivités 2011-

- Prend acte du compte-rendu annuel aux collectivités 2011 présenté par la SEM Val de Bourgogne, pour l'opération d'aménagement de la Zone Economique d'Intérêt Communautaire de la Sucrierie (ZAE de la Sucrierie).

N° CC-2012-09-31

- ZAC "Parc d'activités de la RN6" à Varennes le Grand - Compte-Rendu Annuel aux Collectivités 2011-

- Prend acte du compte-rendu annuel 2011 de la SEM Val de Bourgogne concernant l'aménagement de la ZAC de la RN6 à Varennes-le-Grand.

N° CC-2012-09-32

- ZAE "Parc d'Activités de la RN6" - Convention Publique d'Aménagement - Avenant N°3-

- Approuve l'avenant n°3 à la Convention Publique d'Aménagement du Parc d'Activités de la RN6 confiée à la SEM Val de Bourgogne ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant joint à la délibération.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-33

- SAONEOR - Plan de Financement-

- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération SAONEOR ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à confirmer les demandes de subventions

auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne et du FEDER ;

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de financement. Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-34

- Parc d'Activités Val de Bourgogne (PAVB) - Cession d'une emprise foncière à la Foncière Europe Logistique (FEL)-

- Autorise la cession foncière sur le secteur PAVB à la Société FEL (Foncière Europe Logistique), d'une partie de la parcelle ZD n° 301 d'environ 9698 m² à usage de voirie y compris les réseaux divers associés, et d'une partie de la parcelle ZD n° 301 d'environ 1879 m², supportant le système de défense incendie, l'ensemble situé sur la commune de Sevrey ;
- Accepte cette transaction à l'euro symbolique avec dispense de paiement, compte tenu de l'enjeu économique (hors frais notariés à la charge de l'acquéreur), conformément au plan annexé à la délibération ;
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-35

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Givry – Révision et Instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU)

- Décide l'institution du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et dont le périmètre est annexé ;
- Précise que le Droit de Préemption Urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage pendant un mois à la Mairie de Givry et au siège de la Communauté d'Agglomération et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux : le Journal de Saône-et-Loire et Dimanche Saône-et-Loire.

Le périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain figurera dans les annexes du dossier du PLU, conformément à l'article R123-13-4 du Code de l'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-35

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Givry – Révision et Instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU)

- Constate que les modalités de l'enquête ont bien été respectées ;
- Approuve la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Givry.

Conformément aux dispositions de l'article L123-12 du Code de l'Urbanisme, la délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa transmission à M. le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU ou dans le cas contraire dès publication et transmission à M. le Préfet de la délibération approuvant les modifications demandées.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Givry et au siège de du Grand Chalons et sera publiée au recueil des actes administratifs. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.

Le dossier de révision du PLU approuvé sera tenu à la disposition du public à la Direction Urbanisme et Foncier du Grand Chalons, 7 rue Georges Maugey, 71100 Chalons-sur-Saône, à la mairie de Givry, 4 place de la Poste 71640 Givry et à la Sous-Préfecture de Chalons-sur-Saône.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-36

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Rémy - Modification simplifiée n°1-

- Approuve la modification simplifiée n°1 du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Rémy, dont le dossier est annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie de Saint-Rémy et au siège de la Communauté d'Agglomération pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans le Journal de Saône et Loire.

Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Saint-Rémy sera tenu à la disposition du public à la Direction Urbanisme et Foncier du Grand Chalons, 7 rue Georges Maugey 71100 Chalons-sur-Saône, à la mairie de Saint-Rémy, 1 Place Jean Jaurès 71100 Saint-Rémy, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Chalons-sur-Saône.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-37

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Lessard-le-National - Modification simplifiée n°1-

- Approuve la modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Lessard-le-National, dont le dossier est annexé à la présente délibération.
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Mairie de Lessard-le-National et au siège de la Communauté d'Agglomération pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans le Journal de Saône-et-Loire.
- Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Lessard-le-National sera tenu à la disposition du public à la Direction Urbanisme et Foncier du Grand Chalons, 7 rue Georges Maugey 71100 Chalons-sur-Saône, à la Mairie de Lessard-le-National, 13 rue de la Mairie 71530 Lessard-le-National, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Chalons-sur-Saône.
- Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-38

- Système d'Informations Géographiques - Mise à disposition de données numériques géoréférencées - Convention GRTgaz -

- Approuve la convention de mise à disposition des données numériques géo-référencées relatives aux ouvrages de transport de gaz naturel de GRTgaz sur le périmètre du Grand Chalons ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-39

- Plan de gestion des zones humides de la Vallée de la Thalie - Bail agro-environnemental à ferme avec le GAEC PROST-

- Autorise la conclusion d'un bail agro environnemental à ferme avec le GAEC PROST Père et Fils à compter de la date de signature de l'acte notarié d'une durée de 9 ans, pour l'entretien des parcelles CP n°190 et CP n°192 d'une superficie respective de 17 364 m² et 2 785 m², soit au total 20 149 m² ;
- Fixe en contrepartie, la valeur locative annuelle à 100 € payable à terme échu le 11 novembre et révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice national des fermages publié au Journal Officiel ;
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le bail agro environnemental à ferme à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-40

- Projet "Pactes" - Réseau COOPERES - Subvention à l'investissement-

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 15 000 € au réseau COOPERES dans le cadre du projet PACTES pour l'acquisition de matériel ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec l'Association Réseau COOPERES, dont le projet est joint à la délibération.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-41

- Déchetterie de Varennes-le-Grand - Nouvelle implantation et acquisition foncière à la SEM Val de Bourgogne-

- Autorise l'acquisition à la SEM VAL DE BOURGOGNE, aménageur pour le Grand Chalons de la zone d'activité, des parcelles référencées AA n° 34, AA n° 304, AA n° 308 et AA n° 312, pour une superficie de 4509 m², situées sur la commune de Varennes-le-Grand destinées à l'implantation de la déchetterie Sud, à l'euro symbolique compte tenu de l'intérêt général ;
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-42

- Conservatoire à Rayonnement Régional de Danse, Musique et Théâtre - Saison de l'Auditorium 2012-2013 - Cave des Vignerons de Buxy - Convention de partenariat -

- Approuve la convention de partenariat jointe en annexe entre la Communauté d'Agglomération Chalons Val de Bourgogne, dite Le Grand Chalons, et La Cave des Vignerons de Buxy,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-43

- Conservatoire à Rayonnement Régional de Danse, Musique et Théâtre - Saison de l'Auditorium 2012-2013 - Le Journal de Saône-et-Loire - Convention de partenariat-

- Approuve la convention de partenariat jointe en annexe entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite Le Grand Chalon, et le Journal de Saône-et-Loire ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-44

- Conservatoire à Rayonnement Régional de Danse, Musique et Théâtre - Saison de l'Auditorium 2012-2013 - France Bleu Bourgogne - Convention de partenariat-

- Approuve la convention de partenariat jointe en annexe entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite Le Grand Chalon, et France Bleu Bourgogne ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-45

Sport de haut niveau - Convention d'objectifs tripartite pluriannuelle entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, la Ville de Chalon-sur-Saône et la SEM Elan Sportif Chalonnais - Avenant n° 3 - Subvention exceptionnelle-

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs tripartite pluriannuelle entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, la Ville de Chalon-sur-Saône et la SEM Elan ;
- Approuve le versement à la SEM Elan d'une subvention exceptionnelle de 8 000 € pour la qualification à la finale du Championnat qui s'est soldée par une victoire et le titre de Champion de France 2012 de Pro A.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-46

- Enseignement supérieur - Institut Image - Arts et Métiers ParisTech - Bourses d'excellence Master 2-

- Approuve l'attribution de bourses à hauteur de 1 500 € maximum par étudiant dans la limite des crédits inscrits en 2012, à des étudiants internationaux sélectionnés par l'Institut Image – Arts et Métiers ParisTech, inscrits dans le Master Recherche «Maquette Numérique et Visualisation 3D» ;
- Approuve le projet de règlement d'intervention joint en annexe de la délibération ;
- Approuve le projet de convention joint en annexe de la délibération ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention annexée ;
- Décide d'attribuer au Bureau Communautaire une délégation pour l'octroi des aides.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-47

- Enseignement Supérieur - Association Française des Ingénieurs et des responsables de Maintenance (AFIM) - Subvention Innova Maintenance 2012-

- Approuve l'attribution d'une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2012 à l'AFIM pour l'organisation de la journée Innova Maintenance à l'IUT de Chalon-sur-Saône, versée sur factures acquittées ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-48

- Patinoire Place de Beaune - Location et exploitation - Tarification 2012-

- Approuve les tarifs d'entrées 2012 de la patinoire.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-49

- Prix et qualité du service public d'élimination des déchets - Rapport annuel 2011-

- Approuve le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-50

- Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement des déchets ménagers et assimilés (SMET Nord Est 71) - Rapport annuel 2011-

- Prend acte du rapport annuel 2011 du SMET Nord Est 71.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-51

Plan Climat Energie Territorial - Programme d'actions 2012-2015

- Approuve le programme d'actions du Plan Climat Energie du Grand Chalons 2012-2015.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-52

- Assainissement - Commune de Rully - Convention de remboursement-

- Autorise le Président à signer la convention de remboursement avec la commune de Rully.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-53

- Insertion Emploi - Création et reprise d'entreprises - Associations Boutique de GEstion (BGE) Saône-et-Loire & Ain et Potentiel - Conventions annuelles d'objectifs-

- Décide de verser une subvention de 15 000 euros à l'association BGE et une subvention de 10 000 euros à l'association Potentiel ;
- Approuve les projets de convention avec ces deux associations ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tous les documents en découlant.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-54

- Projet de Rénovation Urbaine (PRU) - Réhabilitation du Foyer des Jeunes travailleurs - OPAC Saône-et-Loire - Convention de participation financière-

- Approuve la convention de participation financière en faveur de l'OPAC Saône-et-Loire pour la réhabilitation du Foyer des Jeunes Travailleurs dont le projet est joint à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de participation financière dont le projet est joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-55

- Projet de Rénovation Urbaine (PRU) - Participation financière de la Caisse des Dépôts et Consignations à l'ingénierie de projet - Conventions de redistribution avec la Ville de Chalons-sur-Saône et l'OPAC Saône-et-Loire-

- Approuve les conventions de redistribution de la participation financière de la Caisse des Dépôts et Consignations à la Ville de Chalons-sur-Saône et à l'OPAC Saône-et-Loire dont les projets sont joints à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec la Ville de Chalons-sur-Saône et l'OPAC Saône-et-Loire dont les projets sont joints à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-56

- Programme Local de l'Habitat (PLH) 2013-2018 - Avis des communes - Deuxième arrêt du projet-

- Arrête le 2^{ème} projet de PLH proposé suite aux avis des communes de l'agglomération ;
- Autorise Monsieur le Président à transmettre le projet de Programme Local de l'Habitat à Monsieur le Préfet qui, après saisine pour avis du Comité Régional de l'Habitat, formulera ses observations.

Adopté à la majorité par vote secret par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-57

- Santé publique - Pléiade 71 - Subvention 2012 -

- Approuve l'inscription du soutien au réseau Pléiade 71 dans le cadre du CLS en discussion avec l'Agence Régionale de Santé ;
- Attribue une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Pléiade 71 au titre de l'année 2012.

Adopté à l'unanimité par 84 voix pour.

N° CC-2012-09-58

- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées - Rapport Annuel 2011-

- Prend acte du rapport annuel 2011 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées approuvé par la Commission le 8 juin 2012 en séance plénière.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2012

N° CC-2012-11-1

- Secrétaire de séance - Désignation -

- o Décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
- o Désigne Monsieur Guy DUTHOY comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-2

- Décisions prises par le Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Liste du 10-08-2012 au 05-10-2012-

- Prend acte des décisions ci-dessus exposées.

N° CC-2012-11-3

- Décisions prises par le Bureau Communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Séance du 24 septembre 2012 -

- Prend acte des décisions ci-dessus énoncées

N° CC-2012-11-4

- Règlement intérieur Comités d'Orientation et de Programmation (COP) - Composition - Modification-

- o Approuve la modification de l'article 20.2 du règlement intérieur du Grand Chalons ;
- o Adopte le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération Chalons Val de Bourgogne modifié joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-5

- Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Actualisation-

- o Approuve les transformations d'emplois ainsi que la suppression d'un poste qui répondent aux besoins de l'organisation des services et à l'actualisation du tableau des effectifs :

Direction Générale des Services

Direction des Ressources Humaines - Cellule communication interne

Transformation d'un poste de rédacteur territorial, à temps complet en un poste d'attaché territorial, à temps complet, pour le recrutement d'un responsable de la communication interne.

Direction Générale Adjointe aux Solidarités et à la Cohésion Sociale

Direction de la Cohésion Sociale de l'Emploi et de l'Habitat - Service Cohésion Sociale

Transformation d'un poste d'assistant socio éducatif principal, à temps complet, en un poste de conseiller socio éducatif, à temps complet, pour permettre la nomination d'un agent, à effet au 1^{er} janvier 2013.

Direction Enfance Familles Education

Service Enfance et Familles

Transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe, à temps complet, en un poste d'éducateur de jeunes enfants, à temps complet, pour nommer un agent suite à la réussite au concours ;
Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe, à temps non complet 24,5/35^{ème}.

- Approuve le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Chalons Val de Bourgogne actualisé et annexé au présent rapport.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-6

- Ressources Humaines - Actualisation du processus de mutualisation - Service des archives -

- Approuve la mutualisation du Service des Archives ainsi que les quotités de temps de travail des postes concernés selon les modalités indiquées dans le tableau ci-après :

TABLEAU DE MISE A DISPOSITION DES POSTES
APRES MUTUALISATION DU SERVICE ARCHIVES

A= agglo
V = ville

DIRECTIONS et SERVICES	Ville	CCAS	Agglo	catégorie emploi	quotité travail
DIRECTION GENERALE ADJOINTE A LA CITOYENNETE ET A L'ANIMATION LOCALE					
Direction Culture Tourisme Patrimoine					

Service archives	2			A	80% V20% A
	2			B	80% V20% A
	3		1	C	80% V20% A

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition mise en annexe.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-7

- Ressources Humaines - Recrutement d'agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité-

- Décide de créer dans la limite des crédits inscrits au budget des emplois non titulaires et non permanents, pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne. Ces emplois seront pourvus par des agents de catégorie C, à temps complet ou non complet ;
- Dit que le traitement des agents recrutés sera calculé au maximum sur l'indice terminal du dernier grade de la catégorie hiérarchique concernée.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-9

- Évènements Grand-Chalonnais - Partenariats radiophoniques - Convention 2013-2014-

- Approuve la convention de partenariat avec les différentes radios locales et régionales pour la promotion des évènements Chalonnais, annexée à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec les partenaires radios concernés, dans le cadre des évènements organisés par le Grand Chalon 2013/2014.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-10

- Titres Payables par Internet (TIPI) - Mise en place du service de paiement en ligne-

- Approuve la mise en place générale du dispositif TIPI à la Communauté d'agglomération Chalon Val de Bourgogne en relation avec le GIP e-Bourgogne et la DGFIP ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention, le formulaire d'adhésion, le contrat d'encaissement en ligne pour le produit souhaité, le formulaire d'ajout de contrat pour chaque nouveau produit à encaisser, et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-11-1

- Budget annexe Port de plaisance - Transfert des résultats 2011 depuis le budget général de la Ville de Chalon-sur-Saône-

- Prend acte de la reprise au budget principal de la Ville :
- des résultats 2011 du budget annexe Port de plaisance de la Ville :
 - l'excédent de la section de fonctionnement reporté inscrit en R002 pour un montant de 126 146,53 €;
 - le solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté inscrit en R001 pour un montant de 100 080,47 €;
- des résultats 2012 du budget annexe Port de plaisance de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mai 2012 :
 - le déficit de la section de fonctionnement s'élevant à 38 881,27€;
 - l'excédent de la section d'investissement s'élevant à 33 433,86€;
- soit une reprise globale au budget principal de la Ville des résultats 2011 et de l'arrêté des comptes 2012 de :
 - l'excédent de fonctionnement de 87 265,26€ au R002 ;
 - l'excédent d'investissement de 133 514,33€ au R001.
- Accepte le transfert des résultats 2011 et l'arrêté des comptes 2012 du budget annexe Port de plaisance repris par le budget principal de la Ville de Chalon-sur-Saône au budget annexe Port de plaisance du Grand Chalon :
 - transfert de l'excédent de fonctionnement de 87 265,26€ par un débit du compte 678 au budget général de la Ville par le crédit du compte 778 au budget annexe du Grand Chalon ;
 - transfert du solde positif de la section d'investissement de 133 514,33€ par un débit du compte 1068 au budget général de la Ville par le crédit du compte 1068 au budget annexe

du Grand Chalon ;

- Prend acte de la clôture du budget annexe Port de plaisance de la Ville de Chalon-sur-Saône et de la réintégration de l'actif et du passif de ce budget annexe au budget général de la Ville de Chalon-sur-Saône afin qu'ils soient ensuite transférés au budget annexe Port de plaisance du Grand Chalon.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-11-2

- Budget annexe Port de plaisance - Transfert des résultats 2011 depuis le budget général de la Ville de Chalon-sur-Saône

- Approuve, à titre transitoire et provisoire et pour des raisons techniques comptables portant sur l'exercice 2012, le procès verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence tourisme de la Ville de Chalon-sur-Saône ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit procès verbal.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-12

Décision modificative n° 2 de l'exercice 2012 du budget principal

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal.

Adopté à la majorité par 73 voix pour, 8 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU.) .

N° CC-2012-11-12

- Décision modificative n° 2 de l'exercice 2012 du budget annexe Transports Urbains,

- Approuve la décision modificative n°2 du budget annexe Transports Urbains.

Adopté à la majorité par 73 voix pour, 8 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU.) .

N° CC-2012-11-12

- Décision modificative n° 2 de l'exercice 2012 du budget annexe Locations immobilières,

- Approuve la décision modificative n°2 du budget annexe Locations Immobilières.

Adopté à la majorité par 73 voix pour, 8 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU.) .

N° CC-2012-11-12

- Décision modificative n° 2 de l'exercice 2012 du budget annexe Aéroport

- Approuve la décision modificative n°2 du budget annexe Aéroport

Adopté à la majorité par 73 voix pour, 8 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU.) .

N° CC-2012-11-12

- Décision modificative n° 2 de l'exercice 2012 du Budget annexe Eaux

- Approuve la décision modificative n°2 du budget annexe Eaux.

Adopté à la majorité par 73 voix pour, 8 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU.) .

N° CC-2012-11-12

- Décision modificative n° 2 de l'exercice 2012 du budget annexe Assainissement

- o Approuve la décision modificative n°2 du budget annexe Assainissement.

Adopté à la majorité par 73 voix pour, 8 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU.) .

N° CC-2012-11-12

- Décision modificative n° 1 de l'exercice 2012 du budget annexe et décision modificative n° 1 du budget annexe Port de plaisance-

- Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Port de Plaisance.
- Adopté à la majorité par 73 voix pour, 8 abstentions (Monsieur Luc BERTIN-BOUSSU, Monsieur Francis DEBRAS, Madame Patricia FAUCHEZ, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU.) .

N° CC-2012-11-13

- Convention Départementale de Solidarité Urbaine 2009 - 2013 - Avenant n°2 et demande de subvention-

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant
 - A signer l'avenant n°2 à la Convention Départementale de Solidarité Urbaine 2009-2013 ;
 - A solliciter les subventions correspondantes auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de Saône et Loire.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-14

Zones d'Activité Economique d'Intérêt Communautaire - Services du Grand Chalon - Règlement d'intervention - Convention d'entretien du domaine communautaire

- Approuve le Règlement Général d'Intervention des services du Grand Chalon sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire, ainsi que la convention type avec les communes joint en annexe de la délibération ;
- Approuve le projet de convention type d'entretien du domaine communautaire joint en annexe de la délibération.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-15

- Saôneor - Compagnie Financière Montrachet - Cession d'emprises foncières-

- Abroge la délibération du 28 juin 2012 autorisant la cession foncière au groupe Cayon,
- Accepte la cession foncière sur le secteur Saôneor, à la Compagnie Financière Montrachet, d'une partie de la parcelle AE 73 d'environ 3420 m² située sur la commune de Fragnes, avec constitution d'une servitude de passage et d'une partie de la parcelle AI 45 d'environ 17 340 m² sur la commune de Champforgeuil pour un montant de 210 000 €(hors taxes et frais notariés à la charge de l'acquéreur), conformément au plan annexé ;
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le compromis de vente ou l'acte authentique à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-16

- Procédure de déclaration préalable à l'édification d'une clôture-

- Confirme l'existence des procédures de déclaration préalable à l'édification d'une clôture sur l'ensemble du territoire communal des communes de Châtenoy-en-Bresse, Châtenoy-le-Royal, Crissey, Dracy-le-Fort, Epervans, Givry, Jambles, Lans, Lux, Marnay, Rully, Saint-Marcel, Saint Rémy, Sassenay, Sevrey et Virey-le-Grand, dans les conditions définies par les délibérations communales prises antérieurement au 1^{er} janvier 2012 ;
- Reconduit la procédure de déclaration préalable à l'édification d'une clôture sur l'ensemble du territoire de la commune de Chalon-sur-Saône ;
- Institue la procédure de déclaration préalable à l'édification d'une clôture sur l'ensemble du territoire des communes d'Oslon et de Mellecey ;
- Précise que les délibérations communales relatives à la procédure de déclaration préalable pour l'édification de clôtures, prises préalablement au 1er janvier 2012 et qui n'auraient pas été portées à la connaissance de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, restent en vigueur tant que le Conseil Communautaire ne les abroge ou ne les modifie pas expressément.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-17

- Règlement Local de Publicité intercommunal - Prescription-

- Prescrit l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité sur l'ensemble du territoire communautaire ;

- Approuve les modalités de concertation suivantes, pendant la durée de l'élaboration du RLPi :
 - mise à disposition de documents explicatifs et de registres de concertation au siège de l'agglomération et dans les communes retenues par le zonage ;
 - information sur le site internet du Grand Chalon ;
 - information par les magazines locaux et supports de presse de toute nature ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à la mise en œuvre de l'élaboration du RLPi ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes subventions possibles auprès de l'Etat et d'autres partenaires concernés.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-18

- Déplacements et Domaines Publics - Convention entre le Conseil Général de Saône-et-Loire et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne - Application de la tarification urbaine sur la ligne 7 "Chalon-sur-Saône/Cluny/Mâcon" du réseau Buscéphale - Avenant 1-

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'application de la tarification urbaine sur la ligne n° 7 « Chalon sur Saône – Cluny – Mâcon » du réseau départemental « Buscéphale », actant la prise en compte de la nouvelle tarification appliquée dans le PTU du Grand Chalon à compter du 3 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-19

- CISPD - Convention de partenariat avec TYPO - Télévision des lycéens-

- Approuve le projet de partenariat avec l'association TYPO pour une durée de 3 ans ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec TYPO.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-20

- Épicerie sociale - Banque Alimentaire de Bourgogne - Convention de partenariat - Cotisation 2012-

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention définissant le partenariat avec la Banque Alimentaire de Bourgogne pour l'approvisionnement des épiceries du Grand Chalon, ainsi que le contrat de prestation de services pour la livraison des produits avec la Régie de Quartiers de l'Ouest Chalonnais.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-21

- École Média Art - Droits de scolarité DNAP - DESMA 2012/2013 -

- Approuve la tarification appliquée aux droits d'entrée au cursus DNAP – DESMA, à 398 € pour l'année 2012-2013.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-22

- Chalon dans la Rue / L'Abattoir - Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue de Chalon-sur-Saône - Représentation au Conseil d'Administration-

- Décide à l'unanimité de procéder à l'élection de ses deux représentants titulaires et des deux suppléants appelés à siéger au Conseil d'Administration de la Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue de Chalon-sur-Saône ;
- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret ;
- Désigne :
 - 2 titulaires :
 - Monsieur Christian WAGENER ;
 - Monsieur Pierre JACOB.
 - 2 suppléants :
 - Monsieur François LOTTEAU ;
 - Madame Geneviève JOSUAT.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2012-11-23

- Conservatoire à Rayonnement Régional - Saison de l'Auditorium - Convention de partenariat avec le Crédit Mutuel (Crédit Mutuel Profession de Santé de Bourgogne - Champagne, le Crédit Mutuel Enseignant, et trois agences Crédit Mutuel de Chalon Centre)-

- Approuve le projet de convention de partenariat jointe en annexe entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, et le Crédit Mutuel ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2012-11-24

- Plan Energie Climat Territorial - Espace Info Energie – CAUE 71 - Convention pluriannuelle de partenariat 2013-2014-2015 -

- Approuve le projet de convention pluriannuelle de partenariat ci-joint concernant le partenariat entre la CAUE 71 et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne relatif à l'Espace Info Energie de Saône-et-Loire ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle de partenariat

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2012-11-25

- Représentations du Conseil Communautaire au sein de divers organismes - Actualisation-

- Fixe à 15 le nombre de Vice-Présidents ;
- Décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations ;
- Procède à l'actualisation des représentations dans les divers organismes comme suivant :

Commission compétente en matière de concession d'aménagement

Titulaires : Raymond GONTHIER ; Denis EVRARD ; Bernard GAUTHIER ; Geneviève JOSUAT ; Pierre VOARICK.

Suppléants : Maurice NAIGEON ; Georges AGUILLON ; Alain BERNADAT ; Martine HORY ; Jean-Paul BONIN.

ADERC - Conseil d'Administration et Assemblée Générale

Représentants : Benjamin GRIVEAUX ; Martine HORY ; Alain ROUSSELOT-PAILLEY ; Alain BERNADAT ; Françoise VERJUX-PELLETIER ; Geneviève JOSUAT ; Daniel MORIN ; Bernard GAUTHIER ; Raymond GONTHIER

Conseil de Développement du Chalonnais

Représentants : Christophe SIRUGUE, membre de droit ; Alain BERNADAT ; Denis EVRARD ; Daniel GALLAND ; Bernard GAUTHIER ; Benjamin GRIVEAUX ; Martine HORY ; Raymond GONTHIER ; Gilles MANIERE ; Françoise VERJUX-PELLETIER.

Syndicat Mixte du Chalonnais

Titulaires : Alain BERNADAT ; Jean-Noël DESPOCQ ; Daniel GALLAND ; Dominique GARREY ; Bernard GAUTHIER ; Benjamin GRIVEAUX ; Pierre JACOB ; Raymond GONTHIER ; Nathalie LEBLANC ; François LOTTEAU ; Jean-Claude NOUVEAU ; Evelyne PETIT ; Christophe SIRUGUE ; Françoise VERJUX-PELLETIER ; Daniel VILLERET ; Christian WAGENER.

Suppléants : Marc BOIT ; Jean-Paul BONIN ; Francis DEBRAS ; Bernard DUPARAY ; René GUYENNOT ; Eric MERMET ; Yvan NOEL ; Alain ROUSSELOT-PAILLEY.

Association Seine-Moselle-Rhône

Représentants : Raymond GONTHIER

SMET Nord Est 71

Représentants : Georges AGUILLON ; Denis EVRARD ; Maurice NAIGEON ; François LOTTEAU ; Pierre JACOB ; Raymond GONTHIER ; Bernard DUPARAY ; Yvan NOEL ; René GUYENNOT ; Jean-Claude MORESTIN ; Jean-Noël DESPOCQ ; Gilles DESBOIS ; Alain ROUSSELOT-PAILLEY ; Christian FICHOT ; Jérôme DURAIN ; Daniel GALLAND.

Association pour la Route Centre Europe Atlantique (RCEA)

Représentant : Raymond GONTHIER.

Association de défense de la RCEA 71

Représentant : Raymond GONTHIER.

Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)

Titulaire : Jean-Noël DESPOCQ.

Suppléant : Raymond GONTHIER.

Comité Régional des Transports

Titulaire : Jean-Noël DESPOCQ.

Suppléant : Raymond GONTHIER.

Association Mosaïques

Représentant : Christian WAGENER.

EPIC – Office du Tourisme et des Congrès

Titulaires : Florence ANDRE ; Rachid BENSACI ; Jean Claude DUFOURD ; Daniel GALLAND ; Geneviève JOSUAT ; François LOTTEAU ; Lucien MATRON ; Marie MERCIER ; Eric MERMET ; Daniel VILLERET ; Jean Pierre NUZILLAT ; Christophe SIRUGUE ; Françoise VERJUX PELLETIER ; Christian WAGENER.

Suppléants : Nathalie LEBLANC ; Georges AGUILLON ; Jean Claude MOUROUX ; Annie MICONNET ; Jean Noël DESPOCQ ; Marc BOIT ; Jacky DUBOIS ; Patricia FAUCHEZ ; Dominique GARREY ; Gilles DESBOIS ; André PIGNEGUY ; Jérôme DURAIN ; Anne CHAUDRON ; Patrick LE GALL.

EPCC Espace des Arts

Titulaires : Florence ANDRE ; Rachid BENSACI ; Pierre JACOB ; Cécile KOHLER ; Gilles MANIÈRE ; Lucien MATRON ; Marie MERCIER ; Christian WAGENER ; Eric MERMET ; Patrick LE GALL ; Christophe SIRUGUE.

Suppléants : Nisrine ZAIBI ; Yvette SEGAUD ; Daniel VILLERET ; Anne CHAUDRON ; Jean Claude MOUROUX ; Chantal FOREST ; Jean Claude GRESS ; Geneviève JOSUAT ; Michel CESSOT ; Dominique GARREY ; Laurence FLUTTAZ.

Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique en Bourgogne

Représentants: Laurence FLUTTAZ ; Christian WAGENER

Adopté à l'unanimité par 79 voix pour.

N° CC-2012-11-26

- Développement économique - Fédération des Caves Coopératives Bourgogne-Jura – Attribution de subvention -

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Fédération des Caves Coopératives Bourgogne-Jura pour l'organisation à Chalon-sur-Saône, du 80^{ème} congrès annuel de la Confédération des Coopératives Viticoles de France.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-27

- Offre cinématographique sur le territoire Grand Chalonnais - Evolution et modernisation – Multiplexe – Cession de la Halle Freyssinet-

- Annule la délibération n°2011-11-32 du 18 novembre 2011 ;
- Approuve le déclassement du bâtiment désaffecté du domaine public du Grand Chalon ;
- Accepte la cession d'un ensemble immobilier issu de l'ancienne usine PPC Freyssinet, sise 18 route de Lyon à Saint-Rémy et cadastrée sur la parcelle AI n°14, à la société Immobilière Quai de Saône pour y réaliser un cinéma Multiplexe pour un montant total de 1 000 000 € hors frais notariés à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise les travaux de dépollution des sols à la charge du Grand Chalon dans la limite du plan de gestion rédigé en conformité avec l'activité future de l'établissement, à savoir un multiplexe cinématographique ;
- Habilite Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le compromis de vente, les actes notariés, les conventions et les documents administratifs à intervenir ;
- Autorise Monsieur Le Président à solliciter les aides financières de tout organisme pour le diagnostic, les études, la gestion et le traitement des pollutions de la Halle Freyssinet et à signer toutes les autorisations de travaux nécessaires.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-28

- Transfert comptable des biens - Procès verbaux de mise a disposition-

- Approuve le dispositif de mise à disposition des biens communaux dans le cadre des compétences transférées basé sur la valorisation comptable des biens arrêtée dans les comptes de gestion 2011,
- Approuve que cette mise à disposition soit effectuée par des procès verbaux,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ces procès verbaux avec les communes et syndicats.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-29

- Débat d'Orientations Budgétaires 2013-

- A débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-11-30

- Vœu au Conseil Communautaire-

- Le Conseil Communautaire à travers ce vœu demande à l'ARS de revoir sa décision de réorganisation de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction et de l'intégrer aux discussions en cours relatives au Contrat Local de Santé.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2012

N° CC-2012-12-1

Secrétaire de séance - Désignation-

- Décide ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
- Désigne Monsieur Pierre VOARICK comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour.

N° CC-2012-12-2

Communautaire - Séance du 27 septembre 2012 - Procès Verbal - Adoption-

- Adopte le Procès Verbal de la séance du 27 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour.

N° CC-2012-12-3

Ressources Humaines - Bilan social - Exercice 2011 --

- Prend acte de la présentation du bilan social pour l'exercice 2011 de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

N° CC-2012-12-4

Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Actualisation-

- Approuve le transfert d'un poste répondant à l'organisation des services
Direction Générale Adjointe aux Finances et aux Services Généraux
Direction des Affaires Juridiques de la Commande Publique et des Assurances
- Transfert d'un poste d'attaché principal, à temps complet, du tableau des effectifs de la Ville de Chalon au tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, suite au transfert de la compétence de cette Direction
- Approuve les créations d'emplois proposées dans le cadre de la promotion interne, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire au titre de l'année 2013 et de l'inscription des agents sur la liste d'aptitude :

Direction Générale Adjointe aux Finances et Services Généraux

Direction des Finances et de la Gestion

- Création d'un poste d'attaché, à temps complet

Direction des Achats et de la Logistique - Service moyens généraux

- Création d'un poste d'attaché, à temps complet

Direction des Systèmes d'Information

- Création d'un poste de rédacteur, à temps complet

Direction Générale Adjointe à la Citoyenneté et à l'Animation Locale

Direction de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine

Conservatoire à Rayonnement Régional

- Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale, à temps complet,
- Création d'un poste de rédacteur, à temps complet

Direction des Sports

- Création de deux postes agent de maîtrise, à temps complet

Direction Générale Adjointe des Solidarités et de la Cohésion Sociale

Direction des Solidarités - Service Insertion

- Création d'un poste de rédacteur, à temps complet

Direction Enfance, Familles, Education

- Création d'un poste d'attaché, à temps complet

Direction Générale des Services Techniques

Direction de la Gestion des Déchets

- Création d'un poste de technicien, à temps complet

- Approuve le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne actualisé et annexé au présent rapport.

Adopté à l'unanimité par 79 voix pour.

N° CC-2012-12-5

Ressources Humaines - Emplois d'avenir -

- Approuve la création de 6 emplois d'avenir dans les secteurs des métiers de la promotion du développement durable, de la promotion du tri sélectif et du recyclage ainsi que ceux de l'accueil de la petite enfance ;
- Décide d'inscrire les recettes et dépenses liées à la création de ces emplois au budget de l'exercice 2013 de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à l'unanimité par 79 voix pour.

N° CC-2012-12-6

Ressources Humaines - Formations internes - Modalités d'organisation et de fonctionnement-

- Approuve :
 - le règlement de la formation interne au sein de nos collectivités dont le projet est joint en annexe ;
 - le modèle de la convention tripartite formateur interne – DRH – responsable hiérarchique de l'agent formateur dont le projet est joint en annexe ;
- Décide de la création d'une rémunération forfaitaire payée sous la forme d'une activité accessoire pour les fonctions de formateur interne ;
- Fixe le montant de la rémunération forfaitaire à 20 € brut par heure de formation en présentiel.

Adopté à l'unanimité par 79 voix pour.

N° CC-2012-12-7

Groupement de commandes entre la Ville de Chalon-sur-Saône et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne - Revêtements de chaussées - Création-

- Approuve la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Chalon-sur-Saône et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, pour les revêtements de chaussées ;
- Désigne la Ville de Chalon-sur-Saône comme coordonnateur du groupement ; Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, dont le projet est joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 79 voix pour.

N° CC-2012-12-8

Aménagement économique – SEM Val de Bourgogne - Garantie d'emprunt -

- Accorde la garantie de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne à l'emprunt d'un montant de 350 000 € contracté par la SEM Val de Bourgogne auprès du Crédit Agricole Centre-Est pour le financement de l'opération d'aménagement du Parc d'Activités de la RN6 ;
- Décide que le montant couvert par la garantie sera de 100 % soit 350 000 €;

Autorise Monsieur le Président, à signer toutes les pièces ou tous documents correspondant à cette garantie d'emprunt et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité par 72 voix pour, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Benjamin GRIVEAUX, Monsieur Raymond GONTHIER, Monsieur Francis DEBRAS, Monsieur Bernard DUPARAY, Madame Evelyne PETIT, Monsieur André PIGNEGUY, Monsieur Alain ROUSSELOT-PAILLEY.)

N° CC-2012-12-8

Aménagement économique – SEM Val de Bourgogne - Garantie d'emprunt -

- Accorde la garantie de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne à l'emprunt d'un montant de 700 000 € contracté par la SEM Val de Bourgogne auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté pour le financement de l'opération d'aménagement du Parc d'Activités Val de Bourgogne ;
- Décide que le montant couvert par la garantie sera de 80 % soit 560 000 € ; Autorise Monsieur le Président, à signer toutes les pièces ou tous documents correspondant à cette garantie d'emprunt et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité par 72 voix pour, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Benjamin GRIVEAUX, Monsieur Raymond GONTHIER, Monsieur Francis DEBRAS, Monsieur Bernard DUPARAY, Madame Evelyne PETIT, Monsieur André PIGNEGUY, Monsieur Alain ROUSSELOT-PAILLEY.)

N° CC2012-12-9

Travaux en Régie - Budget principal et budgets annexes eaux et assainissement - Mise en œuvre du dispositif -

- Approuve la mise en œuvre du dispositif des études et travaux en régie au sein du budget principal et des budgets annexes eau et assainissement du Grand Chalon.

Adopté à l'unanimité par 79 voix pour.

N° CC-2012-12-10

Produits et taxes irrécouvrables – Admission en non valeur - Budget général 2012-

- Approuve l'admission en non valeur d'un montant de 8 486,66€ pour le budget général.

Adopté à l'unanimité par 79 voix pour.

N° CC-2012-12-11

Produits et taxes irrécouvrables - Admission en non valeur - Budget annexe Eaux 2012-

- Approuve l'admission en non valeur d'un montant de 1 858,42€ pour le budget annexe Eaux.

Adopté à l'unanimité par 79 voix pour.

N° CC-2012-12-12

Produits et taxes irrécouvrables - Admission en non valeur - Budget annexe Assainissement 2012-

- Approuve l'admission en non-valeur d'un montant de 1 936,59€ pour le budget annexe Assainissement.

Adopté à l'unanimité par 79 voix pour.

N° CC-2012-12-13

Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) – Second appel à projets 2012 – Attribution de subventions-

- Approuve les propositions de la Commission de suivi du FAPC concernant l'attribution des fonds de concours dans le cadre du second appel à projets de l'année 2012, telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Thématique FAPC	Intitulé du projet	Coût prévisionnel total du projet (€ HT)	Montant prévisionnel maximal du fonds de concours
OSLON	Thématique 1 : Aménagement de voirie ayant un impact réduit sur l'environnement	Renouvellement de la route de Lans	24 533 €	12 266,50 €
EPERVANS	Thématique 1 : Aménagement de voirie ayant un impact réduit sur l'environnement	Réfection de la rue de l'île Chaumette	24 408 €	10 149,77 €
VARENNES LE GRAND	Thématique 1 : Aménagement de voirie ayant un impact réduit sur l'environnement	Projet d'aménagement de la rue Jacob	218 821,50 €	41 360,48 €
SAINT DESERT	Thématique 2 : développement des activités économiques et touristiques de proximité	Restauration du lavoir du hameau de Cocloyes	16 180,20 €	7 512,28 €
TOTAL				71 289,03 €

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir entre le Grand Chalon et les communes bénéficiaires du FAPC, fixant les modalités de versement des fonds de concours ;

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention passée avec la commune de Saint-Mard-de-Vaux pour proroger d'une année supplémentaire la subvention allouée en 2010, à titre exceptionnel, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité par 79 voix pour.

N° CC-2012-12-14

Espace Jeanne PARENT – Convention entre la Commune de Chalon-sur-Saône et le Grand Chalon fixant les modalités de participation du Grand Chalon au fonctionnement-

- Approuve le principe de la participation du Grand Chalon au fonctionnement de l'Espace Jeanne Parent supporté par la ville de Chalon-sur-Saône en 2012 ;
- Approuve le projet de convention joint en annexe ;
- Décide de fixer le montant de la participation forfaitaire 2012 à 250 000 €; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité par 79 voix pour.

N° CC-2012-12-15

Finances - Tarifs 2013-

- Approuve les tarifs 2013 proposés pour les prestations effectuées par les services communautaires
- Approuve la reconduction de la semaine promotionnelle proposée en 2012 pour l'Espace Nautique, courant 2013, selon le détail ci-dessous :
 1. le lundi et le jeudi : 1 carte d'abonnement 11 entrées (adulte ou enfant) achetée = 11 entrées offertes ;
 2. le mardi et le vendredi : une carte d'activité 20 séances achetée = 10 séances offertes ;
 3. le mercredi : une carte horaire 20 heures achetée = 10 heures offertes ; Approuve, dans le cadre d'actions événementielles, l'attribution au service Communication, à titre gratuit, de 5 cartes d'abonnements adultes (soit 55 entrées) et 3 cartes d'activités aquatiques (soit 10 séances) de l'Espace Nautique. Adopté à l'unanimité par 79 voix pour.

N° CC-2012-12-16

Règlement de dommages-

- Prend acte de l'acceptation par Monsieur le Président des indemnités des sinistres pour un montant total de 1 256,00 euros.

N° CC-2012-12-17

Rapport Annuel d'activités 2011-

- Prend acte du rapport annuel d'activités 2011 des services de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

N° CC-2012-12-18

Nicéphore Cité - Délégation de Service Public - Compte rendu annuel 2011 du délégataire "SEM Nicéphore Cité"-

- Prend acte du bilan annuel d'activités 2011 de la S.E.M. « Nicéphore Cité »

N° CC-2012-12-19

SEM Nicéphore Cité - Convention d'objectifs triennale 2013-2015-

- Approuve le projet de convention d'objectifs avec la SEM Nicéphore Cité ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs (projet ci-joint) entre le Grand Chalon et la SEM Nicéphore Cité pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015 ;
- Approuve, au titre de cette convention, le versement d'une subvention de 812 000 € à la SEM Nicéphore Cité pour la réalisation de ses missions pour l'année 2013.

Adopté à l'unanimité par 82 voix pour.

N° CC-2012-12-20

Aérodrome - Délégation de service public - Compte rendu annuel 2011 du délégataire "SNC LAVALIN SECA"-

- Prend acte du rapport annuel d'activités 2011 de la gestion de l'aérodrome Chalon Champforgeuil par la S.E.C.A

N° CC-2012-12-21

ADERC - Convention d'objectifs 2013 - 2015-

- Approuve le projet de convention triennale 2013-2015 joint en annexe ; Approuve le versement au titre de l'année 2013 d'une subvention à l'ADERC pour un montant de 505 000 €;
- Approuve le versement de la cotisation annuelle pour un montant de 219 312€;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention.

Adopté à l'unanimité par 82 voix pour.

N° CC-2012-12-22

Délégation de Service Public "Transport Public de Voyageurs" - Avenant n° 15 -

- Approuve l'avenant n° 15 de la convention de délégation du service de transport public de voyageurs passé avec la STAC concernant les adaptations et modifications de services sur le réseau de transport urbain restructuré ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°15.

Adopté à l'unanimité par 82 voix pour.

N° CC-2012-12-23

Développement des offres de transport et de l'intermodalité en Bourgogne - Signature du Protocole d'accord et adhésion à MOBIGO!-

- Approuve le projet de protocole d'accord pour le développement des offres de transport et de l'intermodalité en Bourgogne ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole d'accord pour le développement des offres de transport et de l'intermodalité en Bourgogne ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion aux services MOBIGO ! dont les coûts d'exploitation s'élèvent à 7 849 €TTC.

Adopté à l'unanimité par 82 voix pour.

N° CC-2012-12-24

Transports Urbains - Délégation de Service Public "Transport Public de voyageurs" - Compte rendu annuel 2011 du délégataire - Société des Transports de l'Agglomération Chalonnaise - STAC-

- Prend acte du rapport annuel 2011 de la STAC

N° CC-2012-12-25

Plan Local d'Urbanisme de Chalon-sur-Saône - Révision simplifiée n°5 – Bilan de la concertation et approbation-

- Constate que les modalités de la concertation définies par délibération du 28 juin 2012 ont bien été respectées ;
- Approuve le bilan de la concertation ci-après :
Une information au public par voie de presse (Chalon Magazine de septembre 2012) ainsi qu'une communication par le biais du site internet de la Ville de Chalon-sur-Saône ont été réalisées ;
Un dossier et un registre de concertation ont été mis à disposition pour recueillir l'avis de la population à l'accueil de l'Hôtel de Ville du 20 août au 14 septembre 2012. Dans le registre mis à disposition, trois remarques ont été formulées, dont deux sans rapport avec l'objet de la concertation. La remarque émane de la copropriété voisine du projet qui s'inquiète de la réduction de l'espace boisé classé et de l'impact de l'aménagement d'un parking sur l'environnement ;
- Approuve la révision simplifiée n°5 du PLU de la commune de Chalon- sur-Saône.

La délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la Mairie de Chalon-sur-Saône et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour, 2 abstentions (Monsieur Jean-Claude GRESS, Monsieur François

LOTTEAU.)

N° CC-2012-12-26

Plan Local d'Urbanisme de Chalon-sur-Saône - Modification n°8 – Approbation-

- Constate que les modalités d'enquête publique ont bien été respectées ;
- Approuve la modification n° 8 du PLU de la commune de Chalon-sur-Saône.

La délibération sera transmise à M. le sous préfet de Chalon-sur-Saône et affichée un mois à la mairie de Chalon-sur-Saône et au siège de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à l'unanimité par 82 voix pour.

N° CC-2012-12-27

Réseau Haut Débit - Délégation de service public - Compte rendu annuel 2011 du délégataire "Grand Chalon Networks"-

- Prend acte du bilan annuel d'activités 2011 de « Grand Chalon Networks ».

N° CC-2012-12-28

Enfance et familles - Opérations d'investissement - Autorisation de programme 2013/2016 – Création

- Approuve la création d'une Autorisation de Programme dénommée « Investissement Petite Enfance » couvrant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 pour un montant de 3 millions d'euros.

Adopté à l'unanimité par 82 voix pour.

N° CC-2012-12-29

Enfance et familles - Création d'un nouvel Espace Multi Accueil sur la commune de Givry

- Approuve le principe de la création d'un Espace Multi Accueil et d'un Relais Assistants Maternels localisés situés sur la commune de Givry d'une capacité de 24 places minimum ;
- Approuve sa localisation sur une partie des parcelles cadastrées (AI336, AI338, AI339 et AH176), l'assiette définitive restant à préciser en fonction du projet ;
- Décide d'habiliter Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les autorisations de création de l'Espace Multi Accueil et du Relais Assistants Maternels et toutes subventions auprès de la Caisse d'Allocations familiales, du Conseil Général, du Contrat de pays, ou d'autres partenaires financiers utiles à la réalisation du projet (comme par exemple l'ADEME).

Adopté à l'unanimité par 82 voix pour.

N° CC-2012-12-30

Habitat - Programme Local de l'Habitat - Autorisation de Programme 2013-2018 - Augmentation et nouvelle ventilation des crédits-

- Approuve l'augmentation et la nouvelle ventilation de l'Autorisation de Programme « Programme Local de l'Habitat » à hauteur de 2 000 000,00 €

Adopté à l'unanimité par 82 voix pour.

N° CC-2012-12-31

Habitat - Programme Local de l'Habitat - Autorisation de Programme - Création-

- Approuve l'ouverture d'une Autorisation de Programme dénommée "PLH 2013- 2018" d'un montant de 5 650 000 €

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour, 1 abstention (Monsieur Eric MICHOUX.) .

N° CC-2012-12-32

Urgence sociale – Dispositif d'hébergement d'urgence - Convention avec l'APAR-

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention fixant les différentes conditions de partenariat avec l'association APAR.

Adopté à l'unanimité par 82 voix pour.

N° CC-2012-12-33

Adhésion à la Charte Villes actives du programme national nutrition santé (PNNS)-

- Approuve l'adhésion du Grand Chalon à la charte des villes actives du PNNS
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la demande d'adhésion à la charte adressée à la Direction Générale de la Santé ;

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la charte pré-signée transmise par la Direction Générale de la Santé.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-12-34

Action sociale d'intérêt communautaire - Épicerie Sociale - Acquisition d'un local 30 rue de la Paix -

- Autorise l'acquisition à la SCI LABATIGE, d'un local d'une superficie d'environ 280 m² situé en rez de chaussée, représentant les lots n°8, 30, 6, et droit indivis dans le lot n°27, de la copropriété implantée sur la parcelle référencée CV n° 145, sur la commune de Chalon-sur-Saône, moyennant la somme de 184 000 €(hors frais notariés à la charge de l'acquéreur) ;
- Habilité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-12-35

Convention d'objectifs tripartite pluriannuelle 2012-2014 entre la Ville de Chalon-sur- Saône, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la SEM Elan Sportif Chalonnais - Avenant n°4-

- Approuve le projet d'avenant n°4 à la convention tripartite pluriannuelle conclu entre la Ville de Chalon-sur-Saône, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la SEM Elan Sportif Chalonnais (SEM Elan) ;
- Approuve le versement de la subvention annuelle de 745 512 € à la SEM Elan Sportif Chalonnais (SEM Elan) ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention à intervenir avec la SEM Elan.

Adopté à l'unanimité par 79 voix pour, 1 abstention (Monsieur Yvan NOEL.) .

N° CC-2012-12-36

Conventions d'objectifs bipartites pluriannuelles 2012-2014 entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, le Cercle de l'Aviron de Chalon-sur-Saône et le Cercle Nautique Chalonnais-

- Approuve les projets de conventions bipartites pluriannuelles conclus entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et chacun des deux clubs sportifs chalonnais suivants :
 - Le Cercle de l'Aviron de Chalon-sur-Saône (C.A.C.) ;
 - le Cercle Nautique Chalonnais (C.N.C.) ;
- Approuve le versement des subventions annuelles suivantes :
 - 45 000 €pour le Cercle de l'Aviron de Chalon-sur-Saône (C.A.C.) ;
 - 50 000 €pour le Cercle Nautique Chalonnais (C.N.C.) ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec ces deux clubs sportifs chalonnais.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2012-12-37

Convention d'objectifs tripartite pluriannuelle 2012-2014 entre la Ville de Chalon-sur- Saône, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et l'Association Sportive Handball Club Chalon-sur-Saône-

- Approuve le projet de convention tripartite pluriannuelle conclu entre la Ville de Chalon-sur-Saône, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et l'Association Sportive Handball Club Chalon-sur-Saône (A.S.H.B.C.C.) ;
- Approuve le versement de la subvention annuelle de 40 000 € à l'Association Sportive Handball Club Chalon-sur-Saône (A.S.H.B.C.C.) ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'Association Sportive Handball Club Chalon-sur-Saône (A.S.H.B.C.C.).

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2012-12-38

Convention d'objectif tripartite pluriannuelle 2012-2014 entre la Ville de Chalon-sur- Saône, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et l'Association Sportive Racing Club Chalonnais - Avenant n° 1-

- Approuve le projet d'avenant n° 1 à la convention tripartite pluriannuelle conclu entre la

Ville de Chalon-sur-Saône, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et l'Association Sportive Racing Club Chalonnais (A.S.R.C.C.) ;

- Approuve le versement de la subvention annuelle de 180 000 € à l'Association Sportive Racing Club Chalonnais (A.S.R.C.C.) ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention à intervenir avec ce club sportif chalonnais.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2012-12-39

Régie Autonome Personnalisée Pôle Arts de la Rue de Chalon-sur-Saône - Convention de financement tripartite 2013-2015-

- Approuve les termes de la convention de financement tripartite 2013-2015 entre la Ville de Chalon-sur-Saône, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, et la Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue de Chalon-sur-Saône, ci-jointe ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ; Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement du Grand Chalon à la Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue de Chalon-sur-Saône à hauteur de 100 000 € pour l'année 2013.

Adopté à l'unanimité par 80 voix pour.

N° CC-2012-12-40

EPIC « Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon » - Budget Primitif 2013 - Approbation-

- Approuve le budget primitif 2013 de l'EPIC « Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon ».

Adopté à la majorité par 81 voix pour , 1 voix contre (Monsieur Eric MICHOUX.) .

N° CC-2012-12-41

Rapport d'activité développement durable 2012-

- Prend acte du rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

N° CC-2012-12-42

Eaux et assainissement - Délégation de service public - Comptes rendus annuels 2011 du délégataire "Lyonnaise des Eaux"-

- Prend acte du rapport 2011 du délégataire « Lyonnaise des Eaux ».

N° CC-2012-12-43

Eaux et Assainissement - Délégation de Service Public - Avenants n°3 et n°8 "refondateurs" - Approbation-

- Approuve les projets d'avenants N°3 et N°8 aux Délégations de Service Public de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Approuve le plan pluriannuel des investissements, le programme de mise œuvre des ouvrages en concession et la liste des opérations et travaux non concessifs et les engagements financiers qui leur sont associés ;
- Approuve la fixation des termes des quatre contrats de Délégation de Service Public au 31 décembre 2018 ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants et les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-12-44

Assainissement collectif - Règlement de service pour le périmètre géré en régie-

- Approuve le règlement de service de l'assainissement collectif qui définit les conditions et les modalités auxquelles sont soumis les déversements dans les réseaux d'assainissement et l'usage qui doit être fait des stations d'épuration afin que soient assurées la sécurité, l'hygiène publique et la protection de l'environnement ;
- Approuve sa mise en application effective à compter du 1^{er} janvier 2013.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-12-45

Eau potable - Règlement de service pour le périmètre géré en régie-

- Approuve le règlement de service de l'eau potable ;
- Approuve sa mise en application effective à compter du 1^{er} janvier 2013.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-12-46

Environnement – Aménagement des zones humides bordant la Thalie - Contrat d'étude avec AGROSUP DIJON-

- Approuve le projet de contrat d'étude avec AgroSup DIJON portant sur l'aménagement des zones humides de la Thalie ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat d'étude avec AgroSup DIJON dont le projet est annexé à la délibération ;
- Approuve le remboursement des frais engagés d'un montant de 1 556 € par
- AgroSup DIJON pour la réalisation de l'étude.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-12-47

Eaux et Assainissement – Tarifs 2013 des prestations associées-

- Approuve les tarifs 2013 des prestations associées à l'eau et l'assainissement.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-12-48

Eaux et Assainissement – Principes et méthodes de la convergence tarifaire et vote des tarifs 2013-

- Approuve le mécanisme de convergence tarifaire dans le but d'appliquer le principe général d'égalité de traitement des usagers devant le service public, la convergence étant basée sur la durée de 7 ans, les dépenses d'investissement et un périmètre du fait de l'existence de syndicats chevauchant en eau potable ;
- Approuve le principe de mise à jour périodique de la courbe de convergence, notamment, en cas de modification du périmètre de la compétence ;
- Approuve des tarifs 2013 pour l'eau potable et pour l'assainissement pour chaque commune.

Adopté à la majorité par 71 voix pour , 9 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Gilles DESBOIS, Madame Patricia FAUCHEZ, Madame Marie MERCIER, Monsieur Yvan NOEL, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Monsieur Alain ROUSSELOT- PAILLEY.) , 1 abstention (Monsieur François LOTTEAU.) .

N° CC-2012-12-49

Gestion des déchets – Abonnements de manutention – Tarification 2013-

- Approuve et valide les tarifs des abonnements de manutention des bacs tels que mentionnés dans le tableau annexé à la présente délibération, pour une application à compter du 01 janvier 2013.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-12-50

Gestion des déchets – Redevance spéciale des professionnels – Tarification 2013-

- Approuve et valide les tarifs de facturation pour la collecte et le traitement des déchets assimilés à ceux des ménages, tels que joints en annexe, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2013.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-12-51

Gestion Des Déchets – Autorisation de programme transport fluvial des déchets 2013- 2018 – Création-

- Approuve l'ouverture de l'Autorisation de Programme « transport fluvial des déchets » d'un montant de 4 000 000 € dans le cadre du projet de budget 2013, pour une durée de 6 ans ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter toutes subventions utiles auprès de la Communauté Européenne, de l'Etat, de la Région Bourgogne, du Fonds Départemental de Maitrise des Déchets (FDMD 71), de l'ADEME ou de tout autre organisme en mesure de financer le projet.

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-12-52

Gestion Des Déchets – Autorisation de programme quai de transfert 2009-2012 – Prolongation 2013-

- Approuve la prolongation d'une année de l'Autorisation de Programme « quai de transfert des déchets par voie fluviale ».

Adopté à l'unanimité par 81 voix pour.

N° CC-2012-12-53

Décisions modificatives n° 3 de l'exercice 2012 du budget principal et des budgets annexes Eaux et Assainissement-

- Approuve la décision modificative n° 3 du Budget annexe Eaux, dont les tableaux sont joints en annexe de la délibération

Adopté à la majorité par 75 voix pour , 6 voix contre (Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Madame Marie MERCIER, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU.) .

N° CC-2012-12-53

Décisions modificatives n° 3 de l'exercice 2012 du budget principal et des budgets annexes Eaux et Assainissement-

- Approuve la décision modificative n° 3 du Budget annexe Assainissement, dont les tableaux sont joints en annexe de la délibération

Adopté à la majorité par 75 voix pour , 6 voix contre (Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Madame Marie MERCIER, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU.) .

N° CC-2012-12-53

Décisions modificatives n° 3 de l'exercice 2012 du budget principal et des budgets annexes Eaux et Assainissement-

- Approuve la décision modificative n° 3 du Budget Principal, dont les tableaux sont joints en annexe de la délibération

Adopté à la majorité par 75 voix pour , 6 voix contre (Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Madame Marie MERCIER, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU.) .

N° CC-2012-12-54

Finances - Décision Modificative n° 3 du budget annexe Transports Urbains-

- Approuve la décision modificative n° 3 du budget annexe Transports Urbains, dont les tableaux sont joints en annexe de la délibération.

Adopté à la majorité par 73 voix pour , 8 voix contre (Monsieur Francis DEBRAS, Monsieur Joël DEMULE, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Madame Marie MERCIER, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU.) .

N° CC-2012-12-55

Projet de Budget Primitif - Exercice 2013-

- Approuve le montant 2013 de la subvention d'équipement versée par le budget principal au budget annexe Locations Immobilières d'un montant de 72 150 €

Adopté à la majorité par 70 voix pour , 11 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Monsieur Joël DEMULE, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) .

N° CC-2012-12-55

Projet de Budget Primitif - Exercice 2013-

- Approuve le montant 2013 de la compensation financière pour contraintes particulières de service public, d'un montant de 350 000 €

Adopté à la majorité par 70 voix pour , 11 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Monsieur Joël DEMULE, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) .

N° CC-2012-12-55

Projet de Budget Primitif - Exercice 2013-

- Adopte le Budget Primitif 2013 du Budget Général de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à la majorité par 70 voix pour , 11 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Monsieur Joël DEMULE, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) .

N° CC-2012-12-55

Projet de Budget Primitif - Exercice 2013-

- Adopte le Budget Primitif 2013 du Budget Annexe Transports Urbains de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à la majorité par 70 voix pour , 11 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Monsieur Joël DEMULE, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) .

N° CC-2012-12-55

Projet de Budget Primitif - Exercice 2013-

- Adopte le Budget Primitif 2013 du Budget Annexe Locations Immobilières de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à la majorité par 70 voix pour , 11 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Monsieur Joël DEMULE, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) .

N° CC-2012-12-55

Projet de Budget Primitif - Exercice 2013-

- Adopte le Budget Primitif 2013 du Budget Annexe Aéroport de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à la majorité par 70 voix pour , 11 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Monsieur Joël DEMULE, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) .

N° CC-2012-12-55

Projet de Budget Primitif - Exercice 2013-

- Adopte le Budget Primitif 2013 du Budget Annexe Eaux de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à la majorité par 70 voix pour , 11 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Monsieur Joël DEMULE, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) .

N° CC-2012-12-55

- Projet de Budget Primitif - Exercice 2013-

- Adopte le Budget Primitif 2013 du Budget Annexe Assainissement de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à la majorité par 70 voix pour , 11 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis DEBRAS, Monsieur Joël DEMULE, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) .

N° CC-2012-12-55

Projet de Budget Primitif - Exercice 2013-

- Adopte le Budget Primitif 2013 du Budget Annexe Port de plaisance de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Adopté à la majorité par 70 voix pour , 11 voix contre (Monsieur Daniel CHRISTEL, Monsieur Francis

DEBRAS, Monsieur Joël DEMULE, Madame Patricia FAUCHEZ, Monsieur Jean-Claude GRESS, Madame Marie MERCIER, Monsieur Eric MICHOUX, Monsieur Jean Claude NOUVEAU, Monsieur Fabrice RIGNON, Monsieur Jean Claude ROUSSEAU, Madame Fabienne SAINT-ARROMAN.) .